



Third Session
Fortieth Parliament, 2010-11

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Aboriginal Peoples

Chair:

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Tuesday, March 8, 2011
Wednesday, March 9, 2011

Issue No. 20

Eighth and ninth meetings on:

Bill S-11, An Act respecting the safety of drinking water on
first nation lands

APPEARING:

The Honourable John Duncan, P.C., M.P.,
Minister of Indian Affairs and Northern Development,
Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians
and Minister of the Canadian Northern Economic
Development Agency

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010-2011

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Peuples autochtones

Président :

L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Le mardi 8 mars 2011
Le mercredi 9 mars 2011

Fascicule n° 20

Huitième et neuvième réunions concernant :

Le projet de loi S-11, Loi sur la salubrité de l'eau potable
sur les terres des Premières Nations

COMPARAÎT :

L'honorable John Duncan, C.P., député,
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien,
interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens
non-inscrits et ministre de l'Agence canadienne
du développement économique du Nord

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE
ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	* LeBreton, P.C.
Banks	(or Comeau)
Brazeau	Lovelace Nicholas
* Cowan	Poirier
(or Tardif)	Raine
Dallaire	Sibbeston
Demers	Stewart Olsen

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Banks replaced the Honourable Senator Fairbairn, P.C. (*March 8, 2011*).

The Honourable Senator Lovelace Nicholas replaced the Honourable Senator Munson (*March 8, 2011*).

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Lovelace Nicholas (*March 8, 2011*).

The Honourable Senator Fairbairn, P.C., replaced the Honourable Senator Campbell (*March 4, 2011*).

The Honourable Senator Ataullahjan replaced the Honourable Senator Greene (*March 3, 2011*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Vice-présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	* LeBreton, C.P.
Banks	(ou Comeau)
Brazeau	Lovelace Nicholas
* Cowan	Poirier
(ou Tardif)	Raine
Dallaire	Sibbeston
Demers	Stewart Olsen

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Banks a remplacé l'honorable sénateur Fairbairn, C.P. (*le 8 mars 2011*).

L'honorable sénateur Lovelace Nicholas a remplacé l'honorable sénateur Munson (*le 8 mars 2011*).

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Lovelace Nicholas (*le 8 mars 2011*).

L'honorable sénateur Fairbairn, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 4 mars 2011*).

L'honorable sénateur Ataullahjan a remplacé l'honorable sénateur Greene (*le 3 mars 2011*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, March 8, 2011
(41)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 9:30 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Brazeau, Dallaire, Demers, Dyck, Fairbairn, P.C., Lovelace Nicholas, Munson, Poirier, Raine, St. Germain, P.C., Sibbeston and Stewart Olsen (13).

Other senator present: The Honourable Senator Kochhar (1).

In attendance: Danielle Lussier and Laura Barnett, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Ceri Au, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 14, 2010, the committee continued its consideration of Bill S-11, An Act respecting the safety of drinking water on first nation lands. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 17.*)

APPEARING:

The Honourable John Duncan, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development, Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians and Minister of the Canadian Northern Economic Development Agency.

WITNESSES:*Indian and Northern Affairs Canada:*

Gail Mitchell, Director General, Community Infrastructure Branch, Regional Operations Sector;

Karl Carisse, Senior Director, Innovation and Major Policy Transformation, Regional Operations Sector.

Department of Justice Canada:

Paul Salembier, General Counsel.

Health Canada:

Michel Roy, Assistant Deputy Minister, First Nations and Inuit Health Branch;

Ivy Chan, Director, Environmental Public Health Division.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 8 mars 2011
(41)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Brazeau, Dallaire, Demers, Dyck, Fairbairn, C.P., Lovelace Nicholas, Munson, Poirier, Raine, St. Germain, C.P., Sibbeston et Stewart Olsen (13).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Kochhar (1).

Également présentes : Danielle Lussier et Laura Barnett, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Ceri Au, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 14 décembre 2010, le comité poursuit son examen du projet de loi S-11, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 17 des délibérations du comité.*)

COMPARAÎT :

L'honorable John Duncan, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord.

TÉMOINS :*Affaires indiennes et du Nord Canada :*

Gail Mitchell, directrice générale, Direction générale des infrastructures communautaires, Secteur des opérations régionales;

Karl Carisse, directeur principal, Innovation et transformations stratégiques majeures, Secteur des opérations régionales.

Ministère de la Justice Canada :

Paul Salembier, avocat général.

Santé Canada :

Michel Roy, sous-ministre adjoint, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits.

Ivy Chan, directrice, Division de la santé environnementale et publique.

Mr. Duncan made a statement and, together with Mr. Carisse, Ms. Mitchell, Mr. Salembier and Ms. Chan, answered questions.

Senator Dallaire moved that the Assembly of First Nations be again invited to appear before the committee prior to the committee proceeding to clause-by-clause on Bill S-11.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 11:20 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, March 9, 2011
(42)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 6:45 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Banks, Brazeau, Dallaire, Demers, Dyck, Lovelace Nicholas, Poirier, Raine, St. Germain, P.C., and Sibbeston (11).

Other senator present: The Honourable Senator Plett (1).

In attendance: Danielle Lussier and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Ceri Au, Communications Officer, Communications Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 14, 2010, the committee continued its consideration of Bill S-11, An Act respecting the safety of drinking water on first nation lands. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 17.*)

WITNESSES:

Assembly of First Nations (by video conference):

Shawn (A-in-chut) Atleo, National Chief;

Irving Leblanc, Acting Director, Housing and Infrastructure.

Mr. Atleo made a statement and, together with Mr. Leblanc, answered questions.

At 7:55 p.m., the committee suspended.

At 8 p.m., the committee resumed in camera.

In accordance with rule 92(2)(e), the committee considered a draft agenda.

M. Duncan, fait un exposé, puis, avec l'aide de M. Carisse, de Mme Mitchell, de M. Salembier et de Mme Chan, répond aux questions.

Le sénateur Dallaire propose que l'Assemblée des Premières Nations soit invitée à comparaître devant le comité avant l'étude article par article du projet de loi S-11.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 11 h 20, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 9 mars 2011
(42)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Banks, Brazeau, Dallaire, Demers, Dyck, Lovelace Nicholas, Poirier, Raine, St. Germain, C.P. et Sibbeston (11).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Plett (1).

Également présentes : Danielle Lussier et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Ceri Au, agente de communications, Direction des communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 14 décembre 2010, le comité poursuit son examen sur le projet de loi S-11, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 17 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Assemblée des Premières Nations (par vidéoconférence) :

Shawn (A-in-chut) Atleo, chef national;

Irving Leblanc, directeur intérimaire, Logement et infrastructures.

M. Atleo fait un exposé, puis, avec l'aide de M. Leblanc, répond aux questions.

À 19 h 55, la séance est suspendue.

À 20 heures, la séance reprend.

Conformément à l'article 92(2)(e) du Règlement, le comité examine une ébauche de calendrier.

It was moved:

That staff be permitted to remain.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 8:10 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Il est proposé :

Que le personnel soit autorisé à rester dans la pièce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 20 h 10, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, March 8, 2011

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill S-11, An Act respecting the safety of drinking water on first nation lands, met this day at 9:30 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, either on CPAC or on the web.

I am Gerry St. Germain, from British Columbia, and I have the honour and privilege of chairing this committee. The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally.

A number of reports have highlighted key challenges in the delivery of safe drinking water in First Nations communities, including aging water systems, certification and training of operators, lack of independent resources to properly fund system operations and maintenance, and a lack of clarity with respect to roles and responsibilities.

This morning, we continue our study of the legislation designed to address this subject matter, Bill S-11, An Act respecting the safety of drinking water on first nation lands.

We will hear from the Minister of Indian Affairs and Northern Development and from officials from three departments this morning.

[*Translation*]

Before we hear from our witnesses, I would like to introduce those committee members present this morning.

[*English*]

On my left is Senator Nick Sibbeston, from the Northwest Territories; next is Senator Lillian Dyck, the deputy chair of this committee, from Saskatchewan; then Senator Romeo Dallaire, from Quebec; and Senator Joyce Fairbairn, from Southern Alberta. On my right is Senator Salma Ataullahjan, from Ontario; then Senator Stewart Olsen and Senator Rose-May Poirier, who are both from New Brunswick; next is Senator Nancy Greene Raine from British Columbia; and lastly, Senator Jacques Demers, from Quebec.

Members of the committee, please welcome our first witness, the Honourable John Duncan, Minister of Indian Affairs and Northern Development. He is accompanied by two officials from his department, both from the Regional Operations Sector: Gail Mitchell, Director General, Community Infrastructure Branch; and Karl Carisse, Senior Director, Innovation and Major Policy Transformation.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 8 mars 2011

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, auquel a été renvoyé le projet de loi S-11, Loi concernant la salubrité de l'eau sur les terres des Premières Nations, se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, pour étudier ce projet de loi.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs et aux membres du public qui suivent la séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur CPAC ou sur la Toile.

Je suis le sénateur St. Germain, de la Colombie-Britannique, et j'ai l'honneur et le privilège de présider le comité. Le comité a pour mandat d'examiner les projets de loi ainsi que toute autre affaire au sujet des peuples autochtones du Canada en général.

Divers rapports font état de difficultés importantes liées à la distribution d'une eau potable salubre dans les Premières nations, notamment le vieillissement des systèmes d'alimentation en eau, la formation et l'accréditation des exploitants, le manque de ressources indépendantes pour financer convenablement l'exploitation et l'entretien des réseaux et le manque de précisions au sujet des rôles et des responsabilités.

Ce matin, nous poursuivons notre étude d'une loi destinée à corriger ces problèmes : le projet de loi S-11, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations.

Nous accueillons le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et des fonctionnaires de trois ministères.

[*Français*]

Avant d'entendre nos témoins, j'aimerais présenter les membres du comité présents ce matin.

[*Traduction*]

J'ai, à ma gauche, le sénateur Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest, le sénateur Lillian Dyck, vice-présidente du comité, de la Saskatchewan, le sénateur Roméo Dallaire, du Québec, puis le sénateur Joyce Fairbairn, du Sud de l'Alberta. À ma droite, j'ai le sénateur Salma Ataullahjan, de l'Ontario, le sénateur Stewart Olsen et le sénateur Rose-May Poirier, toutes deux du Nouveau-Brunswick, puis le sénateur Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique, et enfin le sénateur Jacques Demers, du Québec.

Mesdames et messieurs membres du comité, je vous invite à accueillir notre premier témoin, l'honorable John Duncan, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il est accompagné de deux fonctionnaires de son ministère, tous deux du Secteur des opérations régionales : Gail Mitchell, directrice générale, Direction générale des infrastructures communautaires, et Karl Carisse, directeur principal, Innovation et transformations stratégiques majeures.

Joining them from the Department of Justice Canada is Paul Salembier, General Counsel; and from Health Canada, we welcome Michel Roy, Assistant Deputy Minister, First Nations and Inuit Health Branch; and Ivy Chan, Director, Environmental Public Health Division.

Mr. Minister, you have a presentation, after which the senators will have questions for you and your officials.

Hon. John Duncan, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development, Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians and Minister of the Canadian Northern Economic Development Agency: Thank you for the round of introductions, chair. I thank the committee for inviting me to speak to Bill S-11, the safe drinking water for First Nations act.

[*Translation*]

Mr. Chair, I would like to thank you and the Committee for inviting me here to speak to Bill S-11, An Act respecting the safety of drinking water on first nation lands.

[*English*]

In 2011, it is absolutely unacceptable that First Nations communities are not protected by the same standards for drinking water as other Canadians. A few weeks ago, National Chief Atleo stated before you that when children and their families are not able to trust the drinking water, there is no safety or security.

I agree wholeheartedly with his statement. Something must be done to rectify this situation. Members of First Nations rightly expect and deserve to have the same protections enjoyed by every other Canadian citizen. This committee has the opportunity and the power to get us there.

I would like to address some serious misconceptions about Bill S-11 that have been raised so that we can move toward a shared solution. Many have argued that there are significant infrastructure gaps on-reserve and that First Nations lack sufficient capacity to meet standards. They have stressed that these systems must be fully addressed before bringing standards into effect or starting regulatory development.

I agree with the comment by the Institute On Governance about waiting until all systems are fully brought up to speed: "If you wait for all these systems to be brought up, it will never happen. It will never, never happen."

We cannot continue to ask Canadian taxpayers to pour resources into a system that lacks clear, enforceable standards. Regulations could take years to develop. This government does

Nous aurons à la même table, M^e Paul Salembier, avocat général au ministère de la Justice, ainsi que Michel Roy, sous-ministre adjoint, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits et Ivy Chan, directrice, Division de santé environnementale et publique, Santé Canada.

Monsieur le ministre, nous allons commencer par vos remarques liminaires, après quoi les sénateurs vous poseront des questions, à vous-même et à vos fonctionnaires.

L'honorable John Duncan, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord : Merci pour ces présentations, monsieur le président. Je remercie le comité de m'avoir invité à lui parler du projet de loi S-11, Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières nations.

[*Français*]

Monsieur le président, j'aimerais vous remercier, ainsi que les membres du comité, de m'avoir invité à vous parler aujourd'hui du projet de loi S-11, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations.

[*Traduction*]

Il est absolument inadmissible, en 2011, que les communautés des Premières nations ne soient pas protégées par des normes exécutoires en matière d'eau potable tel que le sont les autres communautés canadiennes. Le chef national Shawn Atleo a déclaré ici devant vous, il y a quelques semaines, que lorsque des enfants et leurs familles ne peuvent pas avoir confiance dans l'eau qu'ils boivent, la sûreté et la sécurité sont inexistantes.

Je suis entièrement d'accord avec cette affirmation. Il faut faire quelque chose à ce sujet. Les membres des Premières nations ont le droit de jouir des mêmes protections que le reste des citoyens canadiens et ils le méritent. Ce comité a l'occasion et le pouvoir de nous permettre d'atteindre cet objectif.

Je veux commencer par répondre à certaines des fausses idées graves qui ont été soulevées au sujet du projet de loi S-11, de manière à nous permettre de progresser vers une solution commune. Beaucoup de gens ont fait valoir que l'infrastructure des réserves souffre de lacunes graves et que la capacité fait défaut aux Premières nations pour satisfaire aux normes. Il souligne la nécessité de combler pleinement ces lacunes avant d'appliquer de nouvelles normes ou de commencer à préparer un règlement.

Je donne mon assentiment à la déclaration de l'Institut sur la gouvernance concernant l'opportunité d'attendre que tous les systèmes soient entièrement opérationnels. L'institut a déclaré que ces systèmes n'en arriveront jamais à être tous opérationnels, que cela n'arrivera jamais.

Nous ne pouvons pas continuer à demander aux contribuables canadiens de consacrer sans cesse des ressources à un système qui n'est pas encadré par des normes claires et exécutoires. Il pourrait

not intend to wait for further studies and analysis to confirm what we already know. Regulations are necessary to protect the health and safety of First Nations citizens.

Linked to this is a broader concern of how these regulations will be developed and implemented. Many First Nations have expressed concern about the process; they want a role in the development and implementation of regulations. I commit to you today that we will work with First Nations to ensure that the proposed regulatory regime will be rolled out in a phased approach over several years. This will ensure that the regulatory compliance regime would come into effect when First Nations have the capacity to comply. If this bill is passed, we commit to work with First Nations organizations to plan the regulatory development phase.

First Nations organizations and the government will work together to develop implementation plans that identify capacity gaps, establish priorities for addressing these gaps and commit to timelines for achieving these objectives. The development of regulations and multi-year investment plans will support effective roll-out of regulations. This approach is flexible, accommodating, responsible and appropriate. I have no intention of making First Nations communities subject to laws that they cannot abide by, and I will not allow that to happen. That is why I will be supporting an amendment to the bill to make this commitment to working together explicit.

Another related issue that we have recently heard about is that First Nations should have the choice of whether to opt in to these regulations. This might be a sound approach for statutes that affect communities' economic growth, however it is unacceptable when it comes to health and safety. There will be no opting in to the protection of First Nations communities.

This bill allows for self-governing First Nations to opt in only because under self-government agreements, a First Nation has to either develop its own legislation or adhere to existing provincial or territorial legislation in the province or territory in which it resides. This is to ensure that there are protections in place for all First Nations members. To allow for an opt-in option in Bill S-11 would mean some communities would remain unprotected. From a health and safety perspective, this is irresponsible and unacceptable, and the government will not support it.

Another concern raised is the option of incorporation by reference in the bill. Many First Nations fear this will lead to provincial jurisdiction over First Nations lands. Quite simply, it will not. Many feel that the inclusion of this option means that existing provincial laws will just automatically be incorporated

falloir des années pour élaborer des règlements. Le gouvernement n'a pas l'intention d'attendre de nouvelles études et analyses pour confirmer ce que nous savons déjà : un règlement est nécessaire pour protéger la santé et la sécurité des citoyens des Premières nations.

Cela nous amène aussi à un problème plus large, à savoir comment ce règlement sera élaboré et appliqué. Beaucoup de Premières nations se sont dites inquiètes de ce processus; elles veulent avoir un rôle à jouer dans l'élaboration et l'application du règlement. Je m'engage envers vous aujourd'hui à collaborer avec les Premières nations pour faire en sorte que le régime réglementaire proposé soit déployé par étapes sur plusieurs années. On garantit ainsi que le régime de conformité réglementaire entrera en vigueur une fois que les Premières nations auront la capacité de s'y conformer. Si ce projet de loi est adopté, nous prenons l'engagement de collaborer avec des organisations des Premières nations en vue de planifier l'étape de développement réglementaire.

Les organisations des Premières nations et le gouvernement se donneront la main pour créer des plans de mise en œuvre qui mettront en lumière les lacunes dans les capacités, établiront les priorités dans le règlement de ces lacunes et s'engageront envers un calendrier de réalisations de ces objectifs. La préparation d'un règlement et de plans d'investissement pluriannuels appuiera la mise en place efficace du règlement. C'est une méthode flexible, respectueuse, responsable et pertinente. Je n'ai nulle intention d'assujettir les communautés des Premières nations à des lois auxquelles elles ne peuvent obéir et je ne permettrai pas une telle chose. C'est pourquoi j'appuierai une modification du projet de loi qui rendra explicite cet engagement envers la collaboration.

Nous avons aussi entendu un autre argument analogue, c'est-à-dire que les Premières nations devraient avoir le choix d'adhérer ou non à ce règlement. Une telle approche convient sans doute aux lois qui concernent la croissance économique des communautés, mais elle est inacceptable en matière de santé et de sécurité. La protection des communautés des Premières nations n'est pas une question de choix.

Ce projet de loi autorise les Premières nations autonomes à adhérer, mais uniquement parce que les ententes sur l'autonomie gouvernementale prévoient qu'une Première nation doit rédiger ses propres lois, ou alors se conformer aux lois de la province ou du territoire. Le but est de veiller à ce que des protections soient établies pour tous les membres d'une Première nation. Offrir l'option d'adhérer ou non au projet de loi S-11 aurait pour conséquence que certaines communautés seraient sans protection, ce qui est irresponsable et inacceptable du point de vue de la santé et de la sécurité. Le gouvernement refuse d'approuver une telle façon de faire.

Un autre problème a été soulevé, celui de l'incorporation par renvoi dans le projet de loi. Beaucoup de Premières nations craignent qu'on ouvre ainsi la voie à une compétence provinciale sur les terres des Premières nations. Je dis clairement que ce n'est pas le cas. Beaucoup croient qu'inclure cette option aura pour

into First Nations regulations. This is not true, and this is not the intent of this bill. These regulations will be federal regulations.

We recognize that some First Nations communities, due to size and remoteness, have unique needs that would not be adequately covered by most existing provincial regimes. The intent was always to only allow for the incorporation of provincial regulations that fit the circumstance.

We have also heard the concerns raised by First Nations about liability. Chief Chamberlin from the Union of British Columbia Indian Chiefs said before this committee that “it is completely unacceptable that Canada looks to offload its liabilities on to First Nations.”

That would be unacceptable if it were true. Bill S-11 will clarify the liabilities and responsibilities of all stakeholders involved in the provision of water and waste water in First Nations communities, including the Government of Canada and First Nations chiefs and councils. This bill will ensure clarity and certainty so that First Nations members know who is responsible for water management in their communities. Parliament will know the roles and responsibilities and clear accountabilities of federal departments and be able to hold us to account.

An issue that we have heard, especially from Alberta, is that this bill allows for the imposition of provincial water allocation and licensing on First Nations. This is not true. This was never our intent. To clear up this misunderstanding and ensure that our intent is clear, we will support amendments to clarify that this bill does not authorize the making of regulations respecting water allocation.

We have heard loud and clear the concern that this bill would infringe upon Aboriginal and treaty rights. I want to be very clear on this point: While there is not a non-derogation clause in the bill itself, in addition to the protections afforded to Aboriginal and treaty rights in the Constitution Act of 1982, this bill allows for the development of non-derogation clauses in the regulations. In my view, this is perfectly appropriate for enabling legislation, and we cannot be misled that it is not. This allows for the development of specific non-derogation clauses for each region, tailored to each region's needs and concerns with respect to Aboriginal and treaty rights.

Putting a non-derogation clause into the bill itself means that if any community in Canada has a concern about possible infringement, regulatory development for everyone in Canada could be stopped. Despite what you are hearing, there are several

conséquence d'incorporer automatiquement les lois provinciales actuelles dans les règlements sur les eaux des Premières nations. Tel n'est pas le cas et ce n'est pas non plus l'intention de ce projet de loi. Les règlements seront fédéraux.

Nous reconnaissons qu'à cause de leur taille et de leur éloignement, certaines Premières nations ont des besoins tout à fait uniques qui ne pourront être comblés par le biais de la plupart des régimes provinciaux actuels. Il a toujours été prévu de permettre l'adoption de règlements provinciaux qui soient adaptés aux circonstances.

Les Premières nations ont aussi évoqué le problème de la responsabilité. Le grand chef Chamberlin de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, a déclaré ceci au comité : « Il est tout à fait inacceptable que le Canada cherche à se dégager de ses responsabilités sur les Premières nations. »

Ce serait inadmissible si c'était vrai, mais, en réalité, le projet de loi S-11 précisera les charges et responsabilités de tous les intervenants dans l'alimentation en eau et l'évaluation des eaux usées dans les communautés des Premières nations, y compris le gouvernement du Canada et les chefs et conseillers des Premières nations. Ce projet de loi confèrera de la clarté et de la certitude, de manière que les membres des Premières nations connaissent l'identité des responsables de la gestion des eaux dans leurs communautés. Le Parlement connaîtra ainsi les rôles et responsabilités des ministres fédéraux et pourra donc les obliger à rendre compte.

L'une des choses que nous avons entendues, surtout de l'Alberta, est que le projet de loi permet d'assujettir les Premières nations aux critères provinciaux de répartition de l'eau et d'attribution de permis sur les eaux. Cela est faux et telle n'a jamais été notre intention. Pour dissiper ce malentendu et bien préciser notre intention, nous appuierons des modifications qui stipuleront que ce projet de loi n'autorise pas la prise de règlements sur la répartition de l'eau.

Un autre problème a été mentionné avec force et conviction, à savoir la crainte que le projet de loi empiète sur les droits ancestraux et découlant des traités. Je veux m'exprimer clairement sur cette question. Le projet de loi ne contient pas de disposition de non-dérogation, mais il autorise l'insertion de dispositions de non-dérogation dans le règlement, sans compter la protection accordée aux droits ancestraux et découlant des traités par la Loi constitutionnelle de 1982. Selon moi, cette question se prête parfaitement à une loi habilitante et nous ne devons pas tomber dans le piège de croire l'inverse. Le règlement autorise la rédaction de dispositions de non-dérogation adaptées aux besoins et préoccupations de chaque région relativement aux droits ancestraux et découlant des traités.

L'insertion d'une disposition de non-dérogation dans le projet de loi même aurait un effet nocif, puisque si une seule communauté au Canada craignait un empiètement possible, la création d'un règlement pour tout le monde serait bloquée.

First Nations organizations that see the importance of health and safety for their people and want to move forward to develop regulations with us. It is unacceptable to allow others to stop them.

As for abrogation or derogation of Aboriginal and treaty rights under this bill in general, Senator Campbell eloquently stated the following previously in this committee:

. . . good science is good science. . . .

. . . We know what creates good water. We know the circumstances surrounding where good water is located. . . .

I have real difficulty with allowing somebody to say that because we have the right, we will not follow that science.

I agree; we are talking about health and safety. It is possible that under some circumstances where there is a serious health and safety issue, those Aboriginal or treaty rights could be infringed upon. However, I do not believe for a moment that there is a chief out there who would not agree that the safety of the community is paramount and that an infringement in such a case would be justified.

However, we understand that any possible infringement on Aboriginal and treaty rights is of serious concern to First Nations. That is why I will support an amendment to this clause to ensure that there are appropriate limits on the government in this regard.

A final issue continually heard before this committee is that there has been little or no consultation on this bill. I completely disagree. The discussions with communities and leadership have been underway on this issue since 2006. My department has provided funding so that representatives of both the leadership and technicians from every First Nations community in Canada could participate in engagement sessions throughout the country. We provided funding so that every region in Canada, through its regional representative organization, could undertake an analysis of the potential impacts water legislation would have in their communities and paid for the services of consultants to assist them with this.

Further, my officials have been across the country several times talking to regional First Nations leaders about the bill. Whether or not they choose to admit it before this committee, officials were there and talked with them about water legislation generally and then about Bill S-11 specifically. My political staff members have been engaged in good faith negotiations for months.

However, I also commit to you here today that this is just the beginning, as we will be undertaking further and more intensive consultations on a regional basis as we work with our First Nations partners in the development of regulations that this bill enables.

Contrairement à tout ce qu'on vous dit, plusieurs organisations des Premières nations comprennent parfaitement l'importance de la santé et de la sécurité pour leurs gens, et souhaitent aller de l'avant et rédiger un règlement avec nous. On ne peut permettre que d'autres leur bloquent le chemin.

Quant à l'abrogation ou à la dérogation des droits ancestraux et découlant des traités en vertu de ce projet de loi global, citons les paroles éloquentes du sénateur Campbell, au début de cette série de réunions du comité :

[...] des données scientifiques concluantes, c'est faible [...]

[...] Nous savons ce qui fait de l'eau de bonne qualité et nous sommes au fait des circonstances environnementales qui produisent des sources d'eau de bonne qualité [...]

J'ai vraiment de la difficulté lorsque que quelqu'un dit qu'il n'écouterait pas la voix de la science parce qu'il a des droits.

Je suis d'accord; nous parlons ici de santé et de sécurité. Un empiètement sur ces droits ancestraux ou découlant des traités est possible dans quelques cas où il existe un problème grave de santé et de sécurité. Cependant, je ne crois pas un seul instant qu'il existe un chef qui ne serait pas d'accord que la sécurité de la communauté prime sur tout et qu'un empiètement en l'occurrence serait justifié.

Nous sommes conscients toutefois que toute atteinte potentielle aux droits ancestraux et découlant des traités inquiète gravement les Premières nations. Dans cette optique, j'appuierai une modification de cette disposition pour veiller à imposer les limites qui conviennent sur la liberté d'action du gouvernement à cet égard.

À ce comité, vous avez régulièrement entendu dire qu'il n'y a eu que peu ou pas de consultations à propos de ce projet de loi. Je ne suis absolument pas d'accord. Depuis 2006, nous avons eu des entretiens avec les communautés et leurs dirigeants sur tout ce dossier. Mon ministère a débloqué des fonds pour permettre que des représentants de dirigeants et de techniciens de toutes les communautés des Premières nations au Canada puissent participer aux ateliers d'échange qui se sont déroulés partout au pays. Nous avons débloqué des fonds pour que chaque région au Canada, par la voie de son organisation régionale, puisse réaliser une étude des impacts éventuels de la loi sur l'eau et obtienne gratuitement pour sa communauté des services de consultants afin de les aider à ce sujet.

De plus, les représentants ont parcouru le pays à plusieurs reprises pour discuter de ce projet de loi avec les dirigeants. Qu'ils veuillent ou non l'admettre devant le comité, des représentants étaient sur place et leur ont parlé tout d'abord des lois sur l'eau en général, puis du projet de loi S-11. Mon personnel politique participe en toute bonne foi, depuis des mois, à des négociations.

Néanmoins, ce n'est qu'un début, j'en prends aussi l'engagement devant vous aujourd'hui parce que nous allons lancer d'autres consultations plus intensives, une région à la fois, tandis que nous collaborons avec nos partenaires parmi les Premières nations en vue de rédiger des règlements dans des domaines vraiment importants.

In the 2010 Speech from the Throne, this government committed to making safe drinking water and effective waste water treatment on-reserve a national priority. Bill S-11 is a fundamental component of that commitment.

Bill S-11 will provide us with the tools we need to work with First Nations to create a regulatory regime that will help to protect the health and safety of families living in First Nations communities. While challenges remain, we have made real progress in addressing First Nations water and waste water issues in collaboration with First Nations communities and organizations.

I ask this committee to do the right thing and take action. This bill addresses a basic health and safety issue and will finally allow members of First Nations communities to have access to the same fundamental legal protection enjoyed by other Canadians. This bill is how the government acknowledges its leadership role in ensuring that First Nations have access to safe drinking water.

Currently, standards are implemented through guidelines and protocols that are voluntary and lack a legal basis. Without enforceable standards, the government's investments in water and waste water systems to date are at risk of the deterioration of assets and a lack of accountability.

Bill S-11 is needed to ensure that continued and targeted resources are available to First Nations communities for the provision of safe drinking water. Without regulations, it is almost impossible for the government to develop comprehensive funding programs to address infrastructure and capacity needs. The regulations will be an anchor, guiding future investment decisions to address infrastructure gaps.

This bill must be passed now so that we can start the work with First Nations to begin developing regulations. The Crown's and First Nations' commitment to share and build solutions together has never been as strong. I call on everyone on this committee and in First Nations communities to work together in good faith to ensure that all First Nations men, women and children have access to clean and safe drinking water.

[*Translation*]

Thank you. I will do my best to answer any questions Committee's members may have.

The Chair: Thank you, Mr. Minister. That is great.

Dans le discours du Trône de 2010, notre gouvernement s'est engagé à faire une priorité nationale du dossier de l'eau potable et du traitement efficace des eaux usées dans les réserves. Le projet de loi est un élément fondamental de cet engagement.

Le projet de loi S-11 nous donne les outils dont nous avons besoin pour travailler avec les Premières nations à l'instauration d'un régime réglementaire qui nous permettra de protéger la santé et la sécurité des familles vivant dans des communautés des Premières nations. Malgré les défis qui se posent encore, nous avons accompli de réels progrès dans les dossiers de l'adduction d'eau et des eaux usées dans les Premières nations, en collaboration avec les communautés et les organisations des Premières nations.

Je demande au comité de faire ce qu'il faut et d'agir. Ce projet de loi vise à régler une question essentielle de santé et de sécurité. Il va enfin permettre aux membres des communautés des Premières nations de jouir de la même protection essentielle que celle accordée à tous les autres Canadiens. Ce projet de loi est la façon dont le gouvernement assume son rôle de leadership pour garantir l'accès des Premières nations à de l'eau potable salubre.

Actuellement, les normes sont appliquées par le biais de lignes directrices et de protocoles volontaires ne reposant sur aucune base légale. À défaut de normes exécutoires, les investissements du gouvernement dans les systèmes d'eau et d'eaux usées jusqu'à présent se heurteront à la détérioration des biens et à l'absence de reddition de comptes.

Le projet de S-11 est nécessaire pour que les communautés des Premières nations disposent de ressources permanentes et ciblées en vue de l'alimentation en eau potable salubre. En l'absence d'un règlement, il est quasiment impossible au gouvernement de préparer des programmes de financement globaux qui répondent aux besoins en infrastructures et en capacité. Le règlement servira de boussole qui guidera les décisions à venir sur les investissements à faire pour combler les lacunes dans l'infrastructure.

Il est impératif d'adopter ce projet de loi afin de nous permettre d'entamer une collaboration avec les Premières nations en vue de commencer à rédiger les règlements. L'État et les Premières nations n'ont jamais pris un engagement aussi fort d'élaborer ensemble et de partager des solutions. Je fais donc appel aux membres du comité et aux communautés des Premières nations pour qu'ils collaborent de bonne foi afin que chaque femme, chaque homme et chaque enfant des Premières nations aient accès à une eau propre et salubre.

[*Français*]

Je vous remercie et, si les membres du comité ont des questions, je ferai mon possible pour y répondre.

Le président : Merci, monsieur le ministre. C'est excellent.

[English]

Colleagues, the minister has to be in Priorities and Planning at around 10:15 a.m., I believe. I would ask you to keep your questions as tight as possible.

Senator Sibbeston: Thank you, Mr. Minister, for appearing before us. You talk about some amendments, which is positive.

I also commend the government. I remember when the government came into being; Mr. Prentice was the minister at the time, and he said that they would deal with water. It is a commendable thing, and I applaud you for that.

Quite a number of witnesses have appeared before the committee in the last few weeks, and a big issue they have raised concerns their rights. At times, I wondered why they were not talking about water. They seemed to be only talking about their rights; they are very concerned that this bill is infringing on their rights.

The other question they raised was one of consultation. I appreciate that you have just become the Minister of Indian Affairs and Northern Development and do not have a long history with the department. However, Aboriginal leaders have said there has not been appropriate consultation, and you, in turn, have said that a great deal of consultation has taken place since 2006.

Have you asked your officials, or has it crossed your mind that they are perhaps not telling you the truth? Do you have any comments on that?

There seems to be a wide divergence. First Nations say that there has been no consultation. Consultation must be more than just one meeting to tell the people the government is proposing legislation. Consultation is more than that; it is a real give and take and certain accommodations must be made.

Are you satisfied, when your officials tell you that there has been consultation? Have you queried them? Are you satisfied that there has been good consultation?

Mr. Duncan: I am well aware of the commitments made since Minister Prentice was in place, and I am also aware that some senators have argued that this legislation seems to have fallen from the sky. That is incorrect, from the standpoint that this legislation flows from recommendations made by the Commissioner of the Environment and Sustainable Development — who is from the Office of the Auditor General of Canada — the Expert Panel on Safe Drinking Water for First Nations and the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. We have had more than four years of discussions with experts and First Nations communities.

You did say that I am a recent appointee to this position. I can assure you that I have been involved in this portfolio since 1994. I was a critic in 1994, and had an ongoing relationship, off and on; I was critic right through until the 2006 election. Probably about

[Traduction]

Chers collègues, le ministre doit participer à une réunion sur les priorités et la planification, je crois vers 10 h 15. Je vous demande de lui poser des questions aussi brèves que possible.

Le sénateur Sibbeston : Merci, monsieur le ministre, de votre visite. Vous avez fait allusion à des modifications, ce qui est positif.

Je dois aussi féliciter le gouvernement. Je me rappelle une époque, après la constitution de ce gouvernement, où M. Prentice, alors responsable de ce portefeuille, avait déclaré qu'il allait s'occuper de ce problème de l'eau. C'est tout à fait louable et je vous en félicite.

Le comité a accueilli un certain nombre de témoins au cours des dernières semaines et ces témoins se sont dits particulièrement inquiets de leurs droits. Il m'est arrivé de me demander pourquoi ils ne me parlaient pas de la question de l'eau. Ils semblaient ne vouloir parler que de leurs droits, car ils craignent que ce projet de loi ne vienne empiéter sur ces droits.

Ils ont aussi soulevé la question de la consultation. Je comprends bien que vous venez juste d'être nommé aux manettes du ministère où vous n'avez qu'une courte expérience. Quoi qu'il en soit, les dirigeants autochtones nous ont affirmé qu'il n'y avait pas eu de consultations appropriées, tandis que vous venez de nous déclarer qu'il y a eu énormément de consultations depuis 2006.

Vous êtes-vous renseignés auprès de vos fonctionnaires ou avez-vous envisagé la possibilité que ceux-ci ne vous aient pas dit toute la vérité? Que pensez-vous de cela?

Nous sommes en présence d'un écart d'opinions énorme. D'un côté, les Premières nations affirment qu'il n'y a pas eu de consultations, parce qu'une consultation doit aller au-delà d'une simple séance d'information où le gouvernement présente un projet de loi. La consultation, c'est plus que cela, c'est du donnant-donnant où il faut faire des compromis.

Vous ne vous posez pas de questions quand vos fonctionnaires vous disent qu'il y a eu consultation? Les avez-vous questionnés? Êtes-vous convaincu qu'il y a eu des consultations suffisantes?

M. Duncan : Je suis parfaitement au courant des engagements pris par le ministre Prentice après son arrivée aux commandes et je sais que certains sénateurs ont soutenu que ce projet de loi semble être tombé du ciel. C'est faux parce que ce projet de loi découle des recommandations formulées par le commissaire à l'environnement et au développement durable — lequel fait partie du Bureau du vérificateur général du Canada —, du Groupe d'experts sur l'eau potable salubre pour les Premières nations et du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Cela fait déjà plus de quatre ans que nous parlons avec les experts et les communautés des Premières nations.

Vous avez dit que j'ai récemment été nommé dans ces fonctions. Je peux vous garantir que je travaille dans tous ces dossiers depuis 1994. J'ai été porte-parole en matière d'environnement en 1994 et je suis toujours plus ou moins resté

half the time in that 12-year period, I was in opposition, so I became quite familiar with many First Nations issues. I know many of the players, and I know the department and how it operates — probably more than most new ministers coming into the position.

I can tell you that my political staff members have been very engaged on this file in good faith negotiations, and we have put a lot of energy into this. If we cannot make this work, based on how much good faith bargaining we have been doing — with the full knowledge of the Assembly of First Nations, AFN, by the way, and with their regional organizations that were designated and delegated by the national organization — then I do not know how we can do anything in good faith.

We have done everything we can to make this work. I told the Alberta chiefs — Senator Fairbairn would be interested in this — Treaty 6, Treaty 7 and Treaty 8 chiefs, when I was in Calgary recently that we will not ram legislation down their throat. We want to work collaboratively and make this work.

We have taken the same position with their technical people; that is who we have been meeting with since October. I gave them exactly the same message. I have had this conversation with the national chief and other regional organizations.

Do I believe the department on the consultation front? Yes, I do. Yes, it has happened.

We have been doing much on economic development — just to mention another of your points, namely, concern about Aboriginal rights. I went to a First Nations' energy conference in British Columbia about two weeks ago. One of the things that struck me was the message that was resonating. When a First Nation is approached with a business proposition, they have two choices: They can talk to their rights and title lawyers, or they can get some good business advice. People are starting to make the choice that they would rather get some good business advice than talk to the rights and title lawyers because that just gums everything up.

This water legislation is essential and crucial, and we are doing everything we can. If you want to protect a water source on-reserve, then obviously you will have the potential for someone's existing Aboriginal right to be infringed upon slightly. It would be inappropriate for the chief and council not to protect the community water source. In so doing, they might have to infringe on some Aboriginal right. That is just reality, and that should not be allowed to get in the way of progress.

The Chair: I will exercise the authority of the chair. Senator Dallaire, please ask one question on the first round.

en contact avec ce portefeuille dont j'ai été le porte-parole de l'opposition jusqu'aux élections de 2006. J'ai passé la moitié de cette période de 12 ans, sans doute, dans l'opposition et je connais parfaitement les dossiers des Premières nations. Je connais personnellement de nombreux acteurs et je connais le ministère et sa façon de fonctionner — probablement davantage que n'importe quel ministre ayant occupé ce poste.

Je peux vous garantir que mon personnel politique s'est engagé à négocier de bonne foi dans ce dossier et qu'il a investi beaucoup d'énergie dans ce sens. Si la bonne foi que nous avons investie dans ces négociations n'a rien donné — avec, en face, une Assemblée des Premières Nations ainsi que les organisations régionales désignées et déléguées par cette organisation nationale, qui étaient parfaitement au courant des tenants et aboutissants —, alors je ne sais pas ce que négocier de bonne foi veut dire.

Nous avons fait tout en notre pouvoir pour que cela fonctionne. Lors de mon récent passage à Calgary, j'ai indiqué aux chefs des Premières nations de l'Alberta — et cela devrait intéresser le sénateur Fairbairn — signataires des traités 6, 7 et 8, que nous n'allons pas leur imposer de loi. Nous voulons collaborer avec eux et nous assurer que cela fonctionne.

Nous avons adopté la même position auprès du personnel technique, c'est-à-dire ceux que nous avons commencé de rencontrer en octobre. Je leur ai dit exactement la même chose. J'ai eu ce genre d'échanges avec le chef national et avec les chefs régionaux.

Vous me demandez si je crois les gens du ministère à propos des consultations? Eh bien oui, je crois que c'est comme ça que ça s'est passé.

Nous sommes très actifs en matière de développement économique — cela pour reprendre une autre de vos remarques concernant les préoccupations en matière de droits des Autochtones. Il y a environ deux semaines, j'ai assisté à la conférence sur l'énergie des Premières nations en Colombie-Britannique. J'ai été frappé de constater que ces gens-là ont bien compris. Quand une Première nation est saisie d'une proposition d'affaires, elle peut faire deux choses : elle peut se tourner vers ses avocats pour parler de droits et de titres ancestraux ou elle peut aller chercher de bons conseils d'affaires. Les Premières nations commencent à opter pour des bons conseils d'affaires plutôt que pour ceux d'avocats spécialisés en droits et titres ancestraux qui viennent tout bousiller.

Cette loi sur l'eau est essentielle, elle est fondamentale, et nous faisons tout ce que nous pouvons pour la faire accepter. Si vous voulez protéger une source d'eau dans une réserve, il est évident que vous risquez d'empiéter légèrement sur les droits autochtones de quelqu'un, quelque part. Il serait déplacé que le chef et le conseil ne protègent pas la source d'eau de la communauté. Ce faisant, ils risquent d'empiéter sur certains droits autochtones. C'est la réalité et c'est un sacrifice à faire au nom du progrès.

Le président : Je vais exercer mon autorité de président. Sénateur Dallaire, je vous invite à ouvrir la première série de questions.

[Translation]

Senator Dallaire: Before I ask my question, I have a point I would like to raise.

Both the minister and his officials have indicated that amendments to this bill will be tabled. As a result, I would assume that we will be hearing the views of stakeholders from the other side of the fence. Will we, for instance, be providing the chiefs with an opportunity to provide their advice on the proposed amendments? Will they be invited to testify on the extent to which the amendments make the bill more acceptable? I would take it as a given that we intend to hear their testimony before we move on to clause-by-clause consideration, right?

The Chair: Not necessarily.

Senator Dallaire: I really must insist here. Amendments are to be tabled. Therefore, if we are to make an enlightened and transparent decision based on the fundamental values of the people affected, we have to be able to measure the impact of these amendments on those very people. We are scheduled to hear from the department and I think we should extend the same opportunity to First Nations.

The Chair: The steering committee has decided that the final witness will be the minister and his officials.

Senator Dallaire: The steering committee is made up of you, Mr. Chair, and Senator Brazeau.

The Chair: Senator Brazeau and myself.

Senator Dallaire: Are you the ones who decided not to hear representation from aboriginals?

The Chair: Please ask your question because the minister —

Senator Dallaire: Yes, all in good time.

The Chair: Well, we can address that later.

[English]

Senator Dallaire: Mr. Minister, in 2006, the Plan of Action for Drinking Water in First Nations Communities was launched, and we have had a series of exceptionally positive evaluations and annual reports since then on how it is working. It has significantly reduced the problem of safe drinking water within the communities. The government will invest \$330 million until 2012 to continue to advance that program.

In 2007, the expert panel said that the funds would be identified to meet the resources to establish the infrastructure needed for the implementation of this legislation.

Yes, it is true that someone said that if we waited for all of that, we would never see it. However, if we are advancing and the program is moving, why bring in such a significant hammer to continue the program and, in fact, to continue to monitor it and advise the aboriginal communities on how to ensure its

[Français]

Le sénateur Dallaire : Avant de poser ma question, j'aimerais tout d'abord soulever un point.

Tel qu'indiqué par le ministre et ses fonctionnaires, nous savons maintenant que des amendements au projet de loi seront proposés. Par conséquent, je présume que nous entendrons le point de vue d'intervenants qui nous donneront l'autre côté de la médaille. Aurons-nous la chance d'entendre, par exemple, les commentaires des chefs afin de nous porter conseil sur les amendements proposés et aussi pour savoir si, selon eux, ces amendements remplissent l'objectif de rendre le projet de loi plus acceptable? Je prends pour acquis que nous les entendrons avant de procéder à l'étude article par article?

Le président : Pas nécessairement.

Le sénateur Dallaire : J'aimerais insister sur ce point. Étant donné que des amendements seront proposés, nous devons pouvoir mesurer leur impact, du point de vue des personnes concernées, afin de prendre une décision éclairée et transparente envers nos populations et tenant compte de leurs valeurs fondamentales. Des représentants du ministère viendront s'expliquer, mais nous devons également entendre des représentants des Premières nations.

Le président : Le comité directeur a déterminé que le dernier témoin sera le ministre et ses fonctionnaires.

Le sénateur Dallaire : Le comité directeur est composé de vous, monsieur le président, et du sénateur Brazeau.

Le président : Le sénateur Brazeau et moi.

Le sénateur Dallaire : C'est vous qui avez décidé de ne pas entendre les représentations des Autochtones?

Le président : Voulez-vous poser votre question, car le ministre...

Le sénateur Dallaire : Oui, j'y arrive.

Le président : Et on en discutera plus tard.

[Traduction]

Le sénateur Dallaire : Monsieur le ministre, le Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations a été lancé en 2006 et nous avons depuis reçu une série d'évaluations et de rapports annuels extraordinairement positifs sur la façon dont tout cela fonctionne. Le problème de l'eau potable salubre a été en grande partie réglé dans les communautés. Le gouvernement va investir 330 millions de dollars jusqu'en 2012 pour continuer de promouvoir ce programme.

En 2007, le groupe d'experts a déclaré que des fonds serviraient à créer les infrastructures nécessaires à la mise en œuvre de cette loi.

Quelqu'un a dit, c'est vrai, que si nous avons dû attendre que tout cela se réalise sans intervention, jamais rien ne se serait passé. Pourtant, si les choses progressent et si le programme est mis en œuvre, pourquoi alors utiliser une massue pour enfoncer le clou, pour continuer à surveiller l'application et à conseiller les

implementation and guarantee the funds needed to do the job? Why bring in such a Draconian piece of legislation that touches areas that I believe set up the Aboriginal peoples to not being able to meet it because they have absolutely no control of the funds?

You are the one coming in with the hammer, and you are the one controlling the funds. Your functionaries have given us no information on the amount of the delta. You might have invested \$2.3 billion over the last five years; however, if the cost is \$8 billion, we are nowhere near meeting the requirement. Therefore, can you ensure that the regulations will get you more money — or perhaps you will get more money — to bring in the infrastructure to implement this bill?

Mr. Duncan: We accelerated spending on water and waste water infrastructure, as you pointed out. However, without standards, it is very difficult for us to know whether we are investing in the appropriate infrastructure or not. The same question comes up for capacity. We need people who are trained in these systems to operate to certain standards. Some of them are already incorporating, at the local level, municipal or provincial standards by reference. However, it is a hodgepodge. It is problematic to continue to make investments when we have to make up the standards or do not know what they are.

We do not view this as Draconian or as a hammer. The First Nations that we are working with regionally agree that this is an essential way to go. I see this is an essential move forward, and I cannot believe that it is getting gummed up when it is clearly all about safety and protection for First Nations citizens.

Senator Demers: I have been hearing about this for weeks and have never once heard that this is a good bill rather than it is suicidal, impossible and unacceptable. Your presentation was excellent. You said that you are negotiating in good faith.

Is it possible that some First Nations people are not on the same wavelength? I know that you want to make some amendments. Do you feel comfortable that we are heading in the right direction? According to grand chiefs and high representatives, it seems a total disaster.

I do not mean to embarrass anyone. You have a higher level of knowledge on this matter than I do.

Mr. Duncan: We are aware, from reading the transcripts, that this committee has been receiving a very one-sided view of the way things are going. We have been working collaboratively with the technical people from Treaty 6, Treaty 7 and Treaty 8 groups from Alberta.

communautés autochtones sur la manière de le mettre en œuvre et d'obtenir les fonds nécessaires? Pourquoi imposer un tel texte, aussi draconien, en fonction duquel, selon moi, les peuples autochtones ne pourront pas bénéficier de ces dispositions parce qu'ils ne maîtrisent absolument pas la partie financement?

C'est vous qui employez la massue et qui contrôlez les fonds. Vos fonctionnaires ne nous ont communiqué aucun renseignement sur l'importance de l'écart. Il est possible que vous ayez investi 2,3 milliards de dollars sur cinq ans, mais si le coût est de 8 milliards, nous sommes loin de pouvoir répondre aux besoins. Cela étant posé, pouvez-vous nous garantir que le règlement vous permettra d'obtenir davantage d'argent — à moins qu'il soit prévu que vous en aurez plus de toute façon — pour permettre la construction des infrastructures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

M. Duncan : Nous avons accéléré les investissements dans les infrastructures d'adduction d'eau et de mise à l'égout, comme vous l'avez dit. Cependant, tant que nous ne disposerons pas de normes, il nous sera difficile de savoir si nous réalisons de bons investissements. C'est la même question qui se pose dans le cas de la capacité des Premières nations. Nous avons besoin de gens formés à l'exploitation de ces systèmes en fonction de certaines normes. Certaines Premières nations ont déjà adopté, par voie de renvoi, des normes municipales ou provinciales, mais tout ça est très brouillon. Il est difficile de continuer à réaliser des investissements quand il faut imaginer les normes ou qu'on ignore ce qu'elles peuvent être.

Nous n'estimons pas que cette mesure législative soit draconienne ou imposée à coups de massue. Les Premières nations avec lesquelles nous travaillons à l'échelon régional reconnaissent que ce texte est essentiel pour l'avenir. Personnellement, j'estime qu'il est fondamental si nous voulons progresser et je n'arrive pas à comprendre pourquoi on le bousille ainsi quand il vise très clairement à assurer la sécurité et la protection des membres des Premières nations.

Le sénateur Demers : Ça fait des semaines que nous parlons de ce projet de loi et je n'ai entendu personne nous dire qu'il est bon, mais plutôt qu'il est suicidaire, impossible à appliquer et inacceptable. Vous nous avez dressé un excellent portrait de la situation. Vous nous avez affirmé que vous négociez de bonne foi.

Serait-il possible que les Premières nations ne soient pas sur la même longueur d'onde que vous? Je sais que vous avez l'intention d'apporter des amendements. Êtes-vous certain que nous cheminons dans la bonne direction? D'après les grands chefs et des dirigeants des Premières nations, tout cela semble être un véritable désastre.

Je ne veux embarrasser personne. Vous maîtrisez ce dossier, pas moi.

M. Duncan : Nous avons conclu, à la lecture des transcriptions, que votre comité n'a entendu qu'une version des choses. Nous collaborons avec le personnel technique des groupes des nations de l'Alberta signataires des traités 6, 7 et 8.

You are correct in concluding that everyone does not have the same view. This committee has managed to capture a prevalence of negative views. That happens sometimes.

It is easier in First Nations politics to be aggressively contrary to something than it is to be supportive. That is an observation that I stand behind. It is something I hope we can change. We are trying to change the channel and are still committed to changing the channel, and we do need this legislation.

Senator Raine: I am particularly interested in the comments about the need to develop more capacity. I know universities and colleges across the country offer water technology courses. Many of those programs require a grade-12 certification. Many people are currently operating water systems or may be in a position to operate water systems and work in that field because they live nearby, yet they do not have a grade-12 certification.

Is there a way for them to have their experience grandfathered in to get into the technology programs?

Mr. Duncan: That is a technical detail to which I am not qualified to respond. You are pointing out an important dimension here. We tend to focus on infrastructure. However, the operator, such as the record keeping, the sampling and all of that, is often the risk to the system.

That was the failing in Walkerton, for example. Everyone knows about Walkerton. It was not the infrastructure but the operators and the operations that were the problem. We know that we need to make significant investments in training our operators. We have some good examples with the Circuit Rider training where we centralized training and expertise.

We also have some new opportunities in technology wherever there are First Nations with broadband access. That is becoming more prevalent. Along with Bell Aliant and the Province of Ontario, we just announced full broadband over the next couple of years to all the fly-in First Nations in Northern Ontario, for example. That will open up new possibilities.

First Nations in Alberta will be on a centralized system in a few years. It is one we are investing in, as a department, and it will accomplish the monitoring and record keeping remotely. Any time there is a problem, they will be able to jump on it and deal with it.

Those kinds of things are helped immensely if we have national standards.

Vous avez raison de dire que tout le monde ne partage pas le même point de vue. Le comité a surtout entendu des points de vue négatifs, ce qui arrive parfois.

Il est plus facile pour les politiciens des Premières nations de s'opposer fermement à quelque chose que d'y adhérer. J'assume cette remarque. J'espère que nous parviendrons à changer cet état de choses. Nous tentons de modifier la dynamique et nous sommes résolus à y parvenir, raison pour laquelle nous avons besoin de ce texte de loi.

Le sénateur Raine : Je suis particulièrement intéressée dans ce que vous avez dit au sujet de la nécessité d'accroître la capacité des Premières nations. Je sais que les universités et collèges, un peu partout au pays, proposent des cours en technologie de l'eau. Beaucoup de ces programmes exigent un diplôme de 12^e année. Or, beaucoup d'opérateurs de systèmes d'alimentation en eau font ce travail tout simplement parce qu'ils vivent non loin de là, mais ils n'ont pas de diplôme de 12^e année.

Serait-il possible de reconnaître leur expérience pour leur permettre de s'inscrire à des programmes de formation en technologie?

M. Duncan : Je ne suis pas compétent pour répondre à cette question d'ordre technique. Vous soulevez un aspect important. Nous avons tendance à focaliser sur les infrastructures, mais c'est souvent au niveau des opérateurs, chargés de tenir les registres, de prélever les échantillons et ainsi de suite, que le risque est le plus grand.

C'est ce maillon qui a cédé à Walkerton, par exemple. Tout le monde a entendu parler de Walkerton. Ce n'est pas l'infrastructure qui était défaillante, mais les opérateurs et les opérations. Nous savons qu'il est nécessaire de réaliser d'importants investissements dans la formation de nos opérateurs. Nous en avons un bon exemple avec le programme Circuit Rider où sont réunis des formateurs et des experts.

Partout où les Premières nations ont accès à des services à large bande, de nouvelles possibilités technologiques s'offrent à nous. C'est de plus en plus répandu. Par exemple, en collaboration avec Bell Aliant et la province de l'Ontario, nous avons annoncé le lancement de services Internet à haute vitesse d'ici deux ans dans toutes les Premières nations du Nord de l'Ontario uniquement accessibles par voie aérienne. Tout cela va être porteur de nouvelles possibilités.

Dans quelques années, les Premières nations de l'Alberta seront reliées à un réseau centralisé. Notre ministère investit dans cette entreprise et c'est lui qui va se charger du contrôle et de la tenue des registres à distance. Chaque fois qu'il y aura un problème, le ministère pourra intervenir et le régler.

Il serait beaucoup plus facile de réaliser ce genre de projet si nous pouvions nous appuyer sur des normes nationales.

Senator Dyck: I will go back to this concern about consultation and accommodation. It seems that we are in a “he said-she said” situation where the department has one version of consultation and accommodation and First Nations organizations and witnesses have another.

As Senator Demers has noted, all the witnesses thus far have said that the bill is not good and that they have not been consulted and accommodated. Today you are saying that you are committing to work collaboratively and you have worked collaboratively with people from Treaty 6, Treaty 7 and Treaty 8. Nonetheless, we have had witnesses from the Assembly of Treaty Chiefs of Alberta from Treaty 6, Treaty 7 and Treaty 8 who said, “Our main concern is that Canada has snubbed repeated offers from First Nations in Alberta to be partners in developing drinking water legislation.”

They are saying that they have not been involved in the drinking water legislation.

Mr. Duncan: I will get my department official to round out more about the consultation. However, I met with the Treaty 6, Treaty 7 and Treaty 8 chiefs in Calgary. I am trying to think when that was. It was not that long ago. I received that same speech. I explained the important role that their technical people were playing and that I was satisfied that the engagement was happening and had been happening.

It is not always clear that everyone knows what everyone else is doing. They have played a pivotal role, and they have not been doing it in isolation from the AFN or from the other regional organizations across the country. British Columbia Assembly of First Nations, the Assembly of First Nations of Quebec and Labrador, the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs, et cetera are all interested parties. They have all been kept abreast of what these good faith negotiations have been accomplishing since October.

I am surprised when I hear statements such as that.

Senator Dyck: That reinforces the need for them to come back and comment on what we have before us now.

Senator Lovelace Nicholas: I spoke to a minister of Aboriginal affairs in New Brunswick. I saw a letter from the Assembly of First Nations chiefs in New Brunswick. They do not like this legislation. They feel as though it is being rammed down their throats.

However, since we are all arguing about consultation, could you give us names of the communities with which you consulted and the people with whom you consulted?

Mr. Duncan: I will ask Mr. Carisse to talk about that, but I want to finish off the previous conversation.

Le sénateur Dyck : Revenons-en aux préoccupations relatives à la consultation et au modus vivendi. J'ai l'impression que nous baignons dans un flou artistique, puisque le ministère a une version des consultations et des arrangements, et que les organisations et les témoins des Premières nations en ont une autre.

Comme l'a fait remarquer le sénateur Demers, jusqu'ici, tous les témoins que nous avons entendus nous ont affirmé que ce projet de loi n'est pas bon et qu'ils n'ont pas été consultés ni aidés. Aujourd'hui, vous déclarez que vous vous engagez à collaborer avec les Premières nations et que vous avez déjà travaillé en collaboration avec les signataires des traités 6, 7 et 8. Pourtant, nous avons entendu des témoins de l'Assemblée des chefs de l'Alberta signataires des traités 6, 7 et 8 qui nous ont dit être surtout préoccupés par le fait qu'Ottawa a rejeté les multiples offres formulées par les Premières nations de l'Alberta qui voulaient être associés à la rédaction de la loi sur l'eau potable.

Ils nous ont dit ne pas avoir participé à l'élaboration de la loi sur l'eau potable.

M. Duncan : Je vais inviter mes fonctionnaires à vous parler davantage des consultations, mais sachez que j'ai rencontré les chefs signataires des traités 6, 7 et 8 à Calgary. J'essaie de me souvenir quand c'était. Il n'y a pas très longtemps. Ils m'ont servi le même discours que celui-là. Je leur ai expliqué le rôle important joué par leur personnel technique et dit que j'étais convaincu que des discussions avaient lieu et qu'il y en avait eu avant.

Tout le monde ne sait pas toujours avec certitude ce que font les autres. Ils ont joué un rôle fondamental et ils n'ont pas agi indépendamment de l'APN ou des autres organisations régionales. L'Assemblée des Premières nations de la Colombie-Britannique, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs, et cetera, sont autant de parties prenantes. Ils ont été tenus au courant de ce qui a été accompli dans le cadre de ces négociations menées de bonne foi depuis le mois d'octobre.

Je suis surpris d'entendre des déclarations comme celle-là.

Le sénateur Dyck : D'où la nécessité de les faire revenir pour leur demander de réagir à la mesure dont nous sommes saisis.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je me suis entretenue avec le ministre des Affaires autochtones du Nouveau-Brunswick. J'ai lu la lettre écrite par l'Assemblée des chefs des Premières nations du Nouveau-Brunswick. Ils n'aiment pas ce texte de loi. Ils ont l'impression qu'on est en train de le leur imposer de force.

Toutefois, puisque nous en sommes à la question de la consultation, pourriez-vous nous donner les noms des communautés que vous avez consultées et les noms des gens avec qui vous avez parlé?

M. Duncan : Je vais demander à M. Carisse de vous répondre à ce sujet, mais avant, je vais conclure ma dernière intervention.

It is my understanding that we are not supporting the bill without amendments. We are now talking about amendments. I gather there were frustrations prior to my being in office.

The chiefs have been excellent to work with and are still working with us in good faith. I believe that is the way we will get to the finish line on this bill.

Senator Dyck: You did not answer my question.

Mr. Duncan: No. I am asking Mr. Carisse to address your question.

Karl Carisse, Senior Director, Innovation and Major Policy Transformation, Regional Operations Sector, Indian and Northern Affairs Canada: I am more than happy to answer. I will go quickly because I know the minister has to leave, but we can revisit this. I will leave it up to the chair as to whether you would like me to answer now.

The Chair: Minister, do you have to leave?

Mr. Duncan: Yes, I just received the word.

The Chair: On behalf of the committee, I thank you for appearing here this morning. Hopefully, whatever consultation process is taking place will continue with First Nations and your department under your leadership. Amendments can be made right up to and into third reading.

Will your officials stay to respond to further questions?

Mr. Duncan: Yes, they will.

The Chair: Thank you again, Mr. Minister. Continue, Mr. Carisse.

Mr. Carisse: I will give a bit of scope to the consultation process and to add to what the minister said earlier. We started in 2006; an expert panel went out to meet with the organizations or the people who wanted to talk to them. In 2007, there was a workshop in Ottawa based on the findings of the expert panel. We invited people from across the country — technicians, different representatives — to come to talk about what was said.

We went across the country for the first time in the spring and summer of 2008. We approached all the major organizations in each region, starting from the Atlantic with the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs, the Assembly of First Nations of Quebec and Labrador, the Chiefs of Ontario, et cetera, all the way to B.C.

It is around that time in the spring and early summer that they have their annual meetings before the AFN Annual General Assembly at the beginning of summer. We talked with them. The AFN were also there with us at the time. They were at that meeting in 2007.

Je crois savoir que nous n'appuyons pas le projet de loi sans amendement. Il est maintenant question d'y apporter des amendements. Je suppose qu'il y a eu des déconvenues avant mon arrivée aux manettes.

Les chefs ont fait de l'excellent travail et ils continuent de négocier avec nous de bonne foi. J'estime que c'est ainsi que nous parviendrons à franchir la ligne d'arrivée avec ce projet de loi.

Le sénateur Dyck : Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. Duncan : Non. Je vais demander à M. Carisse de vous répondre.

Karl Carisse, directeur principal, Innovation et transformations stratégiques majeures, Secteur des opérations régionales, Affaires indiennes et du Nord Canada : Je suis très heureux de pouvoir répondre. Je vais me dépêcher, parce que je sais que le ministre doit partir, mais nous pourrions revenir sur cette question. Je m'en remets au président pour savoir si je dois répondre tout de suite.

Le président : Vous devez partir, monsieur le ministre?

M. Duncan : Oui, je viens de recevoir le signal.

Le président : Eh bien, au nom du comité, je vous remercie d'être venu nous rencontrer ce matin. Il est à espérer que le processus de consultation entre votre ministère et les Premières nations se poursuivra sous votre gouverne. Il sera possible d'apporter des amendements jusqu'à l'étape de la troisième lecture.

Vos fonctionnaires vont-ils rester pour répondre à nos questions?

M. Duncan : Oui.

Le président : Encore merci, monsieur le ministre. Poursuivez, monsieur Carisse.

M. Carisse : Je vais vous expliquer un peu plus le processus de consultation et ajouter certaines choses à ce que le ministre a dit. Nous avons débuté en 2006. Un groupe d'experts a été constitué pour rencontrer les organisations ou les membres des Premières nations désireux de s'exprimer. En 2007, nous avons organisé un atelier à Ottawa à partir des constats du groupe d'experts. Nous avons invité des gens de partout au pays — des techniciens, des représentants de différents groupes autochtones — pour parler de tout ce qui avait été dit jusque-là.

Nous avons ensuite entrepris une tournée du pays pour la première fois, au printemps et à l'été 2008. Nous avons contacté les grandes organisations dans chaque région, à commencer par l'Atlantique avec l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, les chefs de l'Ontario et ainsi de suite, jusqu'en Colombie-Britannique.

C'est vers cette époque, au printemps et au début de l'été, que se déroulent les réunions annuelles avant l'assemblée générale annuelle de l'APN, au début de l'été. Nous avons alors parlé à ces gens-là. À l'époque, des représentants de l'APN étaient également présents. Ils étaient présents à l'assemblée de 2007.

I made the presentations to those organizations. There is an idea that there is a regulatory gap that needs to be filled, that we need to create a legislative framework to begin with. We told everyone that we would be doing more formal engagements in the months ahead.

Those formal engagements happened in February and March of 2009. At that time, it was a one-day event. In retrospect, two or three days might have helped. However, to prepare for that, we provided a discussion paper that was sent to every chief and council across the country, as well as tribal organizations and technical organizations. They received this discussion paper. The AFN was at these sessions as well.

We provided funding to each and every community in Canada to send their chief or a member of their leadership, as well as a technician, to come to talk with us. We made the same offer to tribal councils and First Nations technical organizations. We were prepared to meet with those people; we had the funds to meet with over 1,200 people, should that happen.

The total participation was around 700. There was participation by 550 First Nations, which I think is good for that type of process. At that time, we also provided the funding to all those regional organizations to come up with their own assessment of what a legislative framework would mean to them.

Of course, we received some correspondence from the chiefs and others. We decided to go back across the country again to meet with the leadership from those regional organizations. Until this day, we keep doing this. For instance, myself and Ms. Chan drove for an hour and a half from Vancouver to Harrison Hot Springs to meet with one of the witnesses who was here specifically to talk about water legislation, what regulations would mean to him and his organization in B.C.

That is the extent of it. In all, we have spent about \$2 million on engagement up until now.

Senator Dallaire: You say that you did all this consultation, yet the legislation that you produced is so adverse to them; there seems to be a disconnect.

Although you state that you did all that consultation, unless I am mistaken, there are about 1 million Aboriginal people in the country, which is approximately four times the size of Europe. They are deployed in about 658 different locations.

If I look at my little village where I have my summer cottage, they tried to bring in a whole new system of water purification. They spent months debating what should be done and how it

J'ai fait des présentations à ces organisations. Il est dit qu'il existe un écart sur le plan réglementaire qu'il faut combler et que, pour cela, il faut commencer par créer un cadre législatif. Nous avons affirmé à tout le monde que nous formaliserions nos échanges dans les mois suivants.

C'est ce qui s'est produit en février et en mars 2009. À l'époque, nous avons organisé un atelier d'un jour. En rétrospective, il aurait été utile de tenir un atelier de deux ou trois jours. Quoi qu'il en soit, en préparation à cet atelier, nous avons produit un document de discussion que nous avons fait parvenir à chaque chef et à chaque conseil, partout au pays, de même qu'aux organisations tribales et aux organisations techniques. Tout le monde a reçu ce document de discussion. L'APN a aussi délégué des représentants lors de ces séances.

Nous avons versé des fonds à chaque communauté au Canada pour qu'elle puisse envoyer son chef ou un membre de l'équipe dirigeante, ainsi qu'un technicien, pour parler avec nous. Nous avons fait la même proposition aux conseils tribaux et aux organisations techniques des Premières nations. Nous étions préparés à rencontrer tous ces gens-là et nous avons réservé les fonds nécessaires pour rencontrer plus de 1 200 personnes, si besoin était.

En tout, nous avons enregistré 700 participants. Les 550 Premières nations ont toutes été représentées, ce qui, je crois, témoigne de la qualité du processus. À l'époque, nous avons aussi financé toutes les organisations régionales pour leur permettre de produire leur propre évaluation des impacts du cadre législatif.

Bien sûr, nous avons reçu des courriers des chefs et d'autres. Nous avons décidé d'entreprendre une nouvelle tournée du pays pour rencontrer de nouveau les dirigeants des organisations nationales. C'est ce que nous continuons de faire aujourd'hui encore. Par exemple, Mme Chan et moi avons fait une heure et demie de route entre Vancouver et Harrison Hot Springs pour rencontrer un des témoins qui se trouvait là-bas, spécialement pour parler de la loi sur l'eau et de ce que les règlements signifieraient pour lui et pour son organisation en Colombie-Britannique.

Voilà tout ce que nous avons fait. En tout, nous avons dépensé jusqu'ici 2 millions de dollars dans ce genre d'échanges.

Le sénateur Dallaire : Vous avez dit avoir mené toute cette consultation, mais il y a quelque chose qui ne colle pas, puisque les Premières nations semblent être radicalement opposées à cette loi.

Vous dites avoir mené toutes ces consultations, mais à moins que je me trompe, on dénombre environ 1 million d'Autochtones au Canada, pays dont la superficie est d'environ quatre fois supérieure à celle de l'Europe. Les Autochtones sont répartis entre 658 emplacements.

Dans mon petit village où j'ai mon chalet d'été, on essaie d'installer un nouveau système de purification d'eau. Les gens ont passé des mois à débattre de ce qu'il fallait faire et de la façon

should be done just to meet the processes of not only getting the right infrastructure, training, and operations and maintenance — O & M — money, but also how they would sustain it.

You are telling me that you covered 658 places in this incredible country — which has the most complex places to access sometimes, as I know from personal experience — and you think you have covered the bases in the way that you have done it. What criteria do you use to tell us that you have actually done that; and is that enough?

We do more consultation with Canadian International Development Agency, CIDA, in international development programs than I can assess what you have done across this country for the First Nations.

Mr. Carisse: The issue at hand is we did not go to all the communities, obviously. Spending that type of money to do that is prohibitive. We would rather spend it on systems.

However, we consulted and went out and engaged on the legislative framework. The minister said earlier that this is just the beginning. Where the true consultation and engagement will happen is where we develop regulations should this bill receive Royal Assent. That is where we can start talking. For instance, Atlantic Canada has 33 communities. We would have to look at the situation of all those 33 communities. That is when the nitty-gritty detail would happen.

This is only the first stage. Those four or five years of engagement were to bring us to a piece of legislation that can be enabling, to bring us to do more engagement and to do that detailed engagement afterwards for each and every community where it is needed.

Gail Mitchell, Director General, Community Infrastructure Branch, Regional Operations Sector, Indian and Northern Affairs Canada: If I might add to that, on broader planning for infrastructure investments, the department works closely with communities on a yearly basis to develop plans and on an ongoing basis throughout the year to discuss issues such as O & M and required capital investments.

It is important to separate the broader question of establishing enabling legislation in that day-to-day technical support that the department provides to communities. We work with them to provide adequate O & M for systems, which is an ongoing activity.

Senator Dallaire: You cannot bring in legislation if you do not have the funding guaranteed. You are bringing in legislation with a significant hammer on people to play by the rules and establish

dont il fallait s'y prendre pour respecter le processus leur imposant non seulement de se doter de l'infrastructure appropriée, de former les gens, d'avoir des budgets de fonctionnement et d'entretien, mais aussi de pouvoir maintenir le tout en état de fonctionnement.

Vous me dites être allés dans les 658 emplacements répartis à la surface de cet incroyable pays — des emplacements dont l'accès est parfois formidablement complexe, comme j'en ai fait personnellement l'expérience — et vous pensez n'avoir négligé personne dans la façon dont vous vous y êtes pris. Sur quels critères vous fondez-vous pour nous dire que vous avez fait tout ça et que c'est suffisant?

J'en sais davantage sur ce que font l'Agence canadienne de développement international, l'ACDI, en matière de programmes de développement international que j'en sais à propos de ce que vous avez fait dans ce pays auprès des Premières nations.

M. Carisse : Dans ce cas précis, nous n'avons évidemment pas visité toutes les communautés. Le coût d'une telle entreprise serait prohibitif. Mieux vaut dépenser notre argent dans les systèmes.

Il demeure que nous avons consulté, que nous nous sommes déplacés et que nous avons parlé de notre cadre législatif. Le ministre vous a dit tout à l'heure que ce n'est là qu'un début. La véritable consultation et les véritables échanges interviendront à l'étape de la préparation du règlement, si ce projet de loi reçoit la sanction royale. Nous pourrions alors commencer les discussions. Par exemple, on dénombre 33 communautés dans le Canada atlantique. Il faudrait examiner la situation de ces 33 communautés et cela se fera quand nous entrerons dans les détails du règlement.

Nous n'en sommes qu'à la première étape. Ces quatre ou cinq années passées en consultations devaient nous permettre de produire une mesure législative applicable, nous permettre d'aller plus loin dans les échanges et de mobiliser par la suite chaque communauté si cela s'avère nécessaire.

Gail Mitchell, directrice générale, Direction générale des infrastructures communautaires, Secteur des opérations régionales, Affaires indiennes et du Nord Canada : Permettez-moi d'ajouter qu'en ce qui concerne la planification plus générale des investissements en infrastructures, le ministère travaille en étroite collaboration avec les communautés, sur une base annuelle, afin d'élaborer des plans et, toute l'année durant, nous parlons de questions comme les budgets de F et E et les investissements en immobilisations qui s'imposent.

Il convient de faire la part entre la question plus générale de la mise en œuvre d'une loi habilitante et celle du soutien technique quotidien que le ministère assure aux communautés. Nous travaillons avec les communautés pour qu'elles disposent de moyens de F et E adaptés à leurs systèmes, et cela de façon régulière.

Le sénateur Dallaire : Vous ne pouvez pas soumettre une loi si vous n'avez pas le financement qui vient avec. Vous imposez une loi, à coups de massue, parce que vous exigez des gens qu'ils

standards. However, you have not even proven yet that you have provided the resources for them to have the infrastructure, to maintain it, to train the people and to sustain it.

If someone walked in here and said that they will add another \$5 billion to implement this legislation to make damn sure it works, then you would have everyone on board. However, all we have is you saying that, yes, afterwards we will sort it out. Even the minister has not indicated that he has asked for new money to implement this legislation.

I cannot believe that happens. I come from a department where you would not even get to a director general with a system such as that.

Senator Raine: I would like to point out that in the analogy that Senator Dallaire mentioned in his little village, the consultation they did in developing their system could not have been done in the absence of regulations regulating that system.

Now we are developing the framework for the regulations. I heard very clearly the minister commit to working together collaboratively in the regulatory development process. Maybe you could confirm that.

Ms. Mitchell: That is the proposed way forward, namely, that we will work with organizations across the country to develop regulations that will be appropriate to those regions. Our intent is to move forward in that way. That is our plan.

Senator Brazeau: My question is for Mr. Salembier. First, I would like to correct my colleague on the number of Aboriginal people in Canada who would be affected by this bill. It is not 1 million. There are approximately 750,000 First Nations citizens, of whom half live off-reserve. We are looking at roughly 375,000 people in this country.

Having said that, I have been involved in this business for quite a number of years, and this term “consultation” always pops up. INAC will give money to First Nations communities so that they can be made aware of the development of pieces of legislation, and consultation is a two-way street. I have also heard that many First Nations people at the grassroots level, even though some communities receive money, are not consulted by their own leaders.

We hear different terms — consultation, engagement sessions, information-sharing sessions — and, to me, it is a lot of hairsplitting. What is the position of the Department of Justice Canada when it comes to the term “consultation”?

I would like to reach a point in time in the future where perhaps the word “consultation” would be put directly into contribution agreements so that everything is made clear from the get go. If INAC will provide financial resources for consultation, why do not we say that? Many chiefs who have appeared before this committee said that they accepted the money, but it was not really consultation.

adoptent et qu'ils suivent des règles. Cependant, vous n'avez même pas encore prouvé que vous leur avez fourni les ressources nécessaires pour qu'ils se dotent des infrastructures, qu'ils les entretiennent et qu'ils forment leur personnel.

Si quelqu'un disait qu'il va investir 5 milliards de dollars supplémentaires pour mettre cette loi en œuvre afin de s'assurer qu'elle fonctionne bien, tout le monde serait avec vous. Mais voilà, pour l'instant vous dites simplement que vous allez considérer l'aspect financier après coup. Même le ministre ne nous a pas dit s'il a réclamé plus de fonds au titre de ce projet de loi.

Je ne pense pas que ça va se produire. Je suis issu d'un ministère où même un directeur général ne serait pas parvenu à se doter d'un système avec un tel budget.

Le sénateur Raine : Je dois préciser, au sujet de l'exemple du sénateur Dallaire, celui de son petit village où il y eu des consultations portant sur le nouveau système, que cela ne se serait pas produit en l'absence de règlements encadrant ce genre de système.

Nous sommes en train de bâtir le cadre réglementaire. J'ai très clairement entendu le ministre dire qu'il s'engageait à collaborer avec les autres intervenants au processus d'élaboration du règlement. Vous pourriez peut-être nous le confirmer.

Mme Mitchell : C'est ce qui est prévu à l'avenir, autrement dit que nous travaillions avec toutes les organisations du pays à la formulation de règlements qui soient adaptés à chaque région. Nous avons l'intention de travailler dans ce sens. C'est notre plan.

Le sénateur Brazeau : Ma question s'adresse à M^e Salembier. J'aimerais d'abord corriger mon collègue au sujet du nombre d'Autochtones au Canada qui pourraient être touchés par ce projet de loi. Ce n'est pas 1 million, c'est environ 750 000 membres des Premières nations dont la moitié vit hors réserve. Il serait donc question d'environ 350 000 personnes en tout.

Cela étant posé, je participe à toute cette entreprise depuis plusieurs années et j'ai constaté que le terme « consultation » revient sans arrêt sur la table. AINC verse de l'argent aux communautés des Premières nations pour qu'elles se tiennent au courant de la progression de la législation et, qui dit consultation dit échanges bilatéraux. J'ai aussi entendu dire qu'un grand nombre de membres des Premières nations, à la base, n'ont pas été consultés par leurs propres dirigeants, même si les communautés ont reçu de l'argent pour cela.

La terminologie varie; on parle de consultation, d'ateliers-rencontres et de séances d'information. Quant à moi, on se coupe les cheveux en quatre. Que pense le ministère de la Justice du mot « consultation »?

J'aimerais qu'à un moment donné, dans l'avenir, on inscrive directement le mot « consultation » dans les ententes de contribution pour que tout soit très clair dès le début. Si AINC débloque des fonds pour permettre la consultation, pourquoi ne pas le dire carrément? Beaucoup de chefs qui ont témoigné devant ce comité ont reconnu avoir accepté cet argent, mais qu'il ne s'agissait pas de vraies consultations.

What is the position of the department in that respect?

Senator Dallaire: I do not remember that.

Paul Salembier, General Counsel, Department of Justice Canada: I am not at liberty, per se, to provide the position of the Department of Justice Canada. I can give you an overview of what the courts have said on consultation. The problem with the term “consultation” is that it is one word with many meanings, and it is always fact-specific.

On legislation, the Supreme Court of Canada, in its *R. v. Sparrow* decision, determined that consultation was a factor to be looked at in determining whether an infringement of an Aboriginal or treaty right is justified in the circumstances. They will also look at the objective of the legislation and whether it infringes on the Aboriginal treaty right to the least degree possible to attain those objectives. Consultation is one factor that the courts will look at in determining whether an infringement is justified.

The courts say that what constitutes consultation is fact-specific. In some cases, it depends on the degree of infringement and the degree to which the right is alleged, as opposed to proven. They might say that it is at the lower end of the scale.

In other cases, where a way of life might be massively disrupted, serious accommodation might be required as an element of consultation. One cannot go in saying, “Here is what we plan to do. Thank you for your thoughts. We will do it anyway.” One must go in saying, “Here is what we plan to do. Please give us your reactions. We want to see how we can do this in such a way as to minimize any infringement on your Aboriginal and treaty rights.” Those are the two ends of the scale.

In each case, it will always be fact-specific. In this bill, there are very few actual rules because it sets up a framework to develop rules in the regulations. In looking at rules that might restrict the use of reserve land to protect water sources, the courts will look at the degree of consultation there rather than looking at the development of framework enabling a government to develop those rules.

Senator Lovelace Nicholas: According to your answer, it has to do with money. We are talking about a watershed. What will happen when they can no longer afford to regulate these water systems?

Ms. Mitchell: The issue of funding is foremost in people’s minds. It is important to remember that communities do have water systems now. They are operating them and providing services to their members.

The challenge is around capacity, and the minister spoke to that quite eloquently. These challenges are there now; they will be there after regulations. We, as a government working in

Quelle est la position de votre ministère à cet égard?

Le sénateur Dallaire : Je ne me souviens pas de ça.

Paul Salembier, avocat général, ministère de la Justice Canada : Je n’ai pas le bon droit de vous donner la position du ministère de la Justice, mais je peux vous donner une idée de ce que les tribunaux ont dit à propos de la consultation. Le problème, avec le terme « consultation », c’est qu’il est polysémique et de sens variable selon les circonstances.

Dans son arrêt *R. c. Sparrow*, la Cour suprême du Canada a statué que la consultation est un facteur dont il faut tenir compte pour déterminer si le non-respect d’un droit autochtone ou d’un droit issu de traité était justifié dans les circonstances. Les tribunaux examineront donc l’objet de la loi pour s’assurer qu’elle contrevient le moins possible aux droits issus de traités en fonction des objectifs énoncés. La consultation est l’un des facteurs que les tribunaux examineront pour déterminer si une transgression se justifie.

Les tribunaux estiment que ce qui constitue une consultation dépend des faits. Parfois, ça dépend du degré de transgression et de la mesure dans laquelle le droit en question est présumé plutôt qu’incontestable. Les tribunaux pourront estimer que la violation est mineure.

D’un autre côté, en cas de transgression très importante d’un mode de vie, la consultation peut nécessiter de véritables compromis. On ne peut pas dire : « Voici ce que nous envisageons de faire, merci de nous donner votre avis, mais nous allons le faire de toute façon. » Il faut aborder la chose différemment, en disant : « Nous envisageons de faire ceci ou cela, veuillez nous faire part de vos réactions. Nous voulons voir comment nous pourrions réaliser ce projet afin d’enfreindre le moins possible vos droits autochtones et vos droits issus de traités. » Voilà les deux extrêmes envisageables.

Dans chaque cas, tout est circonstanciel. Dans ce projet de loi, il n’y a que très peu de véritables règles parce qu’il est question d’un cadre destiné, plus tard, à formuler des règles qui apparaîtront dans les règlements. Les règles, elles, pourraient fort bien limiter l’utilisation des terres de réserve afin de protéger les ressources en eau, et les tribunaux examineront alors l’ampleur des consultations tenues plutôt que de s’arrêter à la préparation d’un cadre destiné à permettre au gouvernement d’élaborer de telles règles.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Si je comprends bien votre réponse, c’est une question d’argent. On parle ici de systèmes hydrographiques. Que se passera-t-il s’ils n’ont plus les moyens de réglementer les réseaux d’alimentation en eau?

Mme Mitchell : La question du financement domine dans l’esprit des gens. Il ne faut pas oublier que les communautés disposent déjà de réseaux d’alimentation en eau. Elles les exploitent et offrent des services à leurs membres.

Le défi porte sur la capacité des communautés et le ministre vous en a fort bien parlé. Ce sont des défis actuels qui seront encore là après l’adoption des règlements. En partenariat avec les Premières

partnership with First Nations, must put in plans to manage those capacity gaps, whether at the infrastructure level or at the level of the operators. The regulations will add a framework of predictability. They will add clarity of rules and responsibilities. That clarity is lacking at the moment.

We have these challenges now. We try to face them by working with communities and technical organizations at the regional level to identify strategies that will enable better capacity building. The regulations will bring more rigour to the process. The Government of Canada invests a significant amount of funds on an annual basis and has been doing so for many years. It is expected to continue to invest that money over the coming years.

Without a regulatory framework, what measures do you put in place to make adjustments? That is the challenge we face.

Senator Lovelace Nicholas: A challenge would be to solve the problem, not band aid it.

Senator Dallaire: It is interesting that we will bring in standards for Aboriginal water at the federal government level when we only have guidelines for the rest of the country and that the standards are in fact established at the provincial level.

A federally based organization will impose standards to be worked out with the provinces when it does not have the determination to impose standards on the country. The country's guidelines are left at the provincial level. It is going backwards in achieving that. We want the Aboriginal people living in the territories and provinces to heed standards established by the provinces. That is complex in our arcane, confederal system.

What is the argument behind wanting to bring in standards and such a pervasive piece of legislation? A variety of elements of the bill go beyond establishing standards to be adhered to. Many of your clients say that this bill goes way beyond trying to establish standards. Some of them say that it should be scrapped. Other say, "Wait a minute; it is not ready."

We have 49 Aboriginal Nations sites that have significant problems. However, that number dropped massively over the last few years. It is being managed. The Auditor General may not like your methodology. What of it? You are a department. If you are worried about getting fired by the Auditor General, that is another issue.

The Auditor General does not like your style of management; however, you are still working. The bulk of your clients said, "At least, slow this thing down. Wait it out. Let us get a bit further down the road with the engineering and strategy assessment, so that we have a better feel of the funding delta. Then, let us bring this thing in."

nations, le gouvernement doit combler les écarts de capacité que ce soit du côté de l'infrastructure ou de celui des opérateurs. Les règlements vont permettre de disposer d'un cadre prévisible. Ils apporteront de la clarté du côté des règles et des responsabilités. C'est ce genre de clarté qui fait actuellement défaut.

Nous sommes actuellement aux prises avec les mêmes défis. Nous essayons d'y faire face en travaillant auprès des communautés et des organisations techniques à l'échelon régional, nous voulons arrêter les stratégies qui pourraient nous permettre d'améliorer la capacité des Premières nations. Les règlements apporteront plus de rigueur à tout le processus. Tous les ans, le gouvernement du Canada investit énormément et cela dure depuis de nombreuses années. On s'attend à ce qu'il continue ainsi dans les années à venir.

Notre défi consiste à déterminer quel genre de mesures il faut prévoir dans le cadre réglementaire afin d'apporter des modifications.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Le défi, c'est de régler le problème, pas d'appliquer un sparadrap.

Le sénateur Dallaire : C'est intéressant d'apprendre que vous avez l'intention d'élaborer des normes à l'échelon fédéral pour régir tout ce qui concerne l'eau chez les Autochtones, tandis que, partout ailleurs au pays, on applique de simples lignes directrices et que les normes relèvent de la compétence des provinces.

Un organisme fédéral va donc imposer des normes qui seront élaborées par les provinces, tandis que ce même organisme n'a pas la détermination voulue pour imposer des normes à l'échelle du pays. Les lignes directrices relèvent des provinces. Finalement, on fonctionne à l'envers. Nous voulons que les Autochtones résidant dans les territoires et les provinces appliquent des normes qui seront établies par les provinces. Ça devient très complexe dans notre confédération qui est par ailleurs ésotérique.

Pourquoi veut-on imposer de telles normes dans une loi à ce point envahissante? Il y a tout un ensemble d'éléments, dans ce projet de loi, qui vont bien au-delà de l'établissement des normes à respecter. Beaucoup de vos clients disent que ce projet de loi va bien au-delà d'une simple tentative d'établissement de normes. Certains disent qu'il faudrait le déchirer. D'autres disent : « Attendez un instant, ce n'est pas prêt. »

Nous avons dénombré 49 emplacements où des Premières nations sont aux prises avec de sérieux problèmes. Cependant, il y a eu une nette amélioration sur ce plan au cours des dernières années. On gère la situation. La vérificatrice générale n'aime peut-être pas votre méthodologie. Et alors? Vous êtes un ministère. Si vous craignez d'être congédiés par la vérificatrice générale, alors c'est un autre problème.

La vérificatrice générale n'aime pas la façon dont vous travaillez, mais vous avez toujours votre emploi. La plupart de vos clients disent : « Au moins, ralentissez le processus. Attendez. Allons un peu plus loin dans l'évaluation de la stratégie et des aspects techniques afin qu'on se fasse une meilleure idée de l'écart de financement. Après ça, vous pourrez déposer votre projet. »

What is the urgency of doing that, apart from the Auditor General on your back, when you are essentially controlling the scenario?

Ms. Chan, are you the director general?

Ivy Chan, Director, Environmental Public Health Division, Health Canada: I am Director, Environmental Public Health Division.

Senator Dallaire: What happened to the assistant deputy minister?

Ms. Chan: He left with the minister.

Senator Dallaire: We were told that the functionaries would stay. An ADM is still a civil servant.

The Chair: Ms. Chan is capable, senator.

Senator Dallaire: Ms. Chan is not an ADM or a DG. In terms of what we are talking about, an ADM or a DG is required — nothing against you, madam.

What is the urgency, apart from the Auditor General being on your back?

Ms. Mitchell: I have been working with INAC for 17 years. The process of legislation is often quite a winding road. With respect to this legislation, it does take time. To coincide a regulatory framework and a long-term investment strategy is an important objective. Therefore, we have to keep moving forward with this legislation to be positioned to really propose a compelling, comprehensive plan as we move into the future and as we receive the results of the national assessment.

If the legislative process grinds to a halt, then developing a comprehensive plan is really at risk. As most jurisdictions in Canada can demonstrate, that regulatory framework allows you to establish very clear objectives around performance; it allows you to understand what type of technology solutions are appropriate; and it gives you some certainty about roles and responsibilities. At the moment, I would say that all of those issues are very challenging because we do not have clear roles and responsibilities, though we have made some progress. We do not have the capacity to take measures that have the weight of a regulatory framework behind them.

Why move now? From where I sit, as a public servant advising the minister and his staff, one must keep moving forward and keep that process going. I think it presents some risk to halt and wait until other things are perfectly aligned.

Senator Dyck: My question revolves around the safety issue. Senator Dallaire mentioned that the department, in a previous appearance before the committee about a year ago, said that they reduced the number of high-risk communities from 93 to somewhere in the region of 48 or 49. Therefore, though it might

Quelle est l'urgence, si ce n'est que vous avez la vérificatrice générale sur le dos, puisque c'est vous qui maîtrisez entièrement la situation?

Madame Chan, vous êtes directrice générale?

Ivy Chan, directrice, Division de la santé environnementale et publique, Santé Canada : Je suis directrice, Division de la santé environnementale et publique.

Le sénateur Dallaire : Qu'est-il arrivé au sous-ministre adjoint?

Mme Chan : Il est parti avec le ministre.

Le sénateur Dallaire: On nous avait dit que les fonctionnaires resteraient sur place. Le sous-ministre adjoint est toujours un fonctionnaire

Le président : Sénateur, Mme Chan est tout à fait capable de répondre aux questions.

Le sénateur Dallaire : Mme Chan n'est ni SMA, ni DG. Pour parler de ce qui nous intéresse, il faudrait que notre interlocuteur soit SMA ou DG. Ce n'est rien contre vous, madame.

Donc, où est l'urgence, si ce n'est que vous avez la vérificatrice générale sur le dos?

Mme Mitchell : Il y a 17 ans que je travaille à AINC. Le processus législatif est souvent très sinueux. Pour ce projet de loi en particulier, il faut du temps. L'objectif consistant à faire coïncider un cadre réglementaire et un investissement à long terme est important. Donc, nous devons continuer d'élaborer cette loi afin d'être en mesure de proposer plus tard un plan convaincant et exhaustif, quand nous recevrons les résultats de l'évaluation nationale.

Si le processus législatif venait à paralyser, c'est la formulation du plan global qui serait compromise. Comme pourraient le montrer la plupart des provinces et des territoires au Canada, ce cadre réglementaire permet de fixer des objectifs très clairs en matière de rendement; il permet de comprendre le genre de solutions technologiques qui s'imposent; il permet aussi de préciser les rôles et les responsabilités des intervenants. Je dirais que, pour l'instant, nous avons beaucoup de difficulté avec tous ces aspects parce que les rôles et les responsabilités n'ont pas été précisés, même si nous avons fait certains progrès. Nous n'avons pas la capacité d'adopter des mesures ayant le même poids qu'un cadre réglementaire.

Pourquoi agir maintenant? La fonctionnaire que je suis, qui conseille le ministre et son personnel, estime qu'il faut continuer d'avancer et maintenir ce processus vivant. Il y aurait un risque à s'arrêter et à attendre que tout soit parfait.

Le sénateur Dyck : Ma question concerne la sécurité. Le sénateur Dallaire a indiqué qu'il y a un an environ, lors d'une comparution devant le comité, le Ministère avait déclaré que le nombre de communautés à haut risque avait diminué pour passer de 93 à quelque 48 ou 49. Ainsi, même s'ils ne sont pas vraiment

not be very efficient, it is clear that we have in place now some mechanism that does assess risky situations and puts remedial actions into place.

We will not be leaving high-risk communities high and dry, as it were, if this legislation does not pass. I am surprised that there seems to be pressure to push it through because I do not see how we are leaving communities at risk.

Could you explain why it is such a safety issue?

Ms. Mitchell: The C.D. Howe Institute recently issued a report. I think the author of that report appeared before the committee. It said that there is an integration of a series of factors with safe water systems. The regulatory component is one part of that. Another important part is the ongoing operation and maintenance and the capacity of the people who run those systems.

We have been trying to align the various interventions that the federal government and First Nations currently make in the delivery of water systems, so that, ultimately, we have a coherence and comprehensive approach to managing water.

You are correct in saying that we have managed to maintain systems and achieve some progress. We continue to feel that we are missing one very key pillar in that long-term strategy, namely, the regulatory piece. To position us to think about water and waste water services over the long term, we cannot think of it without that regulatory component in place. That long-term strategy is what we are trying to deal with here.

Senator Dyck: All of the witnesses who have appeared would have agreed that regulations are a pillar in the delivery of safe drinking water. However, the expert panel itself said that before the regulations are developed, we need the proper physical infrastructure as well as adequate human resources. The C.D. Howe Institute report that you just mentioned says the following:

Despite having the most detailed and onerous regulatory regime for drinking water in the world, the US accounted for 23 of the 70 disease outbreak case studies mentioned above.

Therefore, it is quite clear that having regulations alone will not increase public safety. In Canada, the two most recent cases were the Walkerton situation and that of North Battleford. They are covered by provincial regulation in both instances. They had regulations, so it was not the absence of regulations that decreased public safety. It came down to not having the proper protocol via the operators of the system to ensure that the water was adequately treated. It had nothing to do with the regulations, so regulations alone, in my view, do not give us safe drinking water.

efficaces, il est maintenant évident que nous disposons de certains mécanismes qui nous permettent d'évaluer les situations risquées et d'appliquer des mesures correctives.

Nous n'allons pas laisser tomber brutalement les communautés à haut risque, comme ce serait le cas si ce projet de loi n'était pas adopté. Je m'étonne que certains semblent insister lourdement pour le pousser, puisque je ne vois pas comment nous pourrions abandonner les communautés à risque.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi cette question est si importante du point de vue de la sécurité?

Mme Mitchell : L'Institut C.D. Howe a récemment publié un rapport dont l'auteur est, je crois, venu témoigner devant vous. Il a dit que toute une série de facteurs interviennent dans le cas des réseaux de distribution d'eau. L'élément réglementaire en est un. Un autre facteur important est le fonctionnement et l'entretien auxquels il faut ajouter la compétence des opérateurs des systèmes.

Nous avons tenté d'aligner les différentes interventions menées par le gouvernement et les Premières nations au chapitre des systèmes de distribution d'eau afin de parvenir, ultimement, à une approche plus globale et plus cohérente en matière de gestion de l'eau.

Vous avez raison de dire que nous sommes parvenus à maintenir les systèmes en état et à réaliser certains progrès. Nous estimons toutefois qu'il nous manque encore un pilier très important de cette stratégie à long terme, je veux parler de l'élément réglementaire. Nous ne pouvons pas raisonner sur les questions d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées à long terme si nous ne pouvons pas nous appuyer sur un cadre réglementaire. Ce dont il est question ici, c'est de la stratégie à long terme.

Le sénateur Dyck : Tous les témoins que nous avons entendus reconnaissent que la réglementation est un élément essentiel de la problématique de l'alimentation en eau potable. Toutefois, le groupe d'experts a lui-même indiqué qu'avant de formuler des règlements, il faut pouvoir compter sur une infrastructure physique adaptée et sur des ressources humaines appropriées. Voici d'ailleurs ce qu'on peut lire dans le rapport de l'Institut C.D. Howe que vous venez juste de citer :

Même si les États-Unis disposent d'un régime réglementaire qui, pour l'eau potable, est le plus minutieux et le plus onéreux au monde, selon les études de cas susmentionnées, ce pays a été le siège de 23 des 70 épidémies déclarées.

Force est donc de constater qu'à elle seule, la réglementation n'améliorera pas la sécurité du public. Au Canada, les deux cas les plus récents se sont produits à Walkerton et à North Battleford. Dans les deux cas, des règlements provinciaux s'appliquaient. Comme il y avait des règlements, on ne peut pas dire que la sécurité du public a été menacée par l'absence de règlements. En réalité, c'est parce que les opérateurs de systèmes n'ont pas appliqué le protocole approprié pour s'assurer que l'eau était bien traitée. Ces incidents n'avaient rien à voir avec l'absence de règlements et j'estime donc que la réglementation à elle seule ne favorise pas la distribution d'une eau potable salubre.

The Chair: I think most people would agree with that, senator. Do you have a comment, Ms. Mitchell?

Ms. Mitchell: No.

Senator Sibbeston: Could INAC, the Department of Justice Canada or the minister not have come up with some legislation that was more imaginative or that recognized Aboriginal people's relationship to land, waters and so forth?

I have been here for 11 years and seen a lot of legislation dealing with First Nations. All of it has been pretty progressive in the sense of giving to First Nations powers that had been in the hands of the minister provided under the Indian Act. I see this legislation is all about the Governor General making regulations on the recommendation of the minister. It really puts all of the power in the hands of the minister, as approved by the Governor General.

Could it not have been done differently, much like the progressive legislation we have seen before?

Democratic parliaments like to have legislation where they know what is happening. When we have legislation such as this that provides for regulations, it really takes the powers away from legislators and — Heaven forbid — puts it into the hands of civil servants and bureaucrats such as you. Who knows what you people will do, particularly with First Nations in our country who have had a really tough history of being unfairly dealt with by the federal government?

Why must this water act be like this? Could you not have used more imagination? Could you not have provided more information on what the regulations would look like, their goals, objectives and so forth?

Do you have draft legislation that you could show us to give us an idea of what you are up to, as it were?

Ms. Mitchell: On the question about whether the bill could have been more imaginative, the bill is really intended to be an enabling piece to provide for authority to develop regulations. The regulations themselves will be the details of how systems will be managed. That is where we will really work out the details. As the minister has said and as we have committed to as well, that will be done with First Nations organizations across the country as we move forward.

This is an enabling piece of legislation that is intended to be fairly straightforward. One can argue that point, I suppose, but that was the intent. You then move from that to develop the regulations.

Senator Sibbeston: We hear that there are amendments. Are they available to us so that we can look at them? Are you prepared to give us the amendments proposed by the department and bureaucrats?

Ms. Mitchell: I am in your hands on the matter of how to proceed with the bill at this stage.

Le président : Je suis sûr que beaucoup vont être d'accord avec cela, sénateur. Avez-vous un commentaire à faire, madame Mitchell?

Mme Mitchell : Non.

Le sénateur Sibbeston : AINC, Justice Canada ou le ministre n'étaient-ils pas tenus de proposer une mesure législative plus imaginative ou prenant acte du lien unissant les peuples autochtones à leurs terres, à l'eau et ainsi de suite?

Cela fait 11 ans que je siège ici et j'ai vu défiler beaucoup de textes de loi concernant les Premières nations. Tout ça est très progressiste en ce sens qu'on cède aux Premières nations des pouvoirs que détenait le ministre en vertu de la Loi sur les Indiens. Cette mesure s'appuie essentiellement sur le fait que le gouverneur général peut prendre des règlements sur la recommandation du ministre. En fin de compte, c'est le ministre qui a tous les pouvoirs avec la bénédiction du gouverneur général.

N'aurait-on pas pu s'y prendre autrement, un peu comme les lois progressistes que nous avons vues auparavant?

Les parlements démocratiques aiment à avoir des lois qui leur permettent de suivre la situation. Or, avec des projets de loi comme celui-ci, qui reposent sur des règlements, on se trouve à retirer les pouvoirs des mains du législateur pour — Dieu nous en garde — les mettre dans les mains de fonctionnaires et de bureaucrates comme vous. Qui sait ce que vont faire des gens comme vous, surtout dans le cas de nos Premières nations qui ont été injustement traitées dans le passé par le gouvernement fédéral?

Pourquoi cette loi sur l'eau est-elle ainsi conçue? N'auriez-vous pas pu faire preuve de plus d'imagination? N'auriez-vous pas pu fournir plus d'informations sur ce que pourraient être les règlements, leur objet et ainsi de suite?

Avez-vous une ébauche de texte que vous pourriez nous montrer pour nous donner une idée de ce qui nous attend, pour ainsi dire?

Mme Mitchell : Pour vous répondre au sujet du caractère imaginatif qu'aurait pu revêtir ce projet de loi, il faut dire que celui-ci est vraiment destiné à conférer le pouvoir voulu de prendre des règlements. Ce sont les règlements qui vont préciser la façon dont les systèmes devront être gérés. C'est à ce stade qu'on passera au niveau du détail. Comme le ministre vous l'a dit et comme nous nous sommes, nous aussi, engagés à le faire, nous accomplirons cela en collaboration avec les organisations des Premières nations de partout au pays.

Il s'agit d'une mesure habilitante qui se veut relativement simple. Je suppose qu'on pourrait toujours ergoter à ce sujet, mais telle était l'intention visée. C'est à partir de là que les règlements seront élaborés.

Le sénateur Sibbeston : On nous a parlé d'amendements. Sont-ils prêts pour qu'on y jette un coup d'œil? Êtes-vous prêts à nous remettre les amendements proposés par le ministère et les bureaucrates?

Mme Mitchell : C'est vous qui allez décider de ce qu'il faut faire de ce projet de loi.

Senator Sibbeston: Mr. Chair, it is important. Maybe my concerns have been addressed, and I am just wasting time. At some point, we need to know what the amendments are.

Ms. Mitchell: It is my understanding that when the clause-by-clause consideration commences, the sponsor may move amendments to the bill.

The Chair: I think the minister has pointed out, although not explicitly, the amendments that are coming. I do not know how many are coming, but there have been lengthy negotiations, discussions, consultation and collaboration with APC, AFNQL, AFN and Treaty 6, Treaty 7 and Treaty 8, I believe. They have been in discussions, and are still in discussions at this time.

The question, colleagues, is safe drinking water. How long can you procrastinate? We had 193 high-risk communities in 2006, as Senator Dyck pointed out. In 2007, it went down to 97. When will we do something? The debate could go on forever, and I think there has been goodwill.

I have been here 18 or 19 years, and I have never yet seen a situation where the government or a minister or a department has been prepared to sit down and make amendments to any legislation that they have drafted to the degree that this appears to be taking place. There is a possibility that at third reading, amendments are possible. If an amendment came from First Nations that really required attention, I would even be prepared to move it.

I do not think anyone around this table, as far as I can speak for senators, wants anything but the best for our First Nations people. They want safe drinking water. They are entitled to it. Right now, there are merely guidelines and no regulations. That is why we went out of control in 2006.

I will not sit here and blame any government because we know there was the Mulroney government, the Chrétien government, the Martin government and now the Harper government. Maybe I should not be using that term, because there is a controversy about using the name of whose government it is.

We cannot let perfection become the enemy of the good. We have to get on with this for the sake of the constituency that we serve. There is always politics in everything, even in my marriage. The fact is that we have heard from various groups somewhere along the line; this was not one-sided.

I look at the opposition now because I never went out as chair to seek out people who would jump up and down and agree with us. I think you have to agree that we were objective. We took the witnesses as they came; we went to the First Nations communities, and they presented. The minister and the department have reacted. They are reacting by way of

Le sénateur Sibbeston : C'est important, monsieur le président. Il est toujours possible qu'on ait répondu à mes préoccupations et que je perde mon temps. Il va bien falloir, à un moment donné, savoir ce que sont ces amendements.

Mme Mitchell : J'ai cru comprendre qu'à l'amorce de l'étude article par article, le parrain du projet de loi peut proposer des amendements.

Le président : Même s'il ne l'a pas fait de façon explicite, je crois que le ministre nous a indiqué qu'il y aurait des amendements. Je ne sais pas combien, mais je crois qu'il y a eu avec l'APC, l'APNQL, l'APN et les signataires des traités 6, 7 et 8, des négociations et des consultations assez longues ainsi que des consultations et une collaboration. Il y a eu des discussions et celles-ci se poursuivent.

La question qui se pose, chers collègues, est celle de la salubrité de l'eau potable. Pendant combien de temps encore pourra-t-on se permettre de procrastiner? En 2006, comme le sénateur Dyck l'a indiqué, on dénombrait 193 communautés à haut risque. En 2007, il n'y en avait plus que 97. Quand allons-nous faire quelque chose? Ce débat pourrait s'éterniser et pourtant, je pense qu'il y a eu de la bonne volonté.

Cela fait 18 ou 19 ans que je siège ici et je n'ai encore jamais vu un gouvernement, un ministre ou un ministère disposé à discuter d'amendements et à proposer de modifier leurs propres textes de loi à un tel point. Il serait possible d'apporter des amendements en troisième lecture. Si des Premières nations proposaient des amendements dignes d'intérêt, je serais personnellement prêt à les proposer.

Je ne crois pas que, qui que ce soit autour de cette table, dans la mesure où je peux m'exprimer au nom des sénateurs, souhaite autre chose que ce qu'il y a de mieux pour les Premières nations. Ces gens-là veulent une eau potable salubre. Ils y ont droit. Pour l'instant, il n'existe que de simples lignes directrices et il n'y a aucun règlement. Voilà pourquoi tout a déraillé en 2006.

Nous n'allons pas nous mettre à blâmer quelque gouvernement que ce soit, parce que tous ont été concernés : le gouvernement Mulroney, le gouvernement Chrétien, le gouvernement Martin et maintenant le gouvernement Harper. Je ne devrais peut-être pas m'exprimer ainsi, parce que cette personnalisation des gouvernements suscite la polémique.

Il faut éviter que le mieux devienne l'ennemi du bien. Il faut avancer pour le bien de ceux et de celles que nous représentons. La politique s'immisce partout, même dans mon mariage. Nous avons recueilli les avis opposés de divers groupes et n'avons donc pas qu'une version des choses.

Je me tourne maintenant vers l'opposition parce que dans mes fonctions de président, je n'ai jamais cherché à avoir des gens qui applaudissent à tout ce que nous faisons. Reconnaissez avec moi que nous avons été objectifs. Nous avons accueilli les témoins qui se sont présentés; nous sommes allés dans les communautés des Premières nations et avons entendu leurs exposés. Le ministre et le

amendments, and I think that we have to get on with this. It is enabling legislation for those regulations, without which, I honestly believe, we will jeopardize the lives and safety of our Aboriginal peoples, especially the children.

Senator Dyck: Since you mentioned me specifically, I felt that I should comment. I did mention that the high-risk communities had been reduced. I did not use it as an argument for pushing this legislation; I was using it as an argument to say that the department does have policies, actions or remedial actions in place now to look after high-risk communities so that we are not leaving communities at risk. I wanted to make that clarification.

You also brought up the concept of marriage and there being politics in marriage.

The Chair: I will never do that again.

Senator Dyck: I was married at one time, so I understand that very well. However, it occurred to me that the relationship between INAC and the First Nations communities is like a bad marriage, in that INAC has the power of the male in the old-style marriage, and First Nations people are like the old-style wife who did not have equal power. It is like a bad marriage, and we have to fix that marriage to make the power base equal between the two partners.

The Chair: Believe me, my wife, Margaret, controls the show at home.

Senator Dallaire: I applaud the efforts of the department, having listened to the testimony that considers that amendments are required. That is certainly the minimum that has been called for by the witnesses who have come before us, including non-Aboriginal witnesses who are experts in the field. We have had them come to speak to us about their concerns about this legislation.

I have a marriage contract in Quebec, so that side is sorted out, have no fear.

However, on bringing in the amendments, it would be highly inappropriate with this piece of legislation that has so much controversy attached to it and dimensions that are not insignificant — a non-derogation clause is not something I read every day; I am a soldier, not a lawyer. If you bring in amendments, Mr. Chair, I think we need a significant amount of time to read and understand them and then be able to discuss the amendments as we go through the clause-by-clause consideration.

I strongly recommend that this list of amendments does not appear tomorrow night when we start clause-by-clause consideration because I will not be able to debate. If I am not

ministère ont réagi. Ils ont réagi par le biais d'amendements et j'estime qu'il faut maintenant passer à l'action. Cette loi permettra d'adopter des règlements sans lesquels, j'en suis intimement convaincu, nous risquerions de mettre en danger la vie et la sécurité des peuples autochtones du Canada, surtout des enfants.

Le sénateur Dyck : Puisque vous m'avez spécialement visée, je me sens obligée de réagir. J'ai dit que le nombre de communautés à haut risque a été réduit. Ce faisant, je n'ai pas employé cet argument pour indiquer mon appui à cette mesure législative, mais plutôt pour affirmer que le ministère dispose de politiques et qu'il a adopté des mesures correctives pour suivre les communautés à haut risque afin de les sortir de leur mauvais pas. Je tenais à préciser cela.

Vous avez aussi parlé de mariage et avez dit que même dans les mariages il y a de la politique.

Le président : Je ne le ferai plus jamais.

Le sénateur Dyck : J'ai déjà été mariée et je comprends donc très bien. J'ai l'impression que la relation entre AINC et les communautés des Premières nations s'apparentent à un mauvais mariage, parce que le ministère détient tous les pouvoirs de l'homme, comme dans les mariages à la mode ancienne, et que les Premières nations ressemblent aux épouses d'antan qui n'ont pas les mêmes pouvoirs que leur conjoint. C'est comme un mauvais mariage et il faut d'abord réparer ce mariage pour que les deux époux aient les mêmes pouvoirs.

Le président : Croyez-moi, à la maison, c'est ma femme, Margaret, qui dirige tout.

Le sénateur Dallaire : Après avoir entendu les fonctionnaires dire que des amendements sont nécessaires, j'ai applaudi aux efforts du ministère. C'est le minimum qui a été réclamé par les témoins que nous avons accueillis, y compris les témoins non autochtones spécialistes du domaine. Ils sont venus nous parler de leurs réserves au sujet de cette loi.

Je suis marié sous contrat dans la province de Québec et la question des pouvoirs dans le couple est réglée, n'ayez crainte.

Quoi qu'il en soit, j'estime qu'il serait tout à fait inapproprié de modifier ce texte de loi qui a tellement soulevé la polémique et qui présente des dimensions à côté desquelles on ne peut pas passer, comme une clause non dérogatoire qu'on ne rencontre tout de même pas tous les jours. Cela dit, je suis militaire, pas avocat. S'il y a des amendements, monsieur le président, j'estime que nous devons disposer de beaucoup de temps pour en prendre connaissance et les comprendre, puis pour en discuter à l'étape de l'étude article par article.

Je recommande fortement que cette liste d'amendements ne surgisse pas soudainement demain soir, au moment où nous entamerons l'étude article par article, parce que je ne serais alors

debating, then that means I am not here. I do not know about my colleagues. If you want us to debate and be transparent and so on, get it to us so that we have time to look at it.

I end with my previous discussion, although it was taken up already in the steering committee, that I still would like very much — because God knows the nature of these amendments, and certainly we know the dimensions of the concerns of the Aboriginal people about the legislation — that we have at least one last crack at hearing from First Nations such as AFN, for example, with whom the government is seemingly consulting. Let them also come and give us a last blurb here on the non-executive side of their perspective of the amendments. Then we can carry on from there.

The Chair: Have you any comment as far as the availability of the amendments, Ms. Mitchell?

Ms. Mitchell: We are doing all we can to have those available. We are working with stakeholders to discuss those potential changes. They need some time to consider them as well and provide us with some sense of where they fit on that spectrum of acceptability.

The Chair: You know we intend to go to clause-by-clause consideration tomorrow night. Is there any way we can facilitate a situation that would give senators a bit of background? I consider the legislation urgently needed. Is there any way we can facilitate the request by way of a private briefing or something of that nature?

Senator Brazeau: If I understand correctly, the amendments that are forthcoming are being done because the department is negotiating and discussing with stakeholder groups. Is that correct?

Ms. Mitchell: That is correct. We have had conversations with various stakeholders who have been before this committee to understand their issues precisely so that we can propose amendments that have a likelihood of being acceptable.

Senator Brazeau: There is still a level of cooperation and collaboration with First Nations groups to incorporate some of the concerns into those amendments, is that right?

Ms. Mitchell: That is right.

Senator Dyck: You say that you are meeting with stakeholders, having discussions and giving them proposals. The big question is whether it is really a collaborative effort. That is the issue we need to have addressed. We only hear from your side that it is collaborative, and we do not know whether it is truly collaborative unless we hear from the other side.

pas en mesure d'en débattre. Si tel devait être le cas, c'est comme si je devais être carrément absent. Je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues. Si vous voulez que nous débattions de ces amendements, que nous soyons transparents et tout le reste, veuillez à nous les faire transmettre de sorte que nous ayons le temps de les examiner.

Je conclurai mon intervention précédente, bien qu'il en ait déjà été question au comité de direction, en disant que j'aimerais beaucoup — parce que Dieu sait à quoi ressembleront ces amendements et que nous sommes par ailleurs conscients de l'ampleur des préoccupations des peuples autochtones relativement à ce texte de loi — accueillir au moins encore une fois des représentants des Premières nations, comme l'APN, avec qui le gouvernement semble être en consultation. Permettons-leur de venir s'exprimer ici pour nous donner un point de vue non gouvernemental au sujet des amendements. Nous prendrons les choses à partir de là.

Le président : Avez-vous quelque chose à dire au sujet de la disponibilité des amendements, madame Mitchell?

Mme Mitchell : Nous faisons tout notre possible pour qu'ils soient disponibles. Nous travaillons avec les intervenants pour étudier les changements possibles. Il leur faudra également du temps pour réfléchir à tout ça et nous indiquer ce qui, selon eux, paraît acceptable.

Le président : Vous savez que nous avons l'intention de passer à l'étude article par article demain soir. Pourrions-nous trouver une façon d'informer un peu les sénateurs? J'estime qu'il est urgent d'adopter cette loi. Pourrait-on répondre à cette requête en organisant une séance d'information privée ou quelque chose du genre?

Le sénateur Brazeau : Si je comprends bien, les amendements annoncés seront apportés parce que le ministère est en train de discuter et de négocier avec les groupes d'intervenants. C'est cela?

Mme Mitchell : C'est cela. Nous avons eu des échanges avec différents intervenants, qui ont témoigné devant le comité, afin de cerner les problèmes qu'ils perçoivent et de pouvoir proposer des amendements susceptibles d'être acceptés.

Le sénateur Brazeau : Donc, on continue de négocier et de collaborer avec les groupes des Premières nations pour prendre en compte leur point de vue au sujet de ces amendements, c'est cela?

Mme Mitchell : C'est cela.

Le sénateur Dyck : Vous dites que vous rencontrez les intervenants, que vous avez des échanges avec eux et que vous leur soumettez des propositions. La grande question est de savoir si cela correspond à un véritable effort de collaboration. C'est là où se situe le véritable problème. Vous nous dites qu'il y a collaboration, mais nous n'en aurons pas la certitude tant que nous n'aurons pas entendu le point de vue de l'autre partie.

The Chair: I do not mind discussing it with the full committee. The steering committee, working with the department and the minister, determined that the minister should be the last witness. We could have witnesses ad infinitum. We could call back everyone across the country. Let us use any organization as an example, such as the Canadian Labour Congress or AFN; they should have the last word. In this case, the minister has clearly indicated that amendments are coming. There are changes that respond to what First Nations are presenting. The director general has indicated that some of these discussions are still taking place.

It is fair that the minister, with his officials, has the last word. That has taken place here today. This is no surprise. We have discussed this at a level in the committee. Therefore, I make no apologies. Everyone who wanted to appear has appeared. We have tried to facilitate everyone. We have not restricted anyone. In the spirit of moving ahead on this, we have heard from the last witness.

Senator Dallaire: Last week, we agreed to ram through nine witnesses in two hours, each of whom could have taken up to an hour. We had a whole slew of people, each with very limited time. We went overtime to try to handle it. We wanted the minister to be the last witness. The minister establishes when he is available, and we work our schedule around that. The minister came and stayed for 45 minutes, while we are here for three hours. He spent over 20 minutes giving his briefing, and we barely got a round of questions.

The last word is not with the legislator. It is with the people of the country. The last word must remain with those affected by this legislation and not be by the person responsible for its implementation.

It would be quite proper that the Aboriginal people have the last word with respect to our deliberations. Then we have enough time to look at the amendments and then go to clause-by-clause consideration. No one told me that we cannot work the week of March 22. I am not being facetious, nor flippant; I am trying to push a point.

The Chair: I hear what you are saying. However, we have another agenda to proceed with on education. The fact remains that the minister was here at our request. We determined what timelines to work by, and we asked him to come. He was here for 45 minutes, and we would have liked him to stay longer. However, the dictates of his office said that he had to be at a cabinet meeting. I cannot argue that point.

Le président : Ça ne me dérange pas d'en parler en comité plénier, mais le comité de direction, en collaboration avec le ministère et le ministre, a déterminé que le ministre serait notre dernier témoin. Nous pourrions avoir des témoins à n'en plus finir. Nous pourrions rappeler tout le monde des quatre coins du Canada. Prenons l'exemple de n'importe quelle organisation, comme le Congrès du travail du Canada ou l'APN; elle devrait avoir le dernier mot. En l'espèce, le ministre nous a clairement dit qu'il y aurait des amendements. Des changements seront apportés en réponse aux positions des Premières nations. La directrice générale nous a indiqué que les discussions se poursuivent.

Il est juste de donner le dernier mot au ministre et à ses fonctionnaires. C'est ce que nous avons fait aujourd'hui, ça n'a rien de surprenant. Comme nous en avons parlé au comité de direction, je n'ai pas de mea culpa à faire. Tous ceux qui ont voulu témoigner ont pu le faire. Nous avons essayé d'arranger tout le monde. Nous n'avons imposé de limite à personne. Afin de faire avancer les choses, nous venons d'entendre le dernier témoin.

Le sénateur Dallaire : La semaine dernière, nous avons accepté de faire passer à la chaîne neuf témoins en deux heures qui auraient pu prendre une heure chacun. Nous avons accueilli une armada de témoins à qui nous avons imposé des durées de témoignage très limitées. Pour faire face à la situation, nous avons même débordé de notre horaire. Nous avons voulu que le ministre soit le dernier témoin. Il nous a dit quand il serait disponible et nous avons organisé notre calendrier de séances en fonction de ses disponibilités. Le ministre est venu, il a passé 45 minutes avec nous sur une durée totale de trois heures de séance. Il a passé plus de 20 minutes à lire ses notes d'intervention et nous avons à peine pu lui poser des questions.

Ce n'est pas le législateur qui a le dernier mot. Le dernier mot doit revenir à ceux et à celles qui sont touchés par cette loi et non à ceux qui sont responsables de la mise en œuvre.

Il serait tout à fait approprié que, dans le cadre de nos délibérations, on donne le dernier mot aux Autochtones. Nous aurons alors suffisamment de temps pour examiner les amendements et passer à l'étude article par article. Personne ne m'a dit que nous ne pouvions pas travailler dans la semaine du 22 mars. Je ne veux pas sembler faire de l'esprit ni être désinvolte, mais je tente de faire passer un message.

Le président : Je comprends ce que vous dites, mais nous devons aussi passer à la question de l'éducation. Le fait demeure que le ministre est venu nous rencontrer à notre demande. Nous avons fixé le calendrier dans lequel tout cela devait se dérouler et nous l'avons invité. Il est venu passer 45 minutes ici et nous aurions souhaité qu'il reste plus longtemps. Malheureusement, son cabinet l'a rappelé pour se rendre à une réunion des ministres. Il n'y a rien à redire à cela.

The various organizations have had ample representation. Never have I seen things so one-sided. We never stopped the train. We kept bringing them. There is no point in bringing people who say the same thing. The minister and the department have responded by way of amendments.

In final discussions with the stakeholders, this will be fine tuned so that everyone is happy. We are not seeking perfection; we are seeking a solution. I call on Senator Raine.

Senator Raine: This is a Senate bill. We will improve it and make it as perfect as we can. In this case, the other place has the sober second thought. The process is not finalized. There is an opportunity for more witnesses and presentation as it moves into the other chamber. We need to move forward.

One of the technicians who appeared told the story of how his business was to train water operators. When he offered a nearby First Nations operator the opportunity to be trained at no cost at his convenience, the operator declined saying that he did not want to know what he was doing because then he would be responsible. If there were regulations, that person could be removed and a person who does want to know what they are doing could be put in place. That would likely result in safer drinking water.

This is a big anomaly. Ninety-nine per cent of people working in this field are doing it with the intent of having clean drinking water. The regulations will help us get there.

Senator Dallaire: The conversation continued to say that the young operator did not want the job because he did not have the tools to be able to do it. INAC provides the tools for him to do his job. That is why he backed off. He had no guarantee that he would have the tools to implement it, even if he knew what to do, and then he would be held accountable.

Senator Raine: Will these regulations help at the ground level with those kinds of situations?

Ms. Mitchell: Absolutely. It has been pointed out that regulations alone are not the solution to the provision of safe drinking water. They provide a context and clarity around roles and responsibilities. It is one piece of an integrated whole that will allow us to be much more confident than we currently are around the provision of safe drinking water in First Nations communities.

Senator Dyck: This is a Senate bill. It is our role, as members of this committee and senators, to stop the process now rather than to leave it to third reading or to the House of Commons. It is our responsibility to make this bill as perfect as it can be.

Les différentes organisations ont été amplement entendues. Je n'ai jamais rien vu d'aussi partial. Nous n'avons pas limité le nombre de témoins et nous avons ouvert la porte en grand. Il ne sert à rien de faire venir des témoins qui disent tous la même chose. Le ministre et le ministère ont réagi en proposant des amendements.

Les amendements seront peaufinés à l'étape des discussions finales avec les intervenants pour que tout le monde y trouve son compte. Nous ne sommes pas en quête de perfection, mais d'une solution. Je cède la parole au sénateur Raine.

Le sénateur Raine : Il s'agit d'un projet de loi du Sénat. Nous allons l'améliorer et le rendre aussi parfait que possible. Dans ce cas, le second examen objectif incombera à l'autre chambre. Nous devons bouger.

Nous avons accueilli un technicien qui forme des opérateurs de systèmes d'épuration d'eau. Quand il a proposé à un opérateur d'une Première nation voisine de le former gratuitement et à son gré, celui-ci a refusé en affirmant qu'il préférerait ne pas savoir ce qu'il faisait parce que, sinon, il serait tenu pour responsable. S'il y avait un règlement, il serait possible de remplacer cette personne par quelqu'un qui sache ce qu'il fait. Cela permettrait sans doute d'obtenir de l'eau potable salubre.

Il s'agit d'une anomalie de taille. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des travailleurs dans ce domaine ne cherchent pas vraiment à produire une eau potable salubre. Les règlements vont nous aider sur ce plan.

Le sénateur Dallaire : Le même témoin nous a expliqué que ce jeune opérateur ne voulait pas de cet emploi parce qu'il n'avait pas les outils pour faire le travail. C'est AINC qui fournit les outils et c'est pour ça qu'il a fait machine arrière. Il n'avait aucune garantie qu'il disposerait des outils nécessaires pour faire son travail, même s'il savait ce qu'il fallait faire, outre qu'il aurait été tenu pour responsable.

Le sénateur Raine : Ne pensez-vous pas que ces règlements vont aider à corriger ce genre de situation à l'échelon local?

Mme Mitchell : Tout à fait. On a fait remarquer que les règlements à eux seuls ne suffiront pas à alimenter les communautés en eau potable salubre. Ils se veulent plutôt un instrument de mise en contexte permettant de clarifier les rôles et les responsabilités. C'est un élément d'un tout qui nous rassurera quant au fait que nous tendons vers les dispositions du Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations.

Le sénateur Dyck : C'est un projet de loi du Sénat. En tant que sénateurs membres de ce comité, nous avons pour rôle d'interrompre ce processus maintenant plutôt que de le laisser aller jusqu'à l'étape de la troisième lecture ou à son renvoi devant la Chambre des communes. Nous avons pour responsabilité de le rendre le plus parfait possible.

The bill should be stopped now. We have heard from the First Nations witnesses and other bodies that this is not a good bill; it will not increase the safety of drinking water on First Nations. It must be amended in real consultation and with writing done by the First Nations.

Are First Nations handing to you an amendment that says, for example, that they would like the development of regulations to be stated in the bill and that it will be done in a manner that satisfies their definition of consultation and accommodation? Can they impact the writing of the amendments in that respect now?

Ms. Mitchell: The minister and his staff, with support from the department, have been working very closely with various stakeholders. Many discussions have taken place about the potential wording of different provisions. At different times, we have received suggestions on how to re-craft or redraft various provisions.

The Chair: Colleagues, in view of the fact that consultation is still taking place, the information will be available by noon tomorrow. I will see that all senators have the amendments by noon tomorrow so that they can go through them.

This is not the last word, either, as third reading can facilitate amendments in the Senate. If there are any amendments that should arise, that would be an appropriate time to move them. I am sure there will be debate at third reading.

As I indicated earlier, I want to do what is right for First Nations people. I do not want to turn this into a political football. Let us make it work for them as best we can. If we do not get regulations, we will go back down the road of having high-risk scenarios. This has to be done. This is urgent. If I were sitting at home with no drinking water and a bunch of senators and politicians in Ottawa were arguing about this, that and the other thing, on who should come first and who should come last, I would be concerned.

It is our responsibility. We represent the people. Each and every one of us, in spite of the fact we are not elected but appointed, represents the people under our parliamentary system.

I have no one else on the list.

Senator Dallaire: I wish to make a statement and a motion. The statement is that I am in total agreement with you about bringing safe drinking water. The methodology of our system of legislation, where we have the discipline of our exchange of ideas to produce good legislation for our country, is fundamental. The fact that we want to ensure that full debate has happened is not a statement that we do not want the legislation to pass. Putting it another way, we want people to get the regulations in time for the safe drinking water.

Il faut bloquer le projet de loi maintenant. Les témoins des Premières nations et d'autres organismes nous ont dit que ce projet de loi n'est pas bon, qu'il ne va pas favoriser l'amélioration de la salubrité de l'eau potable dans les Premières nations. Il faut le modifier par le truchement d'une véritable consultation des Premières nations avec qui il faudra s'asseoir pour rédiger le texte.

Les Premières nations vont-elles vous remettre un amendement indiquant, par exemple, qu'elles souhaiteraient qu'il soit question de l'élaboration des règlements dans le projet de loi, et cela dans le respect de leur définition de la consultation et du modus operandi? Peuvent-ils, à ce sujet, agir au stade de la rédaction des amendements?

Mme Mitchell : Le ministre et le personnel, avec l'appui du ministère, travaillent en étroite collaboration avec les différents intervenants. Les différentes façons possibles de libeller les dispositions ont fait l'objet de nombreuses discussions. Nous avons, à différents moments, reçu des recommandations portant sur la façon de rédiger à nouveau les différentes dispositions.

Le président : Chers collègues, étant donné que la consultation se poursuit, nous aurons l'information en main demain avant midi. Je veillerai à ce que tous les sénateurs reçoivent copie des amendements avant demain midi pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Cela ne mettra cependant pas un point final au chapitre, puisqu'il sera possible, en troisième lecture au Sénat, d'apporter des modifications. Si des amendements s'imposaient, ce serait le moment de le faire. Je suis sûr qu'il y aura débat en troisième lecture.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je veux faire ce qui est bien pour les Premières nations. Je ne veux pas transformer tout ce débat en affrontement politique. Faisons tout notre possible pour faire en sorte que ça fonctionne pour eux. S'il devait ne pas y avoir de règlements, nous risquerions de nous retrouver dans les pires scénarios. Il faut des règlements. C'est urgent. Personnellement, je serais inquiet si je devais patienter chez moi sans eau potable pendant qu'une bande de sénateurs et de politiciens à Ottawa se chamaillent sur ceci et sur cela, sur ce qu'il faut faire en premier et ce qu'il faut faire en dernier.

C'est notre responsabilité. Nous représentons la population. Dans notre système parlementaire, chacun de nous, même s'il n'est pas élu mais nommé, représente la population.

Je n'ai personne d'autre sur la liste.

Le sénateur Dallaire : Je désire faire une déclaration et formuler une motion. Ma déclaration, c'est que je suis entièrement d'accord avec vous quant à la nécessité de permettre à ces gens d'avoir accès à une eau potable salubre. Le principe de notre système législatif, où les échanges d'idées sont dûment encadrés pour nous permettre de produire de bons textes de loi pour le pays, est fondamental. En vérité, quand nous réclamons un véritable débat, il ne faut pas conclure que nous sommes opposés à l'adoption de la loi. Autrement dit, nous voulons que les gens disposent de règlements à temps pour avoir de l'eau potable salubre.

If the plan they have been working on for five years was crap and you were wasting \$2.3 billion, we would be the first to agree that someone had better get a grip on this. That has not been the case. Therefore, it is not as if the whole place is going up in smoke overnight; it is that we want to ensure that we have pushed it to the limit of making it effective. If I ever hear any comment coming out of this that we have been stalling this bill and, in so doing, preventing First Nations from getting the regulations they need for safe drinking water, they will be in for an open fight. That has not been our intention in any way, shape or form.

Furthermore, we respect you enormously because you have been so effective as chair of this committee. It is this committee that said that we had better not bring in legislation unless we identify the resources needed to implement the damn thing. We are going against our own original recommendations that have significant support, if you remember, because it was a damn good report.

That is my statement for the record and for the staff members. If the amendments are available to us by noon tomorrow, that will give us time to look into them.

I wish to put forward a motion. I move that before we go clause by clause tomorrow night, we have a representative of the Aboriginal peoples come and tell us what they think of the amendments in order to give us a balanced perspective on what the department is offering us to enhance this bill and to make it a better bill to ultimately pass through the process. That is my motion.

The Chair: Senator Dallaire, are you moving that AFN be invited to be present at the meeting when clause-by-clause consideration of Bill S-11 takes place?

Senator Dallaire: No. I move that they come previous to clause-by-clause consideration and give us their perspective on the amendments. That can be a 45-minute session. After that, it is in our hands.

The Chair: You are saying that AFN be invited to be present at a meeting prior to clause-by-clause consideration of the bill; is that correct?

Senator Dallaire: Yes.

The Chair: I have a motion on the floor. Unfortunately, this is the second vote in five years. In the three years you were there — which makes eight years — we never had a vote, did we?

Senator Dyck: We had a vote last week.

The Chair: Yes, that is the only other one.

Si le plan enclenché il y a cinq ans ne valait rien et que vous ayez dépensé 2,3 milliards de dollars, nous serions les premiers à reconnaître que quelqu'un doit payer les pots cassés. Tel n'a pas été le cas. Donc, ce n'est pas comme si tout était parti en fumée dans la nuit; il est plutôt question de s'assurer que nous avons poussé le raisonnement jusqu'au bout pour que la loi soit efficace. Si jamais j'entends quelqu'un aller raconter, après tout ça, que nous avons bloqué le projet de loi et, ce faisant, que nous avons empêché les Premières nations d'obtenir les règlements dont elles ont besoin pour être approvisionnées en eau potable salubre, je vous garantis qu'il y aura de la casse. Nous n'avons jamais, absolument jamais eu l'intention de bloquer ce projet de loi.

De plus, nous vous respectons énormément parce que vous êtes très efficace à la présidence du comité. C'est ce même comité qui a affirmé qu'il ne faut pas adopter de projet de loi avant d'avoir la certitude qu'il est assorti des ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Nous sommes en train d'agir à l'encontre de nos propres recommandations qui, vous vous en souviendrez, avaient reçu un appui important parce que le rapport où elles sont contenues est sacrément bon.

Voilà la déclaration que je voulais faire pour mémoire et à l'intention des membres du personnel. Si nous recevons les amendements avant midi demain, nous aurons le temps de les examiner.

Je veux maintenant déposer une motion. Je propose qu'avant de passer à l'étude article par article du projet de loi, demain soir, nous accueillions un représentant des peuples autochtones pour recueillir ses commentaires au sujet des amendements afin d'équilibrer les points de vue au sujet de ce que le ministère propose pour améliorer le projet de loi et ainsi favoriser son adoption. Telle est ma motion.

Le président : Sénateur Dallaire, vous proposez d'inviter l'APN à participer à la réunion au cours de laquelle nous allons étudier le projet de loi S-11 article par article?

Le sénateur Dallaire : Non. Je propose que l'APN témoigne avant que nous passions à l'étude article par article pour nous donner son point de vue au sujet des amendements. Nous pourrions faire ça en 45 minutes. Après cela, nous nous en remettrons à vous.

Le président : Vous demandez que l'APN soit invitée à se présenter à la réunion avant l'étude article par article du projet de loi; c'est cela?

Le sénateur Dallaire : Oui.

Le président : Nous sommes saisis d'une motion. Malheureusement, c'est la deuxième fois que nous allons voter en cinq ans. Depuis trois ans que vous êtes ici — ça fait donc huit ans en tout —, nous n'avons jamais voté, n'est-ce pas?

Le sénateur Dyck : Nous avons eu un vote la semaine dernière.

Le président : C'est cela, c'était le seul.

All those in favour of the motion? All those opposed, would you raise your hands again, please? Five. All those in favour please raise your hands again? Six. It is carried.

Do I have a vote? A tie would not make any difference.

Senator Dallaire: Well done, Mr. Chair.

The Chair: I am not sure it is well done, but it is done.

We will make arrangements as a committee to meet the wishes of the committee. Is there any further business?

Senator Brazeau: Mr. Chair, the government sharing the amendments by noon tomorrow is an act of good faith so that the opposition can have a chance to see them. I would ask the opposition members if they will also commit to sharing with us by noon some amendments that they might be bringing forward.

Senator Dallaire: Yes.

Hon. Senators: Yes.

The Chair: If there are no further questions, we are adjourned until tomorrow night.

(The committee is adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, March 9, 2011

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill S-11, An Act respecting the safety of drinking water on first nation lands, met this day at 6:45 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: It is 6:45, and we have enough senators for quorum. With that, I call the meeting to order.

Good evening. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. They will be either watching on CPAC or on the web. I am Gerry St. Germain from British Columbia, and it is my privilege and honour to chair this committee.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to Aboriginal peoples in Canada generally. A number of reports have highlighted key challenges in the delivery of safe drinking water in First Nations communities, including aging water systems, certification and training of operators, lack of independent resources to fund system operations and maintenance properly, and a lack of clarity with regard to roles and responsibilities.

Que ceux qui sont pour la motion lèvent la main. Que ceux qui s'y opposent veuillent bien lever la main? Cinq. Que tous ceux qui sont favorables à la motion lèvent la main, une fois de plus? Six. C'est adopté.

Ai-je le droit de voter? Mon vote ne changerait rien de toute façon.

Le sénateur Dallaire : Bien joué, monsieur le président.

Le président : Je ne suis pas certain que tel soit le cas, mais c'est fait.

Nous prendrons les dispositions pour répondre aux vœux du comité. Y a-t-il autre chose?

Le sénateur Brazeau : Monsieur le président, c'est pour montrer sa bonne foi que, d'ici demain midi, le gouvernement va communiquer ses amendements à l'opposition afin qu'elle ait la possibilité d'y jeter un coup d'œil. J'invite en retour l'opposition à s'engager à nous communiquer d'ici demain midi une partie des amendements qu'elle se propose de déposer.

Le sénateur Dallaire : Oui.

Des voix : Oui.

Le président : S'il n'y a plus d'autres questions, la séance est levée et nous nous reverrons demain soir.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 9 mars 2011

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, auquel a été renvoyé le projet de loi S-11, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations, se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour étudier ce projet de loi.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Il est 18 h 45, et je vois que nous avons le quorum. La séance est ouverte.

Bonsoir. Je souhaite la bienvenue aux sénateurs ainsi qu'à ceux qui suivent les débats du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur CPAC ou sur le Web. Je suis le sénateur Gerry St. Germain, de la Colombie-Britannique, et j'ai l'insigne honneur de présider ce comité.

Le comité a été chargé d'étudier la législation et d'autres questions relatives aux peuples autochtones du Canada. Des rapports font état de problèmes importants liés à la distribution d'eau potable salubre dans les communautés des Premières nations, notamment le vieillissement des systèmes d'alimentation en eau; la formation et l'accréditation des exploitants; le manque de ressources indépendantes pour financer convenablement l'exploitation et l'entretien des réseaux d'eau potable et d'eaux usées; et le manque de précision des rôles et des responsabilités.

This evening we continue our study of legislation designed to address this subject matter: Bill S-11, An Act respecting the safety of drinking water on first nation lands.

Tonight we will be hearing from the Assembly of First Nations via video conference from Regina, Saskatchewan.

[*Translation*]

Before we hear from our witness, I would like to introduce the committee members who are present tonight.

[*English*]

On my left is Senator Nick Sibbeston from the Northwest Territories; next to him is Senator Lovelace Nicholas from New Brunswick; next to her is Senator Dyck from Saskatchewan; and next to her is Senator Roméo Dallaire from the province of Quebec.

On my right is Senator Patrick Brazeau from the province of Quebec; next to him is Senator Ataullahjan from Ontario; next to her is Senator Poirier from New Brunswick; and next to her is Senator Raine from British Columbia.

Members of the committee, please help me in welcoming our witnesses. From the Assembly of First Nations, National Chief Shawn (A-in-chut) Atleo, National Chief, who is speaking to us from Regina. We thank you, sir, for taking the trouble to make yourself available to us this evening, although you are busy travelling.

He has with him Mr. Irving Leblanc. I do not know what your official title is, but we have seen an awful lot of you. We were pleased to see that much of you during all these proceedings, because I believe you are attached to the AFN and responsible for safe drinking water, and possibly waste water. Maybe you can explain that, National Chief, when you start your opening remarks.

We understand you have been following the progress of Bill S-11 since the AFN first appeared before this committee. We would be pleased to have your views, particularly with regard to the minister's evidence at yesterday's meeting about his willingness to see the bill amended. After your comments, there will no doubt be questions from the senators. As in previous meetings, I must ask you, National Chief, to keep your remarks as brief as possible. I ask senators to do the same with their questions and to remain tightly focused on the subject, please.

Honourable senators, when you are asking a question, please be cognizant of the fact that your microphone has to be turned on and that you will be on camera so that the National Chief and Mr. Leblanc will be able to see you.

Without further ado, National Chief, I ask you to take over the meeting for this portion.

Nous poursuivons ce soir notre étude d'un projet de loi visant à régler ces problèmes, le projet de loi S-11, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières nations.

Ce soir, notre témoin, qui représente l'Assemblée des Premières Nations, sera présent par le truchement de la vidéoconférence, puisqu'il est à Regina, en Saskatchewan.

[*Français*]

Avant d'entendre notre témoin, j'aimerais présenter les membres du comité qui sont présents ce soir.

[*Traduction*]

À ma gauche, il y a le sénateur Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest; à côté de lui se trouve le sénateur Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick; à côté d'elle, voici le sénateur Dyck, de la Saskatchewan; et à côté d'elle se trouve le sénateur Roméo Dallaire, du Québec.

À ma droite, voici le sénateur Patrick Brazeau, du Québec; à côté de lui, le sénateur Ataullahjan, de l'Ontario; à côté d'elle se trouve le sénateur Poirier, du Nouveau-Brunswick; et enfin, à côté d'elle, voici le sénateur Raine, de la Colombie-Britannique.

Chers collègues, joignez-vous à moi pour souhaiter la bienvenue à nos témoins. De l'Assemblée des Premières Nations, accueillons Shawn (A-in-chut) Atleo, chef national, qui nous parle en direct de Regina. Monsieur, nous vous remercions de prendre la peine de vous libérer pour nous ce soir, même si vous êtes à l'extérieur.

M. Atleo est accompagné de M. Irving Leblanc. Je ne connais pas votre titre officiel, mais vous êtes vraiment devenu un habitué des comités. Nous étions ravis de vous voir autant pendant ces délibérations, parce que, si je ne m'abuse, vous faites partie de l'APN et êtes responsable de la salubrité de l'eau potable, et peut-être des eaux usées. Vous pourrez peut-être nous expliquer cela dans votre déclaration, monsieur Atleo.

Il semble que vous suiviez l'évolution du projet de loi S-11 depuis la première fois où l'APN a comparu devant le comité. Nous aimerions connaître votre point de vue, en particulier sur les propos tenus par le ministre à la réunion d'hier, qui montrent sa volonté de voir le projet de loi amendé. Après votre intervention, les sénateurs auront sans doute des questions. Comme aux réunions précédentes, je dois vous demander, monsieur Atleo, d'être aussi bref que possible. Je demande aux sénateurs de faire de même lorsqu'ils poseront des questions, et de s'en tenir au sujet qui nous occupe.

Mesdames et messieurs les sénateurs, lorsque vous poserez une question, n'oubliez pas que votre microphone doit être ouvert et que vous serez filmés pour que le chef national et M. Leblanc puissent vous voir.

Sans plus tarder, je vous invite, monsieur Atleo, à prendre la parole.

Shawn (A-in-chut) Atleo, National Chief, Assembly of First Nations: I want to introduce Mr. Leblanc a little further. He is our acting director of housing and infrastructure at the Assembly of First Nations and brings with him strong credentials to be able to contribute to this important conversation. He is also recognized as one of the first First Nations persons in the country to be qualified as an engineer.

In keeping with your instructions, I will turn right away to our submission this evening. Thank you so much, Mr. Chair, and to all the senators on the committee.

First, let me express my sincere appreciation to you for calling me back on behalf of all First Nations in Canada. This affirms for me and for all First Nations that you, as a committee, really understand the importance of hearing from First Nations and setting a new path and a new approach on key matters.

Drinking water is obviously a basic need, something that we all understand and value. It is simply not acceptable that First Nations are the only ones who do not enjoy a clear commitment and guarantee of clean drinking water.

I do not need to, nor do I intend to, go over any of the other ground covered by the many witnesses who have already appeared before you. I know you have heard them and listened carefully. You know that every witness on behalf of First Nations has expressed serious concerns with the bill. I would like to share with you tonight how we can move forward together and actually advance clean drinking water for First Nations.

When I appeared before you, I referred to the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. I did this because it compels all of us to work together to find new ways to work in partnership to establish basic standards for indigenous peoples the world over. This is very relevant to our work here.

Let me also be clear about the concerns that persist with this bill, a bill I characterize as far more akin to past failed approaches than to a modern approach grounded in true partnership. I want to focus on how to move this forward.

I again want to recognize the Government of Canada for making drinking water on reserve a priority and for investing over \$2 million. This is significant, and it has been critically needed, yet here we find ourselves with persistent, deep problems despite that investment.

Shawn (A-in-chut) Atleo, chef national, Assemblée des Premières Nations : Permettez-moi de mieux vous présenter M. Leblanc. Il est directeur intérimaire du logement et des infrastructures à l'Assemblée des Premières Nations et il possède une expérience et des connaissances précieuses qui lui permettront de participer à cette importante conversation. Il est aussi reconnu comme un des premiers membres des Premières nations du pays à être devenu ingénieur.

Conformément à votre directive, je vais tout de suite faire ma déclaration. Merci beaucoup, monsieur le président, et mesdames et messieurs les sénateurs.

Tout d'abord, je tiens sincèrement à vous remercier, au nom de chaque membre des Premières nations du Canada, de faire encore appel à moi. Cela nous confirme, à moi et aux Premières nations, que votre comité comprend réellement l'importance de la consultation des Premières nations et de l'établissement d'une nouvelle voie et d'une nouvelle stratégie touchant les grands dossiers.

L'eau potable est sans contredit un besoin essentiel. Nous le comprenons tous et y accordons de l'importance. Il est tout simplement inacceptable que les membres des Premières nations soient les seuls à ne pas avoir obtenu d'engagement clair ni de garantie relativement à l'alimentation en eau potable de qualité.

Je n'ai pas besoin de revenir sur les autres points soulevés par les nombreux témoins qui ont comparu devant vous jusqu'à maintenant, et je n'en ai pas l'intention. Je sais que vous les avez écoutés attentivement. Vous savez que chaque témoin parlant au nom des Premières nations a émis de sérieuses réserves sur le projet de loi. J'aimerais exposer ce soir la façon dont nous pouvons travailler ensemble pour fournir de l'eau potable de qualité aux membres des Premières nations.

Lorsque j'ai comparu devant vous, j'ai parlé de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Je l'ai fait parce qu'elle nous oblige à travailler ensemble pour conclure de nouveaux partenariats dans le but d'établir des normes de base pour les peuples autochtones du monde entier. C'est très pertinent pour notre travail aujourd'hui.

De plus, soyons clairs à propos des préoccupations entourant le projet de loi, un projet de loi qui, selon moi, ressemble beaucoup plus aux tentatives précédentes qui ont échoué qu'à une méthode moderne fondée sur un véritable partenariat. J'aimerais mettre l'accent sur la façon dont nous pouvons faire avancer ce projet.

J'aimerais de nouveau souligner l'engagement du gouvernement du Canada, qui a fait de l'alimentation des réserves en eau potable une priorité et qui a investi quelque 2 millions de dollars. C'est une contribution importante, et nous en avons grandement besoin, bien que nous soyons malgré tout confrontés à des problèmes graves et persistants.

The answer to why this is the case is actually quite simple. As the Royal Commission on Aboriginal Peoples pointed out over a decade ago, Indian policy in our country has failed our people and continues to fail our people. We have to be prepared to turn the corner and that requires fundamental change.

I applaud the efforts of the committee to get at that change, and I applaud the willingness of the minister to entertain amendments. We must now work to ensure that we achieve the change that is needed. This is not about minor tinkering. This bill and this process, as you have heard, require significant reorientation.

Let me clearly identify the minimal elements for turning this around. First, this process must respect fully inherent Aboriginal and treaty rights. Second, it must enable First Nations regulatory development, as is our right to carry out that development of regulations. Third, we must find a way to be clear about the implementation and, equally important, the financial plan to support the regulations.

I understand that a guarantee of resourcing requires the federal government to establish the authority through legislation. This is your process, and we understand that. What we are also saying is that the federal government cannot and must not do this unilaterally.

The minister spoke yesterday, and I appreciated his comment that the bill should enable First Nations regulation. This is what First Nations appearing before you are calling for. They are actively looking across the country at the best ways to advance their regulatory development and the capacity needed to achieve clean drinking water. This is progress, and we must find the ways in which legislation supports and enables it. We have to get to a point where this bill respects the rights and enables respectful processes at the regional level to advance regulation, based on the clear and meaningful involvement and authority of First Nations themselves. In this way, First Nations will be in a position to advance innovation and deliver a critical measure of health and safety in their communities.

Clean drinking water is also essential to development within the communities economically and socially. We all know this and we must all focus on this outcome. I look to this committee to continue this important work to ensure that we turn the corner on the old patterns that have excluded and overruled the voices and rights of our peoples. It is time to move forward with respectful processes that recognize First Nations' authority and create the partnership needed to deliver clean drinking water.

There have been suggestions of amendments, some of which have been shared with First Nations and their organizations. I do not know where this is at now, as the bill in that process is before you. While this development is positive, to this point it has not

L'explication est, en fait, bien simple. Comme la Commission royale sur les peuples autochtones l'a fait remarquer il y a une dizaine d'années, la politique canadienne relative aux Indiens n'a pas répondu aux attentes des Autochtones et n'y répond toujours pas. Nous devons être prêts à prendre un virage, et, pour ce faire, des changements fondamentaux s'imposent.

Je salue les efforts déployés par le comité pour provoquer ce changement, et je salue la volonté du ministre à envisager l'amendement du projet de loi. Nous devons maintenant nous assurer d'opérer le changement nécessaire. Je ne parle pas de simples retouches. Comme vous l'avez entendu dire, le projet de loi et le processus exigent une importante réorientation.

Permettez-moi d'énoncer clairement les éléments qui, au minimum, s'imposent pour redresser la situation. Premièrement, les droits ancestraux ou issus de traités inhérents au processus doivent être respectés. Deuxièmement, le processus doit permettre l'élaboration du règlement par les Premières nations, puisque c'est leur droit. Troisièmement, nous devons nous entendre sur leur mise en œuvre et, tout aussi important, sur le plan financier devant soutenir ce règlement.

Je suis conscient que le gouvernement fédéral doit établir les pouvoirs dans la loi pour garantir les ressources. C'est votre processus, et nous le comprenons. Ce que nous disons, c'est que le gouvernement fédéral ne peut pas et ne doit pas le faire unilatéralement.

Le ministre a témoigné hier, et je suis heureux qu'il ait dit que le projet de loi doit permettre la réglementation par les Premières nations. C'est ce que les membres des Premières nations qui comparaissent devant vous réclament. Ils cherchent activement, partout au pays, les meilleures façons de promouvoir leur participation à l'établissement d'un règlement et de la capacité nécessaire pour obtenir de l'eau potable de qualité. Nous progressons, et nous devons trouver une façon de faire en sorte que la loi le soutienne et le permette. Nous devons en arriver à ce que le projet de loi respecte les droits et favorise des processus régionaux respectueux pour appuyer la réglementation, grâce à la participation pleine et entière des Premières nations et sous leur autorité. De cette façon, les Premières nations seront en mesure de stimuler l'innovation et d'instaurer des mesures de santé et de sécurité essentielles dans leurs communautés.

L'alimentation en eau potable de qualité est aussi essentielle pour le développement socioéconomique des communautés. Nous le savons tous et nous devons tous nous concentrer sur cet objectif. Je compte sur le comité pour poursuivre cet important travail, pour veiller à ce que nous tournions la page et laissions derrière nous les vieilles habitudes qui ont exclu nos voix et violé nos droits. Il est temps d'adopter des processus respectueux qui reconnaissent l'autorité des Premières nations et de conclure un véritable partenariat pour assurer l'alimentation en eau potable de qualité.

Des amendements ont été proposés, et certains ont été communiqués aux Premières nations et à leurs organisations. Je ne sais pas ce qu'il en est actuellement, comme le projet de loi en question a été soumis à votre comité. Bien qu'il soit positif, ce

gone far enough. Most important, it has not affirmed a clear and meaningful role for First Nations or guaranteed a respectful path forward.

Moreover, we still do not have the critical information required to know how this will be implemented and what the resourcing requirements will be. We understand that regulations are needed to ensure that the funding is actually delivering in terms of real results on the ground. We also believe that there must be a commitment to resourcing that will reflect the regulations and ensure that these standards can be achieved.

Again, Mr. Chair, I am thankful for the opportunity to be with you again this evening. I welcome your comments and questions. The role of National Chief is one of a facilitator and an advocate. I do not speak on behalf of other nations; rather, I am mandated to take forward their voices and concerns. Tonight, I am pleased to be bringing forward the interests of the families, the children, the elderly and all our people on reserve who look to this government and to this committee to join us in a partnership that will deliver better outcomes, better standards, and a better tomorrow.

The Chair: Thank you very much, National Chief. I would like to make a brief comment. I think the respect that you seek is shown here tonight by virtue of the fact that the committee asked for you to return and give evidence.

You spoke of the United Nations declaration and of a new way to work together. I have been here for 18 years and I have been on this committee a long time dealing with legislation. I have never seen the government as responsive as it is now in terms of making changes to legislation that does not suit the constituency it is trying to serve.

I hope we can move forward on this in a positive manner. I see this as just a first step. Logically, the development of the regulations, the implementation, and the resource factor will be taken into consideration.

With that, I will turn it over to questions from senators.

Senator Raine: Thank you, Chief Atleo, for being here. I wanted you to come back and talk to us once again because I am under the impression that the minister's words yesterday were clear in explaining the depth of commitment this government has in terms of improving the situation with regard to clean drinking water. What we are looking at here is enabling legislation that is necessary if we are going to move the process through to the next step, which is to write the regulations.

Are you willing to work at this step by step and move the process forward? Everyone in the country would like to see clean drinking water for every community. I see step one being the legislation, step two being to make a plan and then follow through with regulations. We would then go from there, the object being clean drinking water. This legislation is step one.

développement n'est pas allé assez loin jusqu'à maintenant. Qui plus est, il n'a ni établi la participation pleine et entière des Premières nations ni garanti de marche à suivre respectueuse.

De plus, nous ne disposons toujours pas des renseignements essentiels pour comprendre comment la loi sera mise en œuvre et quels seront les besoins en ressources. Nous sommes conscients qu'il faut un règlement pour s'assurer que les fonds alloués donnent des résultats concrets sur le terrain. Nous croyons aussi qu'il doit y avoir un engagement à l'égard des ressources qui cadre avec le règlement et qui permette l'atteinte des normes.

Je le répète, monsieur le président, je suis heureux de me joindre encore une fois à vous ce soir. Vos commentaires et vos questions sont les bienvenus. Le rôle de chef national est un rôle de médiateur et de défenseur. Je ne parle pas au nom d'autres nations, j'ai plutôt le mandat de faire connaître leurs opinions et leurs inquiétudes. Ce soir, je suis ravi de servir les intérêts des familles, des enfants, des aînés et des membres des Premières nations qui vivent dans les réserves, qui comptent sur le gouvernement et le comité pour s'associer à eux dans un partenariat qui donnera de meilleurs résultats, de meilleures normes et un avenir meilleur.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Atleo. Je voudrais faire une brève observation. À mon avis, le fait que le comité vous ait demandé de revenir et de témoigner ce soir est une marque de ce respect que vous demandez.

Vous avez parlé de la déclaration des Nations Unies et d'une nouvelle façon de travailler ensemble. Je suis ici depuis 18 ans, et je me penche sur des projets de loi au sein du comité depuis longtemps. Je n'ai jamais vu le gouvernement se montrer aussi coopératif que maintenant ni aussi ouvert à amender un projet de loi qui ne convient pas à la population qu'il tente de servir.

J'espère que nous pourrions aller de l'avant de façon positive. Selon moi, le projet de loi n'est qu'une première étape. L'élaboration du règlement, sa mise en œuvre et la question des ressources seront, selon toute logique, prises en considération.

Je cède maintenant la parole aux sénateurs.

Le sénateur Raine : Merci de vous joindre à nous, monsieur Atleo. Je souhaitais vous entendre de nouveau parce que j'ai l'impression que dans sa déclaration d'hier, le ministre a expliqué clairement le degré d'engagement du gouvernement envers l'amélioration de l'alimentation en eau potable de qualité. Il est question ici d'une loi habilitante, nécessaire si nous voulons passer à la prochaine étape, soit la rédaction d'un règlement.

Êtes-vous prêt à y travailler étape par étape et à faire avancer les choses? Les citoyens canadiens veulent tous que chaque communauté ait accès à de l'eau potable de qualité. Selon moi, la première étape est l'adoption du projet de loi, la seconde étant l'établissement d'un plan, auquel on donnera suite avec un règlement. De là, nous poursuivrons l'objectif de fournir à tous de l'eau potable de qualité. Le projet de loi est la première étape.

Mr. Atleo: Thank you, senator. When I referenced the United Nations declaration, I did so because it was an important step for the country to endorse the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, which indigenous peoples were directly responsible for helping to draft. This was not just indigenous peoples here in Canada, but really around the world.

There are some fundamental aspects of the declaration that are important to point out. They build on a long history of efforts on the part of First Nations, going right to the early treaty-making days through to the establishment of section 35 and now, more recently, in the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. These are important principles and standards about the direct involvement in First Nations designing and directing a way forward, and having the right to do so.

One of those is the principle of free, prior and informed consent. That is, to be involved right at the outset in designing a way forward that we know will uphold Aboriginal and treaty rights which are recognized and affirmed in section 35 of the Constitution and now also recognized in the UN declaration. Canada is recognized as a state as being responsible for engaging with and supporting the implementation of treaties.

This means that when it comes to something so fundamental like the health, well-being and safety of First Nations communities, we need to have that notion of free, prior, informed consent, and the highest levels of engagement that that would suggest. This is what First Nations have been saying.

There has been a strong consensus across the country that the approach that has been taken so far in the development of this bill, which is really the experience in bill development in so many other areas, falls so far short of being satisfactory that we end up with this pattern where, notwithstanding investments made in the past, we have yet to achieve basic, clean drinking water standards for is the most vulnerable population of people within the boundaries of Canada.

Senator, with respect, what First Nations have been very consistent about and have full consensus on is that we have a much higher standard to achieve when it comes to the development and then the execution of delivering safe drinking water.

Senator Sibbeston: National Chief, I am very pleased with the minister making some amendments. I think some of them are good, particularly the commitment in the preamble to work with the First Nations. That is a pretty positive thing.

There is a part of the legislation that bothers me. That is where the Governor General, on the recommendation of ministers, can make regulations. That, to me, is like a bill taken from the archives, back in the 1890s or early 1900s. There have not been any bills like that in the last 10 years. It has been all the other way, giving First Nations authority over their lives.

M. Atleo : Merci, madame le sénateur. Lorsque j'ai parlé de la déclaration des Nations Unies, je l'ai fait parce que l'adhésion à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, déclaration à laquelle les peuples autochtones ont directement contribué, a été une étape importante pour le Canada. Et ce ne sont pas seulement les Autochtones du Canada, mais de partout dans le monde, qui y ont participé.

Il est important de souligner certains aspects fondamentaux de la déclaration. Ils s'inscrivent dans la lignée des efforts déployés depuis longtemps par les Premières nations, des premiers traités à la mise en œuvre de l'article 35, et, plus récemment, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ce sont des normes et des principes importants sur la participation directe des Premières nations à la conception et à la désignation d'une voie à suivre, et sur leur droit de le faire.

Un de ces aspects est le principe du consentement préalable donné librement et en connaissance de cause. Concrètement, il s'agit de la participation d'entrée de jeu à la conception d'une voie à suivre qui, nous le savons, confirmera les droits ancestraux ou issus de traités qui sont reconnus à l'article 35 de la Loi constitutionnelle et, maintenant, dans la déclaration de l'ONU. Le Canada, en tant qu'État, a la responsabilité d'entamer et d'appuyer la mise en œuvre des traités.

Par conséquent, quand il s'agit d'une question aussi fondamentale que la santé, le bien-être et la sécurité des communautés des Premières nations, il faut garder à l'esprit cette notion de consentement préalable donné librement et en connaissance de cause, de même que le haut niveau d'engagement qu'elle sous-tend. C'est ce que les Premières nations soutiennent depuis le début.

Au pays, on s'entend généralement pour dire que l'approche qui a été suivie jusqu'à maintenant pour l'élaboration du projet de loi, celle qu'on adopte dans bien d'autres domaines, est loin de répondre aux attentes. Nous nous retrouvons dans une situation où, en dépit des investissements, nous ne respectons toujours pas les normes de base relativement à la qualité de l'eau potable pour la population qui est la plus vulnérable sur le territoire canadien.

Madame le sénateur, si je peux me permettre, ce que les Premières nations s'entendent pour dire depuis longtemps est que la norme à respecter doit être beaucoup plus élevée en ce qui concerne la planification et la distribution d'eau potable salubre.

Le sénateur Sibbeston : Monsieur Atleo, je suis très content que le ministre veuille des amendements. Je pense que certains d'entre eux sont satisfaisants, notamment l'engagement, dans le préambule, à travailler avec les Premières nations. C'est très positif.

Ce qui me préoccupe dans ce projet de loi, c'est la disposition selon laquelle le gouverneur général peut, sur recommandation des ministres, prendre des règlements. On dirait un projet de loi tiré des archives des années 1890 ou du début des années 1900. On n'a vu aucun projet de loi semblable à cela depuis 10 ans. Ils étaient tous complètement à l'opposé, donnant aux Premières nations la maîtrise de leur destin.

If there were a provision in the bill where the minister had to consult with First Nations, would that satisfy you? Do you feel that is necessary?

Mr. Atleo: In some ways that builds on Senator Raine's comments, and I appreciate the point about "enabling." I think that is one of the things that First Nations are pushing for. We want to have that commitment confirmed in the legislation and to ensure that high standard, for example, for the development of regulations. This is something Mr. Leblanc may want to speak to.

First Nations want to ensure that the experts in the communities are empowered and supported to develop the regulations, and that that happen where it will have the biggest chance for success to actually deliver clean drinking water, and that these elements need to happen concurrently. The resources that are required must match the support and empowerment of regions, and First Nations within regions, for their experts to be able to carry out the development of the regulations.

I think what is being sought by First Nations is that very high level of commitment by the government to engage with First Nations in good faith so that they can be assured that they will be fully involved in the development of regulations.

Irving Leblanc, Acting Director, Housing and Infrastructure, Assembly of First Nations: That is really the heart of First Nations' concerns. It is to see that there is commitment for them to be involved in the development of those regulations. A good part of that is being done very well by these organizations at this point. They would like to be able to sit down and work with the government to ensure that they have a big say in how those regulations are developed from the outset.

Mr. Atleo: To conclude, then, that notion of direct involvement and the commitment to it is important. There is not a shared sense that its articulation in the preamble is strong enough or good enough to ensure there is comfort amongst First Nations.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you, and welcome, chief. As you know, this is a Senate bill.

I have heard a lot of witnesses, and many of them do not agree with this. If there is one good thing to say about this bill, what would it be? What would the one bad thing be about it? Just one.

Mr. Atleo: I said it at the beginning. What is really appreciated, and what our people so desperately need, is a shared recognition of the importance of having clean drinking water. I know that does not speak to the details of the bill. The second thing is equally a process piece, which is a willingness on the part of the minister to look at amendments with a view to improvements.

Si une disposition dans le projet de loi prévoyait que le ministre doit consulter les Premières nations, seriez-vous satisfait? Croyez-vous que ce soit nécessaire?

M. Atleo : À certains égards, ce que vous dites rejoint ce qu'a dit le sénateur Raine, et je lui suis reconnaissant d'avoir mentionné qu'il s'agit d'une loi « habilitante ». Je pense que c'est une des choses que les Premières nations essaient d'obtenir. Nous voulons que cet engagement soit confirmé dans la loi et garantisse cette norme élevée, par exemple, pour l'élaboration du règlement. M. Leblanc voudra peut-être vous en parler.

Les Premières nations veulent s'assurer que les experts dans leurs communautés seront habilités à élaborer un règlement et encouragés à le faire, qu'ils pourront le faire là où les chances de réussite sont les plus grandes relativement à la distribution d'eau potable de qualité, et que le tout se fera en même temps. Les ressources requises doivent cadrer avec le soutien et l'habilitation des régions, et des membres des Premières nations dans ces régions, pour que les experts soient en mesure d'élaborer un règlement.

À mon avis, ce que les Premières nations cherchent, c'est un engagement très élevé de la part du gouvernement à nouer en toute bonne foi le dialogue avec les Premières nations, pour qu'elles puissent avoir l'assurance qu'elles participeront pleinement à l'élaboration du règlement.

Irving Leblanc, directeur intérimaire, Logement et infrastructures, Assemblée des Premières Nations : C'est la principale préoccupation des Premières nations. C'est de s'assurer qu'il y a un engagement ferme envers leur participation à l'élaboration du règlement. Leurs organisations le font très bien à l'heure actuelle. Elles aimeraient pouvoir s'asseoir et travailler avec le gouvernement pour avoir leur mot à dire dans la façon dont ce règlement sera élaboré dès le départ.

M. Atleo : Pour conclure, donc, la notion de participation directe, et l'engagement connexe, est importante. Le sentiment général est que le libellé du préambule n'est pas assez fort ni assez bon pour rassurer les Premières nations à ce chapitre.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je vous remercie, et je vous souhaite la bienvenue, monsieur Atleo. Comme vous le savez, c'est un projet de loi du Sénat.

J'ai entendu beaucoup de témoins, et bon nombre d'entre eux ne sont pas d'accord avec le projet de loi. S'il y a une chose positive que vous pouvez dire sur ce projet de loi, quelle est-elle? Et une chose négative? Une seule.

M. Atleo : Je l'ai dit au début. Ce qu'on apprécie beaucoup, et ce dont nos peuples ont désespérément besoin, c'est une reconnaissance commune de l'importance de l'accès à de l'eau potable de qualité. Je sais que cela ne concerne pas les caractéristiques particulières du projet de loi. La deuxième chose est aussi relative au processus, soit la volonté de la part du ministre envisager des amendements en vue d'améliorer le projet.

The challenge then is how we build on that positive element and go further, to where we match up with where the UN declaration says we must go, and break the old pattern of unilateral decision making, which has created a deep mistrust between First Nations and governments. That pattern becomes finger pointing and a blame game. Meanwhile, it leaves the children, the elderly and the sick particularly vulnerable.

I appreciate your question, and it is about time that we had this issue before all of us in order to address it. The committee is to be recognized for that.

Senator Dallaire: The minister should be recognized for demonstrating the courage of bringing his bill back for review and amendment. In this town, that is not an insignificant gesture and a great move forward for the Aboriginal people with regard to solving the problem.

National Chief, we speak about interfacing and discussions and priorities and efforts with regard to meeting the needs of the Aboriginal peoples. I am not sure we are talking nation to nation. However, as national chief, with a phone call do you have access to the minister or deputy minister regarding your enormous responsibilities and theirs? In so doing, can you directly influence them with regard to the priority of efforts going on within the ministry? Can you gain access to information on future planning, like the engineering deficiencies with regard to providing clean water?

Can you get an in-depth discussion with the staff when you would like to do so?

Mr. Atleo: In terms of communication, the short answer is that yes, we have opportunities and the ability to reach out and to communicate.

What needs to be understood is the sharp difference in our respective roles. The minister has government and ministerial authority to advance business in the manner such as these bills. In my role of national chief, I have facilitative and advocacy responsibilities for the 633 First Nations.

That places us in an important position to bring forward the voices that we hear consistently as articulated in resolutions that speak to important issues like this.

Before we began, I was speaking to Mr. Leblanc about the qualified water technicians that we have in our communities. I think that if we were to see an approach where First Nations treaty entitlement rights are respected and implemented, and those experts were engaged to develop the regulations, as Mr. Leblanc was saying, we could see ourselves getting the results that would provide clean drinking water. That would return us to the relationship that was expected at the time treaties were made and that has now been affirmed in the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous People.

Le défi, donc, consiste à miser sur cet aspect positif et à aller de l'avant, pour suivre la direction indiquée dans la déclaration de l'ONU et jeter aux oubliettes la prise de décision unilatérale, qui a engendré une grande méfiance entre les Premières nations et les gouvernements. Il faut abandonner cette habitude de toujours jeter le blâme sur les autres. Pendant ce temps, les enfants, les aînés et les personnes malades sont particulièrement vulnérables.

Je suis heureux que vous posiez cette question. Il est grand temps que nous nous penchions ensemble sur le problème. À cet égard, le comité mérite assurément notre reconnaissance.

Le sénateur Dallaire : Nous devons souligner le courage dont a fait preuve le ministre en déposant de nouveau son projet de loi pour l'amender. À Ottawa, ce geste n'est pas banal, et c'est un important pas en avant pour les peuples autochtones, pour qu'on règle le problème.

Monsieur Atleo, nous parlons de relations, de discussions, de priorités et de mesures pour répondre aux besoins des peuples autochtones. Je ne suis pas certain que nous parlions de nation à nation. Cependant, en qualité de chef national, pouvez-vous, en faisant un simple appel, joindre le ministre ou le sous-ministre pour parler de vos innombrables responsabilités et des leurs? Ce faisant, pouvez-vous exercer une influence directe sur eux relativement à l'établissement des priorités du ministère? Pouvez-vous obtenir des renseignements sur la planification des projets, par exemple, pour régler les problèmes techniques associés à l'alimentation en eau potable?

Pouvez-vous discuter à fond d'un sujet avec le personnel lorsque vous le souhaitez?

M. Atleo : En ce qui concerne la communication, la réponse courte est oui, nous avons l'occasion et la capacité de communiquer avec le personnel.

Il faut bien comprendre la grande différence entre nos rôles respectifs. Le ministre détient les pouvoirs gouvernementaux et ministériels pour mener des affaires comme les projets de loi. À titre de chef national, j'assume des responsabilités de médiateur et de défenseur pour les 633 Premières nations.

Cela nous place en bonne position pour nous faire les porte-parole des voix que nous entendons invariablement, pour les voir exprimées dans les résolutions qui traitent de questions importantes comme celle-ci.

Avant la réunion, je parlais avec M. Leblanc des techniciens qualifiés que nous avons dans nos communautés. Je pense que si une approche respectueuse des droits des Premières nations issus de traités était envisagée et que nous engagions ces experts pour participer à l'élaboration du règlement, comme l'a dit M. Leblanc, nous pourrions obtenir les résultats voulus en matière d'alimentation en eau potable de qualité. Nous établirions le type de relation qui était prévue au moment de signer les traités et qui est maintenant énoncée dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

So we do have that level of communication, but there needs to be a strengthening of how business is conducted. We need to break old patterns of unilateral decision making.

Senator Dallaire: The answer is lengthy. I am a soldier, so I have a hard time following you.

The Chair: I am the chairman, so I will be generous.

Senator Dallaire: It is fine to be an advocate. When you meet with the minister and the deputy minister and query them on the priority of efforts, resources and the planning processes that are going on because he must produce a five-year budget, et cetera, do you get hard information so you can provide advice to the minister and deputy minister?

I am not talking about ADMs. I do not care about the DGs, directors, or section heads. I am talking about the Minister and the deputy minister. Do you get that hard information, and are you able to do that?

Mr. Atleo: Two quick points, because I do not want to anger a soldier. There is a problem when you do not have access to the full assessment of what the challenges are. Then it is difficult to know that you are working on the same basis of information.

Second, it is less about my communication with the minister and more about having that shared access of information, beginning with a shared sense of understanding. It is my role to ensure that First Nations are directly involved in shaping solutions for their lives.

I hope that was short and more understandable.

Senator Dyck: I would like to thank the minister for the work that he has done on this bill. We are making history here. I would like to thank all the senators and the chair of the committee, because I think we will boldly go where no minister or senators have gone before.

Mr. Atleo, you said that some amendments were shared with you but not necessarily in a meaningful way. Could you put some meat on the bones and give us some expectations as you see the bill moving forward?

For example, with the specific claims bill, there was co-drafting of that bill between departmental officials and the AFN.

I do not know if you know the details of what went on, but do you envision a similar kind of process happening with Bill S-11?

Mr. Atleo: Yes. With respect to the elements of the Specific Claims Tribunal Act bill, I was co-chair on the committee where I worked with a person who was appointed by the government. We co-chaired a committee that worked on the Specific Claims Tribunal Act. It was an example of a joint effort that resulted in what is now a successful implementation of the Specific Claims Tribunal Act.

Nous avons donc une bonne communication, mais nous devons consolider nos façons de faire. Il faut rompre cette vieille habitude de prendre des décisions de manière unilatérale.

Le sénateur Dallaire : Votre réponse est longue. Je suis un soldat, alors j'ai de la difficulté à vous suivre.

Le président : Je suis le président, alors je serai généreux.

Le sénateur Dallaire : Il n'y a pas de problème à jouer le rôle de défenseur. Lorsque vous rencontrez le ministre et le sous-ministre et que vous leur demandez quelles sont leurs priorités, les ressources et les processus de planification qui sont en cours parce qu'ils doivent produire un budget quinquennal, et ainsi de suite, obtenez-vous des renseignements concrets qui vous permettent de conseiller le ministre et le sous-ministre?

Je ne parle pas des sous-ministres adjoints. Je ne me soucie pas des DG, des directeurs ni des chefs de section. Je parle du ministre et du sous-ministre. Obtenez-vous des renseignements concrets, et pouvez-vous le faire?

M. Atleo : Deux observations rapides, car je ne voudrais pas mettre un soldat en colère. C'est un problème lorsque vous n'avez pas accès à l'évaluation complète des enjeux. Il est alors bien difficile de savoir si vous travaillez sur la foi des mêmes renseignements.

Ensuite, il est moins question de ma communication avec le ministre que d'un accès commun à l'information, qui débute par une compréhension commune. Mon rôle consiste à veiller à ce que les Premières nations participent directement à la recherche de solutions qui influent sur leur vie.

J'espère que ma réponse est assez courte et plus compréhensible.

Le sénateur Dyck : J'aimerais remercier le ministre pour le travail qu'il a fait pour ce projet de loi. Nous posons aujourd'hui un geste historique. J'aimerais aussi vous remercier, mesdames et messieurs les sénateurs et monsieur le président, parce que je pense que nous allons atteindre des sommets inégalés par d'autres ministres et sénateurs.

Monsieur Atleo, vous avez dit que certains amendements vous avaient été communiqués, mais pas nécessairement de façon significative. Pourriez-vous nous en dire un peu plus et nous dire quelles sont les attentes sur la suite des choses?

Par exemple, le projet de loi sur les revendications particulières a été rédigé par des représentants du ministère et de l'APN.

Je ne sais pas si vous savez comment cela s'est passé exactement, mais imaginez-vous un processus semblable pour le projet de loi S-11?

M. Atleo : Oui. En ce qui concerne les éléments du projet de loi sur le Tribunal des revendications particulières, j'étais coprésident du comité, et j'ai travaillé avec une personne nommée par le gouvernement. Nous avons coprésidé le comité qui a étudié la Loi sur le Tribunal des revendications particulières. Voilà un exemple d'efforts communs qui ont mené à la mise en œuvre réussie de la Loi sur le Tribunal des revendications particulières.

I spoke to my colleague about that, and it goes back to engaging. We have experts across the country in all the regions. If we were to recognize, support and empower our experts to be involved in a meaningful manner, there is no question that we could end up with the results that we are all seeking.

Mr. Leblanc: The history of this legislation began much further back, in 2006. In 2008, the minister's office created a legislative directorate. At that time, they informed us that the minister was interested in the MRP approach and specific claims approach.

We were elated that on this matter, there would be a similar approach to following the steps of joint development and consultation beforehand. Unfortunately, it fell off the wagon; it was not followed. However, it started in that manner.

Senator Brazeau: National Chief, I have one short question.

National Chief, you talked essentially about three amendments, or what you would like to see in this bill. You talked about Aboriginal treaty rights, about having the experts that you talk about being properly included in the development of the regulations and about resources. You mentioned that in a March 8 letter to the minister.

David Nahwegahbow said that a provision for financial resources would likely not be found in enabling bills.

Having said that, if the Government of Canada could accommodate the first two recommendations or concerns that you have, which are reflected in the amendments being proposed by the minister, will you then have a mandate to support this legislation as amended, and will you do so publicly?

Mr. Atleo: To be clear, the mandate that drives us forward really would require us to be able to see all amendments, first of all. We would need to look at a companion document that we would develop together. We would also have to ensure that there was clarity of investment. Those elements together, I think, are critical and build on the consensus amongst First Nations across the country.

As Senator Dyck pointed out, The Specific Claims Tribunal Act serves somewhat as a model for how First Nations and the First Nations' Crown partner, the government, can design an approach that matches that notion of free, prior and informed consent. In fact, when we empower communities, I believe the results will be much more effective. I hope that responds to your question.

Senator Brazeau: It responds to the question in part, I suppose. You have outlined three concerns for the committee. In regards to the financial resources, you well know the process. That will come after. Discussions will be held with First Nations during the development of the regulations, if this legislation is passed. The consultation process will be ongoing.

J'en ai parlé à mon collègue, et cela nous ramène à la question de la participation. Nous avons des experts dans toutes les régions du pays. Si nous pouvions les reconnaître, les appuyer et les habiliter à participer de manière fructueuse, nous pourrions sans aucun doute atteindre les résultats que nous visons tous.

M. Leblanc : L'origine du projet de loi remonte bien plus loin dans le temps, à 2006. En 2008, le cabinet du ministre a créé une direction législative. À ce moment, nous avons été avisés que le ministre s'intéressait aux biens immobiliers matrimoniaux et aux revendications particulières.

Nous étions ravis qu'on envisage une approche semblable, soit la consultation et l'élaboration du règlement de manière conjointe. Malheureusement, ce n'est pas ainsi que les choses se sont déroulées; cette approche n'a pas été suivie. Toutefois, c'est comme cela que les choses ont commencé.

Le sénateur Brazeau : J'ai une petite question pour le chef national.

Monsieur Atleo, vous avez essentiellement parlé de trois amendements ou de ce que vous souhaitez voir figurer dans le projet de loi. Vous avez parlé des droits issus de traités, des experts que vous voulez voir participer à l'élaboration du règlement et des ressources. Vous avez mentionné cela dans une lettre au ministre datée du 8 mars.

David Nahwegahbow a dit que les lois habilitantes ne comportaient habituellement pas de disposition sur les ressources financières.

Cela dit, si le gouvernement du Canada pouvait tenir compte de vos deux premières recommandations ou préoccupations, exprimées dans les amendements proposés par le ministre, auriez-vous alors le mandat d'appuyer le projet de loi ainsi modifié? Le feriez-vous publiquement?

M. Atleo : Que ce soit bien clair, pour que nous soyons vraiment motivés à aller de l'avant, il faudrait d'abord qu'on nous montre tous les amendements. Il nous faudrait envisager un document d'accompagnement que nous rédigerions ensemble. Il nous faudrait aussi veiller à ce que l'investissement soit précisé. Ces éléments sont tous cruciaux, d'après moi, et l'ensemble des Premières nations du Canada s'entendent là-dessus.

Comme le sénateur Dyck l'a souligné, la Loi sur le Tribunal des revendications particulières sert en quelque sorte de modèle aux Premières nations et au partenaire d'État des Premières nations, le gouvernement, pour définir une approche qui corresponde à l'idée de consentement donné librement et en connaissance de cause. En fait, je crois que les résultats seront beaucoup plus bénéfiques si nous donnons aux communautés le pouvoir de décider. J'espère que cela répond à votre question.

Le sénateur Brazeau : Cela répond partiellement à la question, je suppose. Vous nous avez parlé de trois préoccupations. Concernant les ressources financières, vous connaissez bien le processus. Cela viendra après. Si la loi est adoptée, des discussions auront lieu avec les Premières nations pendant l'élaboration du règlement. Elles seront consultées tout au long du processus.

If the first two concerns that you have outlined for this committee are addressed by the amendments being proposed by the Government of Canada, will you support this bill, and will you get a mandate from your chiefs to support it? Will you do so publicly?

Mr. Atleo: I think we seem to be able to see more eye to eye on the respect for inherent, Aboriginal and treaty rights, a growing recognition of the value of engagement with First Nations on the development of regulations.

Where we run into challenges around legislation and legislative development is with cabinet secrecy, cabinet privilege and issues on the financial side. There is a responsibility to find a way to be clear about the implementation and the financial plan that would support the regulations. Without that, I think what First Nations are saying is that it would be difficult to support any way forward. First Nations have expressed clearly that what we have now falls short of what would actually deliver certainty around clean drinking water for the communities.

Senator Brazeau: I thank you, sir.

Senator Banks: Chief Atleo, thank you very much for spending time with us on such short notice on such an important matter.

Mr. Leblanc, I think I have seen you more than I have seen anyone else in the past few weeks. It is nice to see you again.

Mr. Leblanc: Thank you.

Senator Banks: Mr. Atleo, I want to join my colleagues in commending the minister for recognizing that there is a great deal more work to be done on this issue. I, however, am not quite as sanguine as some of my colleagues with respect to the possible outcome. I will tell you what my view of this bill is and ask you simply to comment on it.

Senator Dyck mentioned the specific claims tribunal development as having been a genuinely collaborative process. You and Mr. Leblanc said that it appeared that the process for this legislation would be that way and it fell off the rails. In fact, this is the opposite, in my view, of a collaborative process. As Senator Sibbeston said, this is a reversion to the old, highly paternalistic ways.

My reservation about this bill is that I believe this bill is so wrong that it is not susceptible of being made right by mere amendment. That is because the fundamental point of the bill, and the foundation upon which it is based, is paternalistic. My main reservation is with the term "consultation."

No one, if I recall correctly, on the expert panel said anything about "consultation." They talked about participation and direct, hands-on, proprietary involvement, about partnership, but not consultation. Consultation cannot be defined. As we have already

Si vos deux premières inquiétudes sont calmées par les amendements proposés par le gouvernement, appuierez-vous le projet de loi? Obtiendrez-vous un mandat de vos chefs pour l'appuyer? Le ferez-vous publiquement?

M. Atleo : Je crois que nous sommes en mesure de nous entendre sur le respect des droits inhérents, ancestraux et issus de traités ainsi que sur une reconnaissance grandissante de la valeur de la participation des Premières nations à l'élaboration des règlements.

Là où nous rencontrons des obstacles concernant les lois et l'élaboration des lois, c'est avec le secret entourant les travaux du Cabinet, le privilège du Cabinet et les questions financières. Il faut trouver une façon de préciser comment se fera la mise en œuvre du règlement et quel sera le plan financier. Sans cela, je crois que ce que disent les Premières nations, c'est qu'elles pourront difficilement appuyer le projet de loi. Les Premières nations ont clairement fait savoir que le projet de loi sans sa forme actuelle est loin de garantir l'alimentation en eau potable de qualité des communautés.

Le sénateur Brazeau : Je vous remercie.

Le sénateur Banks : Monsieur Atleo, merci beaucoup d'avoir trouvé du temps à nous consacrer pour examiner cette importante question à si court préavis.

Monsieur Leblanc, je crois bien vous avoir vu davantage que toute autre personne au cours des dernières semaines. C'est un plaisir de vous revoir.

M. Leblanc : Merci.

Le sénateur Banks : Monsieur Atleo, je me joins à mes collègues pour féliciter le ministre d'avoir reconnu qu'il y avait encore beaucoup de travail à faire. De mon côté, cependant, je ne suis pas aussi optimiste que certains de mes collègues concernant les résultats éventuels. Je vais vous donner mon avis sur le projet de loi, et vous me direz ce que vous en pensez.

Le sénateur Dyck a mentionné à quel point l'élaboration de la Loi sur le Tribunal des revendications particulières avait été un processus collaboratif. Vous et M. Leblanc avez dit qu'il semblait devoir en aller de même pour ce projet de loi, mais que cela ne s'était pas passé comme ça. En fait, selon moi, c'est le contraire d'un processus collaboratif. Comme le sénateur Sibbeston l'a dit, c'est plutôt un retour aux anciennes manières de faire, hautement paternalistes.

Si j'ai des réserves sur ce projet de loi, c'est que je crois qu'il est si inadapté qu'il sera impossible de le corriger simplement en l'amendant, car son objectif fondamental et son fondement sont paternalistes. Ma principale hésitation concerne le terme « consultation ».

Si je me rappelle bien, aucun membre du groupe d'experts n'a dit quoi que ce soit concernant la « consultation ». On a parlé de participation, d'engagement direct et de partenariat, mais pas de consultation. La consultation ne peut pas être définie. Comme

heard in this committee, there are people who say they were not properly consulted, and there were all kinds of other people who said they consulted everyone.

Mr. Churchill observed that if you consult the prisoner tonight as to whether he would like to have his head cut off in the morning, he will likely tell you that, on the whole, he would rather you did not. Then, in the morning, after you cut his head off you say, "But we consulted with him." I think that is what is going on here.

I am opposed to this bill. I will propose amendments to it to make it as "least bad" as we possibly can. The first thing I will try to do, however, as my colleagues here all know, is try to defeat it and start over again. What is your comment on that position?

Mr. Atleo: My goodness. The visual of the prisoner with the head chopped off strikes me as having a grain of truth about the deep vulnerability of our communities exposed to the water situation, and it is completely unsafe.

Under the instruction of the chiefs, I have made the need for "collaboration" — if I can use that term — abundantly clear publicly. The Specific Claims Tribunal Act was a genuine collaboration. There was joint drafting going on.

I think it can be strengthened even further. There may be an historic opportunity when it comes to delivering clean drinking water for First Nations to break from the old patterns of unilateral development based on non-recognition of treaty and Aboriginal title and rights, and turn this around into embracing, recognizing and implementing section 35. Since section 35 was introduced, there has yet to be an approach that would suggest how to implement section 35 of the Canadian Constitution, which recognizes and affirms treaty and Aboriginal title and rights.

There is something fundamental about water. We share much of the opinion that you hold on this bill which does reflect an old pattern. We do have an opportunity to break that pattern now. We have every ability to do that if there is the willingness amongst the political leaders in Ottawa today.

First Nations have been saying the same thing. Of course, it would be based on the three major items that I have raised here, where there has been a strong consensus across the country.

Senator Demers: Good evening, chief. Thank you for being here.

I have attended every meeting with regard to this bill. I built my career on hope and on being positive. At one time, I would leave here and say there just did not seem to be any hope. There were a lot of angry people among the witnesses, done in a professional way. There were also some senators who were angry.

I just heard some praise for the minister who said he would like to have some amendments. However, from your tone tonight, it seems there is some hope in terms of making amendments,

mes collègues et moi-même ont pu le constater, certaines personnes disent ne pas avoir été bien consultées, et beaucoup d'autres disent avoir consulté tout le monde.

M. Churchill a déjà dit que si on consultait un prisonnier le soir pour savoir s'il voulait être décapité au matin, il vous répondrait probablement que, tout bien réfléchi, il préférerait que non. Puis, dans la matinée, après l'avoir décapité, on pourrait dire : « Mais nous l'avons consulté ! » Je crois que c'est ce qui se passe ici.

Je suis contre ce projet de loi. Je vais proposer des amendements pour le rendre « le moins mauvais » possible. La première chose que je vais tenter de faire, toutefois, comme mes collègues ici le savent, est d'essayer de le faire rejeter, puis d'en rédiger un nouveau. Quelle est votre opinion là-dessus?

M. Atleo : Bon sang ! L'image du prisonnier décapité semble avoir un fond de vérité : nos communautés sont grandement vulnérables dans le cas de l'eau, et c'est totalement imprudent.

À la demande des chefs, j'ai été publiquement clair sur le fait que la « collaboration » — si je peux utiliser ce terme — était nécessaire. La Loi sur le Tribunal des revendications particulières a été une collaboration authentique. La rédaction s'est faite conjointement.

Je crois qu'on peut la renforcer davantage. Il s'agit peut-être là d'une occasion historique : approvisionner les Premières nations en eau potable de qualité permettrait de rompre avec les vieilles habitudes d'élaboration unilatérale fondée sur la non-reconnaissance des titres et des droits ancestraux ou issus de traités, de reconnaître et de mettre en œuvre l'article 35. On n'a pas encore établi de méthode de mise en œuvre de l'article 35 de la Constitution canadienne, qui reconnaît et confirme les titres et les droits ancestraux ou issus de traités, depuis son adoption.

L'eau a quelque chose de fondamental. Nous avons sensiblement la même opinion que vous sur ce projet de loi, qui reflète de vieilles habitudes. Nous avons aujourd'hui l'occasion de rompre avec elles. Nous avons tout ce qu'il faut pour le faire si les leaders politiques à Ottawa font preuve de volonté.

Les Premières nations disent la même chose. Bien entendu, cela serait basé sur les trois principaux points que j'ai soulevés ici, qui ont fait l'objet d'un solide consensus au pays.

Le sénateur Demers : Bonsoir, monsieur Atleo. Merci de votre présence.

J'ai assisté à chaque réunion portant sur ce projet de loi. J'ai bâti ma carrière en espérant et en étant positif. À certains moments, en partant, je me disais qu'il semblait n'y avoir aucun espoir. Beaucoup de témoins ont exprimé de la colère, tout en restant professionnels. Des sénateurs ont aussi manifesté de la colère.

Je viens d'entendre des éloges sur le ministre, qui a dit qu'il souhaitait amender le projet de loi. Mais il semble, d'après vos propos ce soir, qu'il y ait de l'espoir concernant les amendements,

communication, and continuing to talk. I am seeing the situation tonight a lot more positively than I saw it two or three weeks ago.

There is work to be done. There is no question that everyone should be able to drink water. That is not even something to debate, in 2011. It seems that there is hope, especially when some of our Liberal senators praised the minister. Do you see it that way, or am I being overly optimistic?

Mr. Atleo: Senator, I would join you in that sentiment. In my comments earlier, I said that what we referred to as “Indian policy” has really been broken. It has not worked. It has followed a distinct pattern over the course of history. It is moments like this when we look to the senators, the MPs, the minister and the Prime Minister for real leadership because of the deep sense of vulnerability.

There are over 110 drinking water advisories and 50 communities that have threatened situations. If this were happening in the downtown of a major city, it would be completely outrageous and there would absolutely be an uproar. These are real conditions that are happening right now. There has been a clear pattern, which has not been the partnership that the original treaties always suggested, which is that we would reason with one another and work things through and work them out.

Too often, these situations degenerate into deep conflict and finger pointing. They do not result in positive results that work for First Nations in delivering clean drinking water and where we get the kinds of results from the investment of resources that we should all expect.

I believe, as we have demonstrated in the Specific Claims Tribunal Act effort, that doing this jointly can be achieved. Certainly there are hurdles and issues in terms of the recognition of process confidentiality, but we can and must overcome them. As an example, take the area of being clear about implementation and a financial plan. If those are not connected with the development of a regulatory approach, then we are not working from the same body of information. It is difficult to hang on to that sense of hope, which I believe is a sense that we share.

The Chair: I have a question before we go to the second round. You have pointed out, National Chief, the urgency of this, and you are right. We can look at Walkerton and the urgency that developed there. If the urgency for clean drinking water were a problem in any other community of any size in Canada, it would be dealt with great haste.

Every giant journey begins with a single step. That is not my saying. I realize that trust on the part of our First Nations is a tough thing when dealing with governments, because of so many broken promises. As Senator Dyck has pointed out so adeptly, four of us here worked on the specific claims legislation. We asked

la communication et la poursuite du dialogue. Ce soir, je vois la situation de façon beaucoup plus optimiste que je la voyais il y a deux ou trois semaines.

Il y a du pain sur la planche. Il ne fait aucun doute que chacun doit pouvoir boire de l'eau potable. On ne devrait même pas en débattre en 2011. Il semble y avoir de l'espoir, particulièrement lorsque des sénateurs libéraux font des éloges sur le ministre. Le voyez-vous ainsi ou suis-je trop optimiste?

M. Atleo : Sénateur, je partage votre sentiment. J'ai dit plus tôt que ce que nous avons appelé la « politique indienne » avait vraiment échoué. Cela n'a pas fonctionné. Les choses ont suivi un cours bien déterminé au fil de l'histoire. En raison du profond sentiment de vulnérabilité, c'est dans des moments comme ceux-là que nous cherchons un leadership véritable chez les sénateurs, les députés, le ministre et le premier ministre.

Plus de 110 avertissements de faire bouillir l'eau potable sont en vigueur, et 50 communautés sont dans une situation hasardeuse. Si cela arrivait dans le centre-ville d'une grande ville, ce serait outrageant, et il y aurait un véritable tollé. Ce sont des conditions de vie réelles et actuelles. Les choses ont suivi un cours déterminé, et le partenariat suggéré dans les traités originaux — soit qu'il fallait réfléchir ensemble, mener les choses à bien et résoudre les problèmes — ne s'est pas concrétisé.

Trop souvent, les relations dégénèrent en conflits sérieux et en accusations. Elles ne donnent pas de résultats positifs qui permettent d'alimenter les Premières nations en eau potable de qualité ni le rendement que nous devrions attendre compte tenu des ressources investies.

Comme nous l'avons prouvé par les efforts consacrés à la Loi sur le Tribunal des revendications particulières, je crois que cela peut se faire conjointement. C'est certain qu'il y a des obstacles et des problèmes liés à la reconnaissance de la confidentialité du processus, mais nous pouvons et nous devons les surmonter. Prenons par exemple la question de la clarté concernant la mise en œuvre et le plan financier. Si ces éléments ne sont pas liés à l'élaboration d'une approche réglementaire, alors nous ne travaillons pas à partir des mêmes informations. C'est difficile de s'accrocher à cet espoir, un sentiment que nous partageons, je crois.

Le président : J'ai une question avant de passer au deuxième tour. Vous avez souligné, monsieur Atleo, l'urgence de la situation, et vous avez raison. On peut considérer ce qui s'est passé à Walkerton et constater l'urgence qu'il y avait là-bas. Si l'urgence concernant l'eau potable de qualité était un problème dans n'importe quelle autre communauté au Canada, peu importe sa taille, on s'en occuperait rapidement.

Un grand voyage commence toujours par un premier pas. Ce n'est pas moi qui le dis. Je suis conscient que la confiance des Premières nations n'est pas gagnée quand il s'agit des gouvernements, en raison des nombreuses promesses non tenues. Comme le sénateur Dyck l'a si bien dit, quatre d'entre

at that time for there to be consultation, collaboration and participation on behalf of First Nations in developing that legislation, and it did happen.

I realize that we cannot ignore implementation or resources. However, since 2003, the government has invested \$2.6 billion into improving water conditions on reserves across Canada, and that far surpasses any 2 per cent cap, I believe.

Do you not think that we could take a leap of faith and move forward in terms of the respective inherent rights, as you pointed out, and the regulatory development, if we could get those through, and then follow up with the implementation and resources? I am asking you this based on the experiences that the four of us have had — Senator Sibbeston, Senator Lovelace Nicholas, Senator Dyck and I — while we worked on the specific claims legislation. Can you give us a response to that, please?

Mr. Atleo: I appreciate the question and the manner in which you are raising it. We have focused in on what the real challenge is in terms of overcoming the depth of mistrust that you refer to, which is real. It has been well earned over a long period of time.

A leap of faith that resources will follow is a very difficult leap of faith to be asking First Nations to make. That is why, when we look back to legislation like the Specific Claims Tribunal Act, suggestions include the idea of a companion document, something that helps to make clear that, first, there is a confirmation of a meaningful role; and second, that there is clarity on implementation. This would be a step in the right direction.

Senator Raine: I see this as an ongoing issue. We have been working and investing money in new systems, and that is ongoing. However, to put in place a regulatory framework, which is necessary to have these systems operate efficiently, we need to take the first step, which is the legislation. I do not think it is either/or; I think it is things progressing at the same time.

My question to you is the following: Do you think it is possible to get the legislation passed and then work together collaboratively to develop the regulations to put in place a national clean water regulatory regime? It cannot happen all at once. Even from your side, I do not think it should happen top down, because there are such a variety of situations across the country. There is a huge amount of work to be done, and I just think it is time to get on with it. I would like to know if that is possible at all.

Mr. Atleo: Thank you, senator. The real key here is ensuring that for the development of regulations, there is a clear commitment and a guarantee on the financial side and a shared notion of how implementation will occur. Those are the real critical elements.

nous ont travaillé à la loi sur les revendications particulières. À cette époque, nous avons demandé au nom des Premières nations qu'elles soient consultées, qu'elles collaborent et participent à l'élaboration de la loi, et ça s'est fait.

Je comprends que nous ne pouvons pas ignorer la mise en œuvre ni les ressources. Cependant, depuis 2003, le gouvernement a investi 2,6 milliards de dollars pour améliorer la qualité de l'eau dans les réserves au Canada, et je crois que ça dépasse largement le plafond de 2 p. 100.

Croyez-vous que nous pourrions faire un acte de foi et progresser sur le plan des droits inhérents respectifs, comme vous l'avez souligné, et de l'élaboration du règlement, si on y arrive, puis poursuivre avec la mise en œuvre et les ressources? Je vous le demande en me basant sur l'expérience que nous avons eue — le sénateur Sibbeston, le sénateur Lovelace Nicholas, le sénateur Dyck et moi — en travaillant à la loi sur les revendications particulières. Pouvez-vous nous répondre là-dessus, je vous prie?

M. Atleo : J'apprécie la question et la manière dont vous la formulez. Nous nous sommes consacrés au vrai problème, qui est de surmonter la profonde méfiance à laquelle vous faites référence, et qui est réelle. Elle a été justifiée pendant longtemps.

Croire que les ressources viendront après est un acte de foi difficile à faire pour les Premières nations; c'est beaucoup leur demander. C'est pourquoi, quand on regarde des lois comme la Loi sur le Tribunal des revendications particulières, les suggestions mentionnent un document d'accompagnement, quelque chose qui permette d'expliquer clairement, premièrement, le rôle important, et, deuxièmement, la mise en œuvre. Ce serait un pas dans la bonne direction.

Le sénateur Raine : Je vois cela comme un enjeu permanent. Nous avons travaillé à la conception de nouveaux systèmes et y avons investi des fonds, et les choses suivent leur cours. Cela dit, pour mettre en place un cadre réglementaire, nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des systèmes, nous devons franchir la première étape, soit adopter une loi. Je ne crois pas qu'il faille choisir entre l'un ou l'autre. Je crois que les choses doivent progresser en parallèle.

Ma question est la suivante : croyez-vous qu'il est possible d'adopter cette loi, puis de collaborer à l'élaboration d'un régime réglementaire national sur la salubrité de l'eau? Cela ne peut pas se faire tout d'un coup. Même de votre côté, je ne crois pas que ça puisse se faire à partir du sommet, parce qu'il y a tellement de situations différentes au pays. Le travail à faire est énorme, et je pense qu'il est bien temps de s'y mettre. J'aimerais savoir si c'est possible.

M. Atleo : Merci, madame le sénateur. Ce qui est important, c'est de veiller à ce qu'il y ait un engagement clair visant l'élaboration du règlement et les ressources financières, et une idée commune de la manière de procéder à la mise en œuvre. Voilà les éléments réellement cruciaux.

Mr. Leblanc: That is the big leap of faith that was referred to, that there is no guarantee in the bill for those resources — we understand that — but also the comment that this is going to take years and years. At the start of our discussions, they told us it would take decades. That is one of the things that First Nations do not want. They do not want to be sitting with these boil water advisories for decades further. They would like to see some action happening in terms of addressing the concerns of those communities in northern Manitoba that are today seeing no hope of support. They are going to church groups like the Mennonite Central Committee to help them out. That is the big leap of faith with respect to this bill.

Senator Dallaire: It is interesting that you refer to problems of water here in the south, but I have seen our international development do better jobs of getting clean water in developing countries than I have seen in some of areas of this country for Aboriginal people. It is not as if we do not know how to do it. Maybe it is how we prioritize things.

We get this bill and we get the regulations, which then apparently permit them to advance in the implementation of a program, the engineering strategy. This gives them the audit trail of the money that would be invested in building, improving and providing maintenance and training for the requirements of clean water on Aboriginal sites.

The argument that has been presented is that without that legislation it is difficult to hold people to standards and to get the regulations that will ultimately get them the money.

My question is to Mr. Leblanc. Consider the delta of funding you think would be required to bring Aboriginal nations to a reasonable standard with the capacity to sustain significant growth of population — because your populations are growing faster than anyone else's in the country. What delta would bring Aboriginal nations to a reasonable level?

It is true they have invested \$2.3 billion; they have another \$330 million coming down the road. My feeling is that this legislation has been rammed down the department's throat because the Auditor General is on their back for not knowing where all the money is going and why this is still a problem.

What would that delta be, Mr. Leblanc? Would it be \$5, \$6, \$7 billion to bring everyone up to scratch over the next 5 to 10 years? Do you think that will be possible under the fiscal constraints that are coming down the road now with our deficit?

Mr. Leblanc: Thank you for that question. You yourself forwarded a number of \$8 billion. We do not know. We have been making statements that we should see and your committee should see the results of that national engineering assessment to determine what that delta will be.

M. Leblanc : C'est le grand acte de foi auquel on a fait référence : les ressources ne sont pas garanties dans le projet de loi — nous comprenons cela —, mais il y a aussi le fait que le processus prendra des années, aux dires de certains. Au début des discussions, on nous a dit que cela prendrait des dizaines d'années. C'est une des choses que les Premières nations veulent éviter. Elles ne veulent pas vivre pendant des dizaines d'années avec l'obligation ou la menace de devoir faire bouillir leur eau. Elles veulent que des gestes soient posés pour régler les problèmes des communautés du Nord du Manitoba qui ont perdu espoir. Les gens se tournent vers des groupes religieux, comme le Comité central mennonite, pour obtenir de l'aide. C'est ça le grand acte de foi qu'on demande de faire pour ce projet de loi.

Le sénateur Dallaire : Je trouve intéressant que vous fassiez référence à des problèmes d'eau ici, dans le Sud. J'ai constaté que nos organisations de développement international parvenaient à alimenter les communautés en eau potable plus facilement dans les pays en développement qu'ici, dans le cas des peuples autochtones. Ce n'est pas comme si nous ne savions pas comment faire. C'est peut-être une question de priorités.

L'adoption du projet de loi puis du règlement permettra visiblement ensuite aux nations autochtones de travailler à la mise en œuvre d'un programme, de déterminer les moyens techniques. Cela leur donnera une idée des fonds qui devront être investis dans la construction, l'amélioration, l'entretien et la formation pour satisfaire les besoins en eau de qualité des communautés autochtones.

Certains ont dit que sans la loi, il serait difficile d'astreindre les gens à suivre des normes et d'élaborer un règlement pour débloquent des fonds.

Ma question s'adresse à M. Leblanc. Réfléchissez à la somme nécessaire pour que les Premières nations atteignent un niveau de qualité raisonnable pouvant soutenir une croissance importante de la population — car votre population croît plus rapidement que toute autre au pays. Combien d'argent faudrait-il aux nations autochtones pour atteindre un niveau de qualité raisonnable?

C'est vrai que 2,3 milliards de dollars ont été investis, et que 330 millions supplémentaires s'en viennent. J'ai le sentiment que ce projet de loi a été enfoncé dans la gorge du ministère parce que la vérificatrice générale est sur son dos, car le ministère ne sait pas où va l'argent ni pourquoi le problème persiste.

Quel serait le montant, monsieur Leblanc? Est-ce que cela prendrait 5, 6 ou 7 milliards de dollars pour amener tout le monde au niveau voulu d'ici cinq à 10 ans? Pensez-vous que ce sera possible étant donné les contraintes fiscales qui nous attendent en raison du déficit?

M. Leblanc : Merci pour cette question. Vous avez vous-même avancé le chiffre de 8 milliards. Nous ne savons pas. Nous avons déjà dit qu'il nous faudrait voir, et que ce comité devrait voir, les résultats de l'évaluation technique nationale pour déterminer ce montant.

We know that First Nations have been impacted by the 2 per cent cap. We also understand that there have been additional dollars through previous budgets to address that. The fact is First Nations are still in dire straits with all these resources put in there. We still have those 49 communities that the National Chief mentioned and the ongoing boil water advisories that have been on an upward trend for years. It points to the current level of funding not being sufficient. We tend to agree that that number will be huge.

Senator Sibbeston: I am quite positive; I have been impressed with the changes that have occurred. In the last few days, since the minister has appeared, there seems to be new energy or initiative surrounding the bill in terms of the minister's discussions with you.

I note tonight, Mr. Atleo, that you are pretty rational about the whole subject and hopeful, positive about possibilities. Seeing this situation, if we as a Senate committee were to pass a motion encouraging the minister to work with you for the next two weeks to come forth with further amendments, would you be willing to engage almost full-time for the next couple of weeks working with the minister to come up with further amendments that would be satisfactory both to the government and to First Nations?

Mr. Atleo: You are talking about a two-week time frame. I think back to our Specific Claims Tribunal Act effort, which was further down the path of a jointly designed effort. I cannot recall how long it took us, I think it was nine months, to get that work done.

If there is a preparedness to hear the voices of First Nations, which in many ways we are summarizing here, with respect to the three major areas that we have been talking about, and if I build on Senator Dallaire's question around the Auditor General and talking about federal funding and your question about feeling positive, then perhaps there is an opportunity for us to engage in a relatively short period of time. I look to Mr. Leblanc and I reflect on all of the work. You see, the specific claims legislation had 30 years of effort as well. There was a model bill that had been developed in the late 1990s. Our experts would be ready in short order to engage. For two weeks, my short thought is yes.

Mr. Leblanc: I agree with you, National Chief. They would welcome that opportunity, and that was the offer made by the minister several weeks ago, but it would be very challenging to do that in two weeks. We do not have the resources to do the detailed work. In two weeks, it would think would be very challenging to respond to that.

Mr. Atleo: Just to be clear as well, I like it as a tough question because it suggests that there is perhaps a growing willingness to engage actively. I think First Nations would be interested in also vigorously engaging, but Mr. Leblanc is referring to the notion of having fairness in both time frame and the availability of resources so that we can have the right people with the expertise

Nous savons que les Premières nations ont senti les effets du plafond de 2 p. 100. Nous savons aussi que des fonds supplémentaires ont été alloués dans des budgets antérieurs pour corriger la situation. Le fait est que les Premières nations sont toujours dans une situation désespérée malgré toutes les ressources investies. Il y a toujours ces 49 communautés que le chef national a mentionnées, et les avertissements de faire bouillir l'eau se sont multipliés au cours des années. Cela montre que le niveau de financement actuel est insuffisant. Nous croyons nous aussi que le montant sera énorme.

Le sénateur Sibbeston : Je suis assez optimiste; j'ai été impressionné par les changements qui ont eu lieu. Dans les derniers jours, depuis que le ministre a témoigné, il semble y avoir une nouvelle énergie ou initiative entourant le projet de loi, le ministre en a discuté avec vous.

Je remarque, monsieur Atleo, que vous envisagez ce soir la question de manière rationnelle, et les possibilités, de manière optimiste. Par conséquent, si le comité devait adopter une motion encourageant le ministre à examiner avec vous d'autres amendements au cours des deux prochaines semaines, seriez-vous prêt à travailler avec lui à temps plein ou presque pendant ces deux semaines à la rédaction d'autres amendements qui satisfieraient le gouvernement et les Premières nations?

M. Atleo : Vous parlez d'une période de deux semaines. Je repense aux efforts consacrés à la Loi sur le Tribunal des revendications particulières, des efforts de collaboration plus intenses. Je ne me souviens pas combien de temps ça nous a pris pour y arriver, je crois que c'était neuf mois.

Si on est prêt à entendre ce que les Premières nations ont à dire, ce que nous résumons ici de nombreuses façons, sur les trois points importants que nous avons soulevés, et si je me base sur la question du sénateur Dallaire concernant la vérificatrice générale pour parler du financement fédéral et sur votre question sur le fait d'être optimiste, alors peut-être que nous avons une occasion de collaborer à court terme. Je compte sur M. Leblanc et je réfléchis à tout le travail à faire. Voyez-vous, 30 ans d'efforts ont aussi été mis sur la loi sur les revendications particulières. Un modèle de projet de loi a été élaboré vers la fin des années 1990. Nos experts seraient prêts à travailler pendant un court délai. Pour deux semaines, je dirais que oui.

M. Leblanc : Je suis d'accord avec vous, monsieur Atleo. Les Premières nations accueilleraient favorablement l'occasion, et le ministre a fait cette offre il y a plusieurs semaines, mais ce serait très difficile à réaliser en deux semaines. Nous n'avons pas les ressources pour aller en profondeur. Je suis porté à croire qu'il serait difficile d'y arriver en deux semaines.

M. Atleo : Pour être bien clair à mon tour, je considère cela comme une question difficile, parce que ça suppose qu'il existe une volonté grandissante de collaboration active. Je crois que les Premières nations souhaiteraient aussi collaborer activement, mais M. Leblanc fait référence à l'équité de l'échéancier et à la disponibilité des ressources, pour que nous puissions avoir les

to engage in a timely manner. Is that two weeks? We may need to talk about the actual time frame in order to ensure that the work can be done that is of the quality and satisfaction of everyone.

Senator Banks: I will replough the ground that has been ploughed already by the chair, by Senator Raine and by Senator Sibbeston, Chief Atleo.

I want you to understand that no one could not want to have clean water for any Canadian. I do not believe in breast beating, *mea culpa* and apologies, we should all look forward. No one sitting in this building and no one who has ever sat in this building is innocent of dealing with this question badly.

What our Liberal governments in the past did or failed to do was shameful. Let that be clear. No one is innocent of that, and what is going on now is shameful as well. My question boils down to that leap-of-faith question.

Chief Atleo, I want to ask you whether you think it is right that you should participate and be a partner in the devising of a bill to deal with this question, which will become an act of Parliament or participate in one way or another in the regulations that will be made under a bill. That is the question. It is the question that Senator Raine asked.

Do you want to participate in the devising of a bill to deal with this question or will you be satisfied if such an undertaking is made to participate in the making of the regulations under this legislation?

Mr. Atleo: The example that we were describing under the Specific Claims Tribunal Act was an example under the leadership of former National Chief Phil Fontaine where the Assembly of First Nations was directly involved in the drafting of a bill. I think that is what is being described here.

The reason for that is anchored in the United Nations declaration, which has now been endorsed in Canada, in section 35, and in the treaties and the treaty relationship, and in the over 40 court decisions that affirm that Aboriginal title rights do exist. We begin to describe how to give effect to that. As the declaration points out, that means that when states like Canada are looking to address issues like water, which will impact people like the indigenous peoples within the borders of Canada, we have the right to be involved in addressing and designing solutions that work for us.

The reasons for the involvement in the regulations is because when we empower and place the responsibility closest to where the issues are, we will all realize much better results. If we do this based on a shared understanding in issues like the assessment, and if there is a shared understanding about building a system that will be more effective, we will naturally end up having a better result from resources expended and, therefore, having a better result when it comes to clean drinking water.

personnes avec l'expérience nécessaire rapidement. Est-ce que c'est deux semaines? Il se peut que nous ayons à discuter de l'échéancier pour garantir que le travail sera fait efficacement, à la satisfaction de tous.

Le sénateur Banks : Monsieur Atleo, j'aimerais revenir sur un point soulevé par le président, le sénateur Raine et le sénateur Sibbeston.

Je veux que vous sachiez que personne ne souhaite priver la population canadienne d'eau de qualité. Je crois qu'il ne sert à rien de prendre un air outragé, de faire notre *mea culpa*, de nous confondre en excuses; nous devons tous nous tourner vers l'avenir. Tous ceux qui siègent ici ou qui ont siégé ici dans le passé sont coupables d'avoir négligé cette question.

Ce que les gouvernements libéraux ont fait ou n'ont pas fait est déplorable. Que ce soit clair. Personne n'est innocent, et ce qui se passe maintenant est aussi déplorable. Ma question se résume à l'acte de foi.

Monsieur Atleo, pensez-vous qu'il est juste que vous participiez à l'élaboration d'un projet de loi portant sur cette question et qui deviendra une loi du Parlement, ou que vous participiez d'une façon ou d'une autre à la rédaction du règlement d'application? Voilà la question. C'est la question que le sénateur Raine a posée.

Voulez-vous participer à l'élaboration d'un projet de loi qui porte sur cette question ou vous contenteriez-vous de participer à l'élaboration du règlement d'application?

M. Atleo : Le Tribunal des revendications particulières est un exemple de participation directe à la rédaction d'un projet de loi de l'Assemblée des Premières Nations, sous le leadership de mon prédécesseur, Phil Fontaine. Je crois que c'est de cela qu'il est question ici.

L'explication est ancrée dans la déclaration de l'ONU, qui a été adoptée par le Canada, dans l'article 35, dans les traités et dans les rapports fondés sur les traités, et dans une quarantaine de décisions rendues par des tribunaux qui confirment l'existence des droits liés aux titres ancestraux. Nous commençons à regarder comment appliquer cela. Comme le souligne la déclaration, ça veut dire que lorsqu'un État comme le Canada étudie des questions comme l'alimentation en eau, qui touchera des peuples comme les Autochtones se trouvant sur le territoire canadien, nous avons le droit de participer à l'élaboration de solutions qui nous conviennent.

En donnant le pouvoir de décider aux personnes directement visées et en mettant la responsabilité le plus près possible des problèmes, on obtient de meilleurs résultats. Voilà ce qui justifie la participation à l'élaboration du règlement. Si nous faisons cela avec une compréhension commune des enjeux comme l'évaluation, et si nous avons une compréhension commune de ce qu'est un système efficace, nous obtiendrons naturellement un meilleur résultat des ressources investies et, par conséquent, un meilleur résultat en matière d'eau potable de qualité.

That is the pattern that we have an opportunity to break. We have done so in the Specific Claims Tribunal, although that tribunal is really just getting operational. It was, by itself, fairly historic as it was a jointly established piece of legislation.

Senator Banks: In short, this will work better if the First Nations can buy into the process rather than having to deal with one that has been imposed on them?

Mr. Atleo: Yes, that is really the key. Everything from the residential schools to the Indian Act to so much else has been imposed over the course of history. That is the first pattern we need to break, where we jointly establish an approach that will build that trust. It is important to ensure that my colleague and other professionals are directly engaged to develop regulations that will work and that we match that with the resources.

The Chair: Thank you, senators.

On behalf of senators, and the committee, I would like to thank you, National Chief, and Mr. Leblanc for participating tonight. Your contribution always helps to solve some of the problems that we are facing with First Nations. We want you to continue your good work. Hopefully, we will see you Friday night at the Aboriginal National Achievement Awards in Edmonton.

Good night and watch the cold weather. We will see you in Edmonton.

Honourable senators, we will now go in camera to discuss some administrative things, so I will ask you to remain. We will suspend for a few minutes until we get the cameras out of here. We will then carry on with the meeting in camera.

Senator Sibbeston: In our in camera meeting, will we be able to discuss Bill S-11?

The Chair: Yes; a portion of the discussion will involve that. The meeting is suspended.

(The committee continued in camera.)

Voilà les vieilles habitudes que nous devons abandonner. Nous l'avons fait pour le Tribunal des revendications particulières, bien que ce tribunal commence tout juste à fonctionner. En soi, c'est une réalisation historique, car c'est une loi qui a été créée conjointement.

Le sénateur Banks : Bref, cela fonctionnera mieux si les Premières nations peuvent participer au processus plutôt que de composer avec une loi qui leur aura été imposée?

M. Atleo : Oui, c'est vraiment la clé du succès. Les Autochtones se sont toujours fait imposer des choses, des pensionnats jusqu'à la Loi sur les Indiens, en passant par bien d'autres choses. C'est la première habitude avec laquelle il nous faut rompre, en créant conjointement une approche qui suscitera la confiance. Il faut veiller à ce que mon collègue et d'autres professionnels participent directement à l'élaboration d'un règlement pertinent et à ce que les ressources nécessaires soient affectées.

Le président : Mesdames et messieurs les sénateurs, je vous remercie.

Au nom des sénateurs et du comité, je vous remercie, monsieur Atleo et monsieur Leblanc, de votre participation ce soir. Votre contribution est toujours précieuse pour régler des problèmes qui concernent les Premières nations. Vous faites du bon travail, ne lâchez pas. Nous espérons vous revoir vendredi soir à Edmonton à l'occasion de la remise des Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones.

Bonne soirée et prenez garde au froid. Nous nous reverrons à Edmonton.

Chers collègues, nous poursuivrons notre réunion à huis clos pour discuter de points administratifs, alors je vous demande de rester. Nous allons suspendre les travaux quelques minutes, le temps qu'on sorte les caméras de la salle. Nous poursuivrons ensuite la réunion à huis clos.

Le sénateur Sibbeston : Pendant la réunion à huis clos, pourrions-nous parler du projet de loi S-11?

Le président : Oui, une partie de la discussion portera là-dessus. La séance est suspendue.

(La séance se poursuit à huis clos.)

APPEARING

Tuesday, March 8, 2011

The Honourable John Duncan, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development, Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians and Minister of the Canadian Northern Economic Development Agency.

WITNESSES

Tuesday, March 8, 2011

Indian and Northern Affairs Canada:

Gail Mitchell, Director General, Community Infrastructure Branch, Regional Operations Sector;

Karl Carisse, Senior Director, Innovation and Major Policy Transformation, Regional Operations Sector.

Department of Justice Canada:

Paul Salembier, General Counsel.

Health Canada:

Michel Roy, Assistant Deputy Minister, First Nations and Inuit Health Branch;

Ivy Chan, Director, Environmental Public Health Division.

Wednesday, March 9, 2011

Assembly of First Nations (by video conference):

Shawn (A-in-chut) Atleo, National Chief;

Irving Leblanc, Acting Director, Housing and Infrastructure.

COMPARAÎT

Le mardi 8 mars 2011

L'honorable John Duncan, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits et ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord.

TÉMOINS

Le mardi 8 mars 2011

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Gail Mitchell, directrice générale, Direction générale des infrastructures communautaires, Secteur des opérations régionales;

Karl Carisse, directeur principal, Innovation et transformations stratégiques majeures, Secteur des opérations régionales.

Ministère de la Justice Canada :

Paul Salembier, avocat général.

Santé Canada :

Michel Roy, sous-ministre adjoint, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits;

Ivy Chan, directrice, Division de la santé environnementale et publique.

Le mercredi 9 mars 2011

Assemblée des Premières Nations (par vidéoconférence):

Shawn (A-in-chut) Atleo, chef national;

Irving Leblanc, directeur intérimaire, Logement et infrastructures.